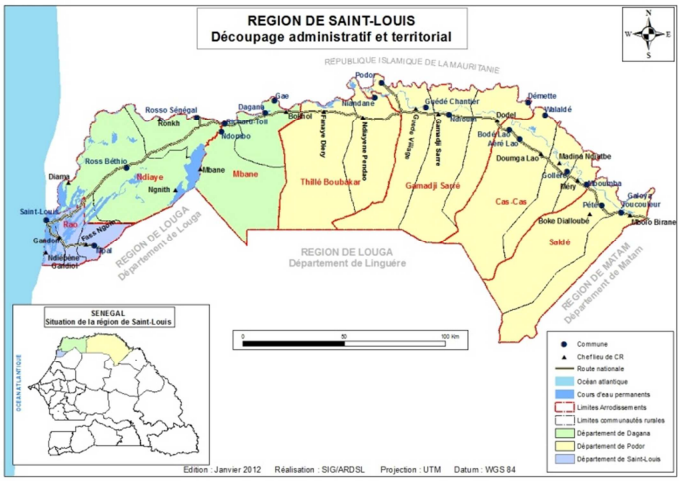
RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un peuple – Un but – Une foi

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES

REGION DE SAINT–LOUIS

CONSEIL REGIONAL



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (SRAT)

2014 - 2039

aecid
Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo

Région RhôneAlpes

TABLE DES MATIERES

GLOSSAIRE 9
LISTE DES TABLEAUX 11
LISTE DES GRAPHIQUES 12
LISTE DES CARTES 12
INTRODUCTION 13
Contexte et justification 13
Objectifs et horizon temporel du SRAT 13
Cadre institutionnel 14
Méthodologie d'élaboration 14
I. PRESENTATION DE LA REGION 16
Situation géographique 16
Organisation administrative et territoriale 16
Population 18
Climat 18
Zones éco-géographiques 18
II. BILAN DIAGNOSTIC 21
2.1. RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT 21
2.1.1. Potentiel de la région en ressources naturelles 21
2.1.1.1. Ressources hydriques 21
2.1.1.2. Ressources pédologiques 23
2.1.1.3. Ressources végétales 24
2.1.1.4. Ressources fauniques 24
2.1.1.5. Ressources halieutiques 24
2.1.1.6. Ressources minières 25
2.1.2. Gestion des ressources Naturelles et de l'environnement 25
2.1.2.1. Instruments juridiques 25
2.1.2.2. Politiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement 26
2.1.2.3. Gestion des ressources naturelles 26
2.1.2.3.1. Aires protégées et zones aménagées 26
2.1.2.3.2. Reboisement 29
2.1.2.3.3. Actions de conservation et de restauration des sols 29
2.1.2.3.4. Lutte contre les feux de brousse 30
2.1.3. Etat des Ressources Naturelles et de l'environnement 30
2.2. MILIEU HUMAIN 32
2.2.1. Effectifs et accroissement de la population 32

2.2.2. Répartition de la population 32
2.2.2.1. Répartition de la population selon les départements 32
2.2.2.2. Répartition de la population selon les zones éco-géographies 33
2.2.2.3. Répartition de la population selon le milieu de résidence 33
2.2.2.4. Répartition de la population selon les groupes ethniques 34
2.2.3. Structure de la population par âge et par sexe 34
2.2.4. Dynamique de la population 35
2.2.4.1. Fécondité 35
2.2.4.2. Mortalité 36
2.2.4.3. Migrations 37
2.2.4.3.1. Migrations interrégionales 37
2.2.4.3.2. Migrations internationales 38
2.2.5. Caractéristiques socio-économiques de la population 39
2.2.5.1. Emploi et chômage 39
2.2.5.1.1. Situation de l'emploi 39
2.2.5.1.2. Dépendance économique 39
2.2.5.2. Personnes en situation de handicap 39
2.3. Distribution et organisation des établissements humains 40
2.3.1. Répartition spatiale des établissements humains 40
2.3.2. Organisation du système urbain 42
2.3.2.1. Historique et évolution démographique des villes 42
2.3.2.2. Habitat 44
2.3.2.3. Evolution spatiale des villes 45
2.3.2.4. Urbanisation et hiérarchie urbaine 45
2.3.2.5. Armature urbaine 48
2.3.3. Relations ville- campagne 48
2.4. ACTIVITES ECONOMIQUES 49
2.4.1. Secteur Extraction minière 49
2.4.1.1. Ressources minières 49
2.4.1.2 Exploitation des ressources 50
2.4.1.2.1. Exploitation du sel 50
2.4.1.2.2. Exploitation des matériaux de construction 50
2.4.2. Activités du Secteur primaire 51
2.4.2.1. Agriculture 51
2.4.2.1.1. Cultures pluviales 51
2.4.2.1.2. Cultures de décrue 52

2.4.2.1.3. Cultures irriguées 54
2.4.2.1.3.1. Potentiel en terres irrigables 54
2.4.2.1.3.2. Niveau d'aménagement du potentiel en terres irrigables 54
2.4.2.1.3.3. Superficies exploitées 55
2.4.2.1.3.4. Infrastructures et équipements 57
2.4.2.1.3.4.1. Infrastructures d'appui à la production 57
2.4.2.1.3.4.2. Infrastructures et équipements post récolte 58
2.4.2.1.3.4.3. Gestion des infrastructures et équipements 59
2.4.2.1.3.5. Agriculture et occupation de l'espace 60
2.4.2.2. Elevage 61
2.4.2.2.1. Elevage de ruminants 61
2.4.2.2.1.1. Ressources et potentialités 62
2.4.2.2.1.2. Infrastructures 62
2.4.2.2.1.3. Effectifs de cheptel 63
2.4.2.2.1.4. Mouvement commercial du bétail 64
2.4.2.2.1.5. Productions 65
2.4.2.2.2. Aviculture 67
2.4.2.2.3. Santé animale 67
2.4.2.2.4. Modernisation de l'élevage 67
2.4.2.3. Pêche 69
2.4.2.3.1. Pêche maritime 69
2.4.2.3.1.1. Infrastructures et équipements 70
2.4.2.3.1.2. Mises à terre 70
2.4.2.3.1.3. Destination des mises à terre 71
2.4.2.3.2. Pêche continentale 73
2.4.2.3.3. Aquaculture 74
2.4.2.4. Exploitation forestière et chasse 75
2.4.2.4.1. Exploitation forestière 75
2.4.2.4.2. Chasse 75
2.4.3. Activités du Secteur informel 76
2.4.3.1. Commerce 77
2.4.3.1.1. Situation de l'activité 77
2.4.3.1.2. Infrastructures et équipements 77
2.4.3.1.3. Profil des unités commerciales 78
2.4.3.2. Artisanat 78
2.4.3.2.1. Infrastructures et équipements 78

2.4.3.2.2. Profil de l'artisanat 79
2.4.3.3. Transport 80
2.4.3.3.1. Transport automobile 80
2.4.3.3.2. Transport hippomobile 81
2.4.3.3.3. Transport fluviomaritime 81
2.4.4. Activités du Secteur moderne 81
2.4.4.1. Industries PME/PMI 81
2.4.4.1.1. Tissu industriel 82
2.4.4.1.2. Création d'entreprises 82
2.4.4.2. Tourisme 84
2.4.4.2.1. Potentialités 84
2.4.4.2.2. Réceptifs et capacité d'hébergement 85
2.4.4.3. Transports 86
2.4.4.3.1. Transport routier 86
2.4.4.3.1.1. Offre en infrastructures routières 88
2.4.4.3.1.2. Couverture du réseau 88
2.4.4.3.1.3. Entreprises de transport 89
2.4.4.3.2. Transport aérien 89
2.4.4.3.2.1. Offre en infrastructures 89
2.4.4.3.2.2. Mouvements des avions 89
2.4.4.4. Artisanat 90
2.4.4.5. Commerce 90
2.5. INFRASTRUCTURES – EQUIPEMENTS ET RESEAUX 90
2.5.1. Education et formation 90
2.5.1.1. Petite enfance 90
2.5.1.1.1. Offre en infrastructures 90
2.5.1.1.2. Accès aux infrastructures 91
2.5.1.2. Enseignement primaire 91
2.5.1.2.1. Offre en infrastructures 91
2.5.1.2.2. Accès aux infrastructures 91
2.5.1.3. Enseignement moyen général 94
2.5.1.3.1. Offre en infrastructures 94
2.4.1.3.2. Accès aux infrastructures 94
2.5.2. Santé 95
2.5.2.1. Offre en structures de santé 95
2.5.2.2. Couverture des structures 96

2.5.2.3. Accès aux structures 97
2.5.3. Hydraulique et assainissement 99
2.5.3.1. Hydraulique 99
2.5.3.1.1. Offre en infrastructures et équipements 99
2.5.3.1.2. Accès à l'eau potable 99
2.5.3.2. Assainissement 102
2.5.3.2.1. Assainissement urbain 102
2.5.3.2.1.1. Offre en infrastructures 102
2.5.3.2.1.2. Gestion des eaux usées 102
2.5.3.2.1.3. Gestion des eaux pluviales 102
2.5.3.2.1.4. Gestion des ordures ménagères 103
2.5.3.2.2. Assainissement rural 103
2.5.4. Jeunesse, sports et loisirs 103
2.5.4.1. Jeunesse 103
2.5.4.1.1. Structures socio-éducatives 103
2.5.4.1.2. Organisations et activités 104
2.5.4.2. Sports et loisirs 104
2.5.4.2.1. Infrastructures 104
2.5.4.2.2. Pratique sportive 105
2.5.5. Culture 107
2.5.5.1. Infrastructures 107
2.5.5.2. Patrimoine culturel 107
2.5.5.2.1. Patrimoine matériel 107
2.5.5.2.2. Patrimoine immatériel 108
2.5.5.3. Agenda culturel 108
2.5.6. Postes et télécommunications 109
2.5.6.1. Postes 109
2.5.6.2. Télécommunications 110
2.5.6.2.1. Offre en équipements 110
2.5.6.2.2. Couverture téléphonique 111
2.5.7. Energie 112
2.6. GOUVERNANCE LOCALE 112
2.6.1. Les Collectivités locales dans l'aménagement du territoire 112
2.6.2. La coopération intercommunautaire : les GIC départementaux 113
2.6.3. La problématique foncière au regard de la gouvernance locale 113
2.6.4. Les finances locales 113

2.6.5. Les partenaires 114
2.7. INTEGRATION REGIONALE 115
2.7.1. Intégration intra-régionale 115
2.7.2. Intégration interrégionale 115
2.7.3. Intégration sous régionale 116
III. PROBLEMATIQUE DE L'AMENAGEMEENT ET PILIERS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION 118
3.1. PROBLEMATIQUE DE L'AMENAGEMENT TERRITORIAL DE LA REGION 118
3.1.1. Un rythme soutenu de croissance de la population 118
3.1.2. Un milieu naturel engagé dans une spirale de dégradation 118
3.1.3. Une armature urbaine déséquilibrée 121
3.1.4. Un enclavement handicapant 121
3.1.5. Un développement déséquilibré du territoire régional 121
3.2. PILIERS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION 122
IV. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT 123
4.1. AU NIVEAU NATIONAL 123
4.1.1. Orientation générale 123
4.1.2. Scénario d'aménagement retenu 124
4.1.2.1. Conditions de réalisation du scénario retenu 125
4.2. AU NIVEAU REGIONAL 125
4.2.1. Axes d'orientation stratégiques 125
4.2.1.1. Développement équilibré du territoire régional 126
4.2.1.2. Gestion participative et durable des ressources naturelles et de l'environnement 126
4.2.1.3. Consolidation de la gouvernance territoriale 127
4.2.2. Options d'aménagement de la région 127
4.2.2.1. Scénarios d'aménagement 127
4.2.2.1.1. Scénario tendanciel 128
4.2.2.1.2. Scénario de développement harmonieux et durable 128
4.2.2.2. Incidence du scénario sur l'évolution de la population régionale 129
V. OSSATURE DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE 129
5.1. Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains 130
5.1.1. Pôle régional de développement 131
5.1.2. Relais régionaux 131
5.1.3. Relais régionaux intermédiaires 132
5.1.4. Relais ruraux 132
5.2. Axes de communication 135

5.3. Préservation et valorisation optimale des ressources et potentialités et sauvegarde de l'environnement 139
5.4. Formes dominantes de l'utilisation de l'espace régional..... 140
VI. MESURES D'ACOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SRAT..... 143
ANNEXES 145
BIBLIOGRAPHIE 146
LINEAIRE DU RESEAU ROUTIER PROPOSE 149

GLOSSAIRE

Sigle	Dénomination
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APIX	Agence Nationale Chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
ARD	Agence Régionale de Développement
ASECNA	Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
ASER	Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT	Bureau International du Travail
CIFA	Centre Interprofessionnel pour la Formation aux métiers de l'Agriculture
CL	Collectivité Locale
CRETEF	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
CRAT/R PRDI	Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et Réactualisation du Plan Régional de Développement Intégré
CRFS	Centre Régional de Formation Sanitaire
CTFP	Centre Technique de Formation Professionnelle
DRDR	Division Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
EDS	Enquête Démographique et de Santé
FNIJ	Fonds National d'Insertion des Jeunes
FNPJ	Fonds National de Promotion des Jeunes
GDS	Grands Domaines du Sénégal
GOANA	Grande Offensive pour l'Agriculture et la Nourriture en Abondance
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IA	Inspection d'Académie
IAS	Instituteur adjoint stagiaire
IREF	Inspection Régionale des Eaux et Forêts
IRSV	Inspection Régionale des Services Vétérinaires
IS	Instituteur stagiaire
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
MC	Maitre Contractuel
NINEA	Numéro d'Identification Nationales des Entreprises et Associations
OCB	Organisations Communautaires de Base
OIT	Organisation Internationale du Travail
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONAS	Office National d'Assainissement du Sénégal
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PNDL	Programme National de Développement Local
PRP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PGAT	Plan Général d'Aménagement du Territoire
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RM	Région Médicale
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal et des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé

SRAS	Service Régional de l'Action Sociale
SRDC	Service Régional du Développement Communautaire
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SRPM	Service Régional des Pêches Maritimes
SRSD	Service Régional de la Statistique et de la Démographie
TPR	Trésorerie Paierie Régionale
UGB	Université Gaston Berger
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
SENELEC	Société Nationale d'Electricité du Sénégal
SNHLM	Société Nationale d'Habitat à Loyer Modéré
OXFAM	Oxford Comity For Famine Relief
SONATEL	Société National des Telecommunication
SNTI	Société Nationale de Tomate Industrielle
SOCAS	Société de Commercialisation des Produits Agricoles du Sénégal
SODIS	Société des Domaines Industriels de Saint-Louis
AFD	Agence Française de Développement
CMS	Crédit Mutuel du Sénégal
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
FPE	Fonds de Promotion Economique
IMF	Institution de Micro finance
ANAMS	Agence Nationale de Météorologie du Sénégal
DRUH	Division Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
APDA	Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat
BM	Banque Mondiale
BIT	Bureau International du Travail
ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fonds Monétaire International
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Agriculture
IST	Infection Sexuellement Transmissible
ONG	Organisation Non Gouvernemental
PNAT	Plan National d'Aménagement du Territoire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SONES	Société Nationale des eaux du Sénégal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, le Science et la Culture
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PIC	Plan d'Investissement Communal
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
CFA	Communauté du Franc Africain
ASC	Association Sportive et Culturelle

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : SITUATION DES AIRES PROTEGEES ET ZONES AMENAGEES PAR DEPARTEMENT 27
TABLEAU 2 : EVOLUTION POPULATION PAR DEPARTEMENT 2002 ET 2012 33
TABLEAU 3 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR ZONE ECO-GEOGRAPHIQUE EN 2012 33
TABLEAU 4 : REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE ET RURALE PAR DEPARTEMENT EN 2012 34
TABLEAU 5 : REPARTITION DE LA POPULATION PAR GROUPE ETHNIQUE 34
TABLEAU 6 : EVOLUTION DU NIVEAU DE FECONDITE 36
TABLEAU 7 : TENDANCES DE LA MORTALITE DES ENFANTS SELON LES ZONES DE RESIDENCES 36
TABLEAU 8 : INTENSITE DES ECHANGES MIGRATOIRES INTERREGIONAUX 38
TABLEAU 9 : EVOLUTION DE L'EXPLOITATION MINIERE DE 2008 A 2010 50
TABLEAU 10 : SUPERFICIES EMBLAVEES EN DECRUE PAR DEPARTEMENT DE 2005/2006 A 2011/2012 53
TABLEAU 11: EVOLUTION DES RENDEMENTS (T/HA) DE 2006 A 2010 56
TABLEAU 12 : SITUATION DES MAGASINS DE STOCKAGE PAR DEPARTEMENT 58
TABLEAU 13 : INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENT POST RECOLTE PAR DEPARTEMENT 59
TABLEAU 14 : INFRASTRUCTURES PAR DEPARTEMENT EN 2011 62
TABLEAU 15 : EFFECTIFS DU CHEPTEL PAR ESPECE ET PAR DEPARTEMENT DE 2009 A 2012 64
TABLEAU 16 : ABATTAGES CONTROLES PAR ESPECE ET PAR DEPARTEMENTS DE 2010 A 2012 65
TABLEAU 17 : PRODUCTION DE CUIRS ET DE PEAUX EN 2011 ET 2012 66
TABLEAU 18 : EVOLUTION DE LA VOLAILLE DE 2009 A 2011 67
TABLEAU 19 : EFFECTIFS DE LA POPULATION DE BOVINS METIS 68
TABLEAU 20 : MISES A TERRE DE 2008 A 2012 EN MILLIERS DE TONNES ET EN MILLIONS DE FCFA 71
TABLEAU 21 : EVOLUTION DU MAREYAGE SELON LA DESTINATION DE 2008 A 2012 EN TONNES 72
TABLEAU 22 : REPARTITION DES ZONES AMODIEES PAR DEPARTEMENT 76
TABLEAU 23 : CHASSEURS PAR DEPARTEMENT DE 2007/2008 A 2010/2011 76
TABLEAU 24 : SITUATION DES MARCHES 77
TABLEAU 25 : SITUATION DES INDUSTRIES ET DES PMI/PME 82
TABLEAU 26 : ENTREPRISES NOUVELLEMENT IMMATRICULEES AU NINEA 83
TABLEAU 27 : POTENTIALITES TOURISTIQUES DE LA REGION PAR DEPARTEMENT 85
TABLEAU 28 : REPARTITION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL PAR ZONE 86
TABLEAU 29 : REPARTITION DES ROTATIONS PAR TYPE DE VOL ENTRE 2011 ET 2012 89
TABLEAU 30 : ETABLISSEMENTS DU PRESCOLAIRE PAR DEPARTEMENT EN 2010 SELON LE TYPE 90
TABLEAU 31 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SANITAIRES SELON LE DISTRICT EN 2010 95
TABLEAU 32 : SITUATION DES INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT 102
TABLEAU 33 : SITUATION DES INFRASTRUCTURES SOCIO-EDUCATIVES 103
TABLEAU 34: SITUATION DES ORGANISATIONS DE JEUNES 104
TABLEAU 35 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES PAR DEPARTEMENT DE 2008 A 2012 105
TABLEAU 36 : REPARTITION DU NOMBRE DE LICENCIES SELON LA DISCIPLINE DE 2008 A 2010 106
TABLEAU 37 : REPARTITION DU NOMBRE DE CLUBS SELON LA DISCIPLINE DE 2008 A 2010 106
TABLEAU 38 : SITUATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES PAR DEPARTEMENT 107
TABLEAU 39 : AGENDA CULTUREL REGIONAL 109
TABLEAU 40 : REPARTITION DES INFRASTRUCTURES ET DES EQUIPEMENTS POSTAUX EN 2012 110
TABLEAU 41 : SITUATION DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATION EN 2012 111
TABLEAU 42 : BUDGETS DES COLLECTIVITES LOCALES PAR DEPARTEMENT EN 2010 114
TABLEAU 43 : EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1976 A 2012 ET TAUX D'ACCROISSEMENT INTERCENSITAIRE 118
TABLEAU 44 : HIERARCHIE FONCTIONNELLE DES ETABLISSEMENTS HUMAINS 133
TABLEAU 45 : INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT PROJETEES 136
TABLEAU 46 : LOCALISATION DES PRINCIPALES ACTIVITES 141

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DES PLANTATIONS MASSIVES EN HA ENTRE 1999 ET 2011 29
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES ACTIONS DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DE 2007A 2011..... 30
GRAPHIQUE 3 : PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION EN 2012 35
GRAPHIQUE 4 : EVOLUTION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS SELON LE RANG-TAILLE EN 1988, 2002 ET 2010 40
GRAPHIQUE 6 : EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DES VILLES ENTRE 1976 ET 2002..... 43
GRAPHIQUE 7 : REPARTITION DU POTENTIEL EN TERRES IRRIGABLES PAR DEPARTEMENT 54
GRAPHIQUE 8 : EVOLUTION DES SUPERFICIES AMENAGEES PAR DEPARTEMENT ENTRE 2005/2006 ET 2009/2010 . 55
GRAPHIQUE 9 : SUPERFICIES OCCUPEES PAR LES SYSTEMES DE CULTURE PAR DEPARTEMENT ENTRE 2007/2008 ET 2009/2010..... 60
GRAPHIQUE 10 : COUVERTURE DE BESOINS EN RIZ DE LA POPULATION PAR LA PRODUCTION LOCALE..... 61
GRAPHIQUE 11 : REPARTITION DES UNITES ARTISANALES PAR SECTION ET DEPARTEMENT EN 2010..... 79
GRAPHIQUE 12 : REPARTITION DES EFFECTIFS D'ARTISANS PAR DEPARTEMENT ET SELON LE STATUT EN 2010..... 80
GRAPHIQUE 13 : REPARTITION DES INVESTISSEMENTS AGREES PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2010..... 84
GRAPHIQUE 14 : REPARTITION DU RESEAU ROUTIER (KM) 88
GRAPHIQUE 14 : REPARTITION DES POSTES ET CASES DE SANTE SELON LE DISTRICT EN 2010..... 96
GRAPHIQUE 15: TAUX DE COUVERTURE EN INFRASTRUCTURES SANITAIRES 96
GRAPHIQUE 16 : TAUX DE COUVERTURE DU TELEPHONE FIXE ET MOBILE PAR DEPARTEMENT EN 2012..... 111
GRAPHIQUE 17 : REPARTITION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES LOCALES PAR DEPARTEMENT EN 2010..... 114

LISTE DES CARTES

CARTE N°1 : DECOUPAGE ADMINISTRATIF ET TERRITORIAL 17
CARTE N°2 : SITUATION DES ZONES ECO-GEOGRAPHIQUES..... 19
CARTE N°3 : SITUATION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE..... 22
CARTE N°4 : REPARTITION SPATIALE DES AIRES PROTEGEES 28
CARTE N°5 : REPARTITION SPATIALE DES ETABLISSEMENTS HUMAINS 41
CARTE N°6 : REPARTITION DE LA POPULATION URBAINE..... 47
CARTE N°7 : RESEAU ROUTIER REPERTORIE EXISTANT DE LA REGION 87
CARTE N°8 : DISPARITES D'ACCES A L'ECOLE ELEMENTAIRE EN MILIEU RURAL..... 93
CARTE N°9 : DISPARITES D'ACCES AU POSTE DE SANTE EN MILIEU RURAL 98
CARTE N°10 : DISPARITES D'ACCES A L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL 101
CARTE N°11 : VOCATION DES ESPACES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE 120
CARTE N°12 : HIERARCHIE FONCTIONNELLE DES ETABLISSEMENTS HUMAINS..... 134
CARTE N°13 : RESEAU DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT HORIZON 2039..... 138
CARTE N°14 : OSSATURE DU SRAT POUR 2039..... 142

INTRODUCTION

o Contexte et justification

La loi N° 96-07 du 22 mars 1996 portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales modifiée, stipule en son article 47 que « la région élabore son Schéma Régional d'Aménagement du Territoire en veillant à sa cohérence avec le Plan National d'Aménagement du Territoire».

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) traduit la volonté du Conseil régional de Saint-Louis de prendre en charge sa compétence en la matière et de donner à la planification économique et sociale une dimension spatiale en vue de l'utilisation rationnelle et équilibrée du territoire régional. Se faisant, un tel outil doit servir de cadre de référence et de cohérence spatiale des différentes politiques sectorielles.

Ainsi, le Conseil régional a opté de mener de front une planification spatiale et une planification socio-économique en élaborant concomitamment le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et le Plan Régional de Développement Intégré afin de faciliter leur articulation.

o Objectifs et horizon temporel du SRAT

Le Plan Général d'Aménagement du Territoire a pour objectif général le développement territorial, économique et social harmonieux et durable de l'ensemble du territoire national en tenant compte des vocations et potentialités de chaque région. Cet objectif est porté par le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Saint-Louis qui prend en compte les spécificités de la région.

Le Conseil régional ambitionne de faire de Saint-Louis une région émergente, compétitive et attractive avec une croissance soutenue et durable, capable d'accroître substantiellement la contribution de la région à l'économie nationale, de relever les défis de l'emploi local, de la lutte contre la pauvreté et de la mondialisation. La région est à même de tenir un tel pari grâce aux possibilités de valorisation optimale de ses importantes ressources et potentialités agricoles, pastorales, halieutiques, touristiques et humaines.

Le SRAT est un outil de pilotage prospectif à long terme qui doit servir de support et de cadre de référence aux autres instruments de planification, notamment le Plan Régional de Développement Intégré. A cet effet, il décline les perspectives de développement du territoire régional en définissant les axes d'orientation stratégique et les options d'aménagement territorial et de développement.

L'horizon temporel retenu pour le SRAT est de 25 ans, en conformité avec l'échelle du Plan Général d'Aménagement du Territoire. Ce choix permet de réaliser l'ancrage du SRAT au système national de planification et au Programme Triennal des Investissements Publics (PTIP).

- **Cadre institutionnel**

En application de la décision du Conseil régional et conformément aux dispositions du décret N° 96-1132 du 27 décembre 1996, le Président du Conseil régional a pris des arrêtés créant le dispositif institutionnel d'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et de réactualisation du PRDI. Ce dispositif est constitué par :

- **la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et Réactualisation du Plan Régional de Développement Intégré** (CRAT/R PRDI) est créée par Arrêté N° 012 /CRSL/PR/SG du 8 avril 2012. Elle est chargée du suivi et de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire et de la réactualisation du PRDI tout en veillant à leur cohérence avec les Plans Nationaux et à la prise en compte des réalités et spécificités locales, tels que spécifiées dans les termes référence. La Commission est présidée par le 1er Vice-président du Conseil régional, le Directeur de l'Agence Régionale de Développement en est le coordonnateur. Le secrétariat est assuré par les Chefs du Service Régional de l'Aménagement du Territoire et de celui de la Planification. La Commission a créé en son sein un Comité Technique Restreint.

- **Le Comité Technique Restreint est** créé au sein de la CRAT/R PRDI. . Il est chargé de préparer les réunions de la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et de Réactualisation du PRDI, d'assurer le suivi et l'exécution du chronogramme des travaux et des recommandations de la CRAT/R PRDI, de centraliser et de traiter les données, d'appuyer les consultants dans leurs tâches et d'organiser les différentes consultations. Le Comité est présidé par le Directeur de l'Agence Régionale de Développement. En cas de besoin, le Comité Technique Restreint est érigé en Commission, en élargissant le nombre de membres.

- **Méthodologie d'élaboration**

La méthodologie utilisée pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire repose sur une démarche participative, décentralisée et inclusive, suivant un processus itératif et intégrateur.

Les ateliers, focus groupes, entretiens, interviews et les enquêtes exploratoires sont les différents outils utilisés pour conduire l'exercice de planification qui comporte quatre phases, à savoir : préparatoire, bilan diagnostic, perspectives de développement territorial, finalisation et approbation.

La phase 1 : Préparatoire

Elle a consisté à mettre en place le dispositif institutionnel, à recruter les consultants et à organiser des ateliers d'habilitation et de lancement.

L'atelier d'habilitation a réuni les membres du Comité Technique Restreint qui ont partagé et échangé sur la démarche méthodologique, les outils de collectes et d'analyses des données sectorielles, le chronogramme d'élaboration du SRAT et du PRDI et sur l'agenda de l'atelier de lancement.
L'atelier de lancement a marqué le démarrage officiel de l'exercice de planification et a vu la participation de plusieurs catégories d'acteurs du niveau national, régional et local. Au cours de l'atelier, les enjeux et défis du développement et de la planification spatiale, la méthodologie et le chronogramme ont fait l'objet de partage et d'échanges en vue d'une

appropriation du processus d'élaboration par tous les acteurs concernés et leur réelle implication.

La phase 2 : Bilan diagnostic

Dans cette phase, l'objectif est de produire un document provisoire du bilan diagnostic par le traitement et l'analyse de l'ensemble des informations recueillies.
Les différentes activités réalisées ont trait à la revue documentaire, aux consultations départementales, aux travaux cartographiques et à la collecte, au traitement et à l'analyse des données.

La revue documentaire était surtout axée sur les politiques nationales sectorielles et la collecte des données a été réalisée auprès des services techniques régionaux, ONG, projets, programmes et des privés.
Des consultations ont été organisées sous forme d'ateliers de diagnostic externe participatif au niveau de tous les départements de la région avec la participation de tous les acteurs locaux.

La phase 3 : Perspectives de développement du territoire régional

Découlant du bilan diagnostic, cette phase constitue une étape importante dans le processus de planification spatiale en vue de disposer d'un document provisoire sur les perspectives.

Les activités réalisées ont trait à la collecte de données complémentaires, à l'analyse des données, à des travaux cartographiques et à des échanges avec des élus, des opérateurs économiques, des techniciens et des personnes ressources dans l'optique de déterminer les enjeux, les opportunités de développement du territoire, les axes d'orientation stratégique et les options d'aménagement et de développement..

La phase 4 : Finalisation

Les documents provisoires du bilan diagnostic et des perspectives sont d'abord soumis pour validation aux instances habilitées, notamment la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et Réactualisation du Plan Régional de Développement Intégré à qui le Conseil régional a donné mandat d'élaborer le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire. Ensuite les conseils municipaux et les conseils ruraux de ces collectivités locales ont été saisis pour émettre leurs avis sur les documents en session ordinaire.

Après l'intégration des avis et observations des différentes instances de validation, les documents ont été soumis au Conseil régional pour adoption en session ordinaire. A l'issue de la session, les documents ont été adoptés, sous réserve des observations et recommandations des élus et sur la base de leurs réserves, le bilan diagnostic et les perspectives ont été finalisés pour devenir des versions finales.

La phase 5 : Approbation

Les versions finales du Bilan diagnostic et des Perspectives ont été transmises au Gouverneur de la région pour approbation. Cette approbation confère au Schéma régional d'Aménagement du Territoire son caractère officiel.

I. PRESENTATION DE LA REGION

Situation géographique

La région de Saint-Louis est limitée :

- au Nord par la République Islamique de Mauritanie ;
- au Sud par la région de Louga ;
- au Sud - Est par la région de Matam ;
- à l'Ouest par l'Océan Atlantique.

Organisation administrative et territoriale

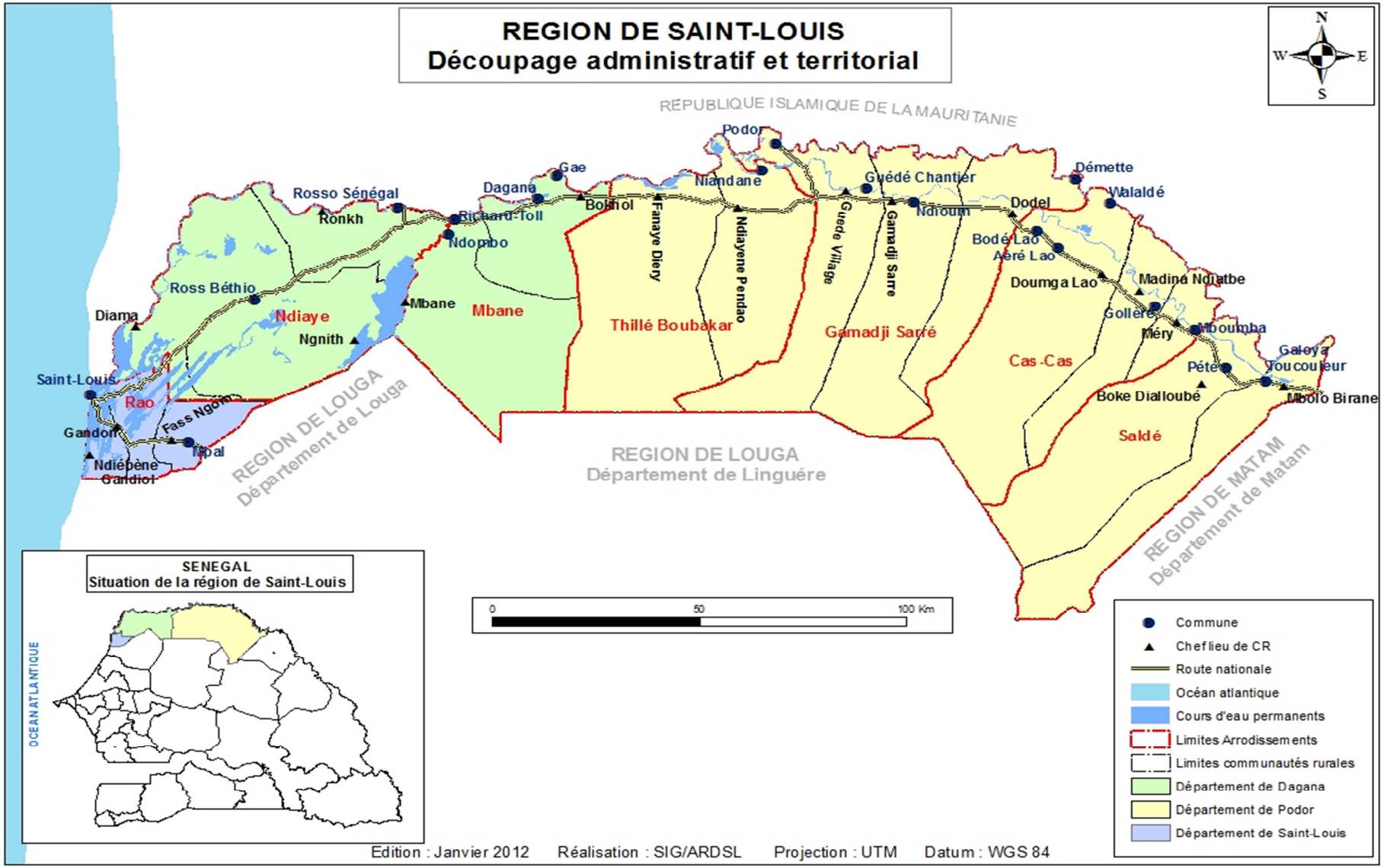
Depuis l'accession du Sénégal à l'indépendance, l'organisation administrative et territoriale du pays a connu plusieurs réformes ayant une incidence sur la configuration de l'espace régional. Il s'agit principalement de :

- La réforme de 1960 fixant le ressort territorial, les limites et chefs-lieux des régions et des cercles. A sa création, la région a pris le nom de région du Fleuve avec comme capitale Saint-Louis, regroupant 3 cercles (Dagana, Podor et Matam), 11 arrondissements et 4 communes. En 1964, les cercles changent de dénomination pour devenir des départements et en 1984 la région du Fleuve change d'appellation pour devenir région de Saint-Louis ;
- La réforme de l'administration territoriale et locale de 1972 qui instituait 28 communautés rurales.

L'actuelle région de Saint-Louis, fixée par la loi 2002–02 du 15 Février 2002, couvre une superficie de 19 034 km², soit environ 10 % du territoire national. Les départements de Dagana, Podor et de Saint-Louis occupent respectivement, 27%, 68% et 5% de la superficie régionale.

Sur le plan administratif, la région compte 3 départements, 7 arrondissements et 706 villages officiels, donnant lieu à 39 collectivités locales : 1 région, 20 communes et 18 communautés rurales.

Carte n°1 : Découpage administratif et territorial



- **Population**

En 2012, la population de la région est estimée à 953 884 habitants dont 44% résident en milieu urbain. Le département de Podor abrite 43% de la population totale et dans les départements de Saint-Louis et de Dagana abritent respectivement 30% et 27%.

- **Climat**

La région de Saint-Louis se situe dans la zone sahélienne et se caractérise par un faible niveau et une instabilité pluviométriques avec des températures contrastées entre la frange maritime et l'intérieur de la région ; la zone côtière bénéficiant de températures moins élevées pendant 6 mois. La région est balayée par les alizés maritimes, les alizés continentaux ou l'harmattan et la mousson. L'insolation est très importante et l'humidité relative ainsi que l'évaporation sont élevées.

- **Zones éco-géographiques**

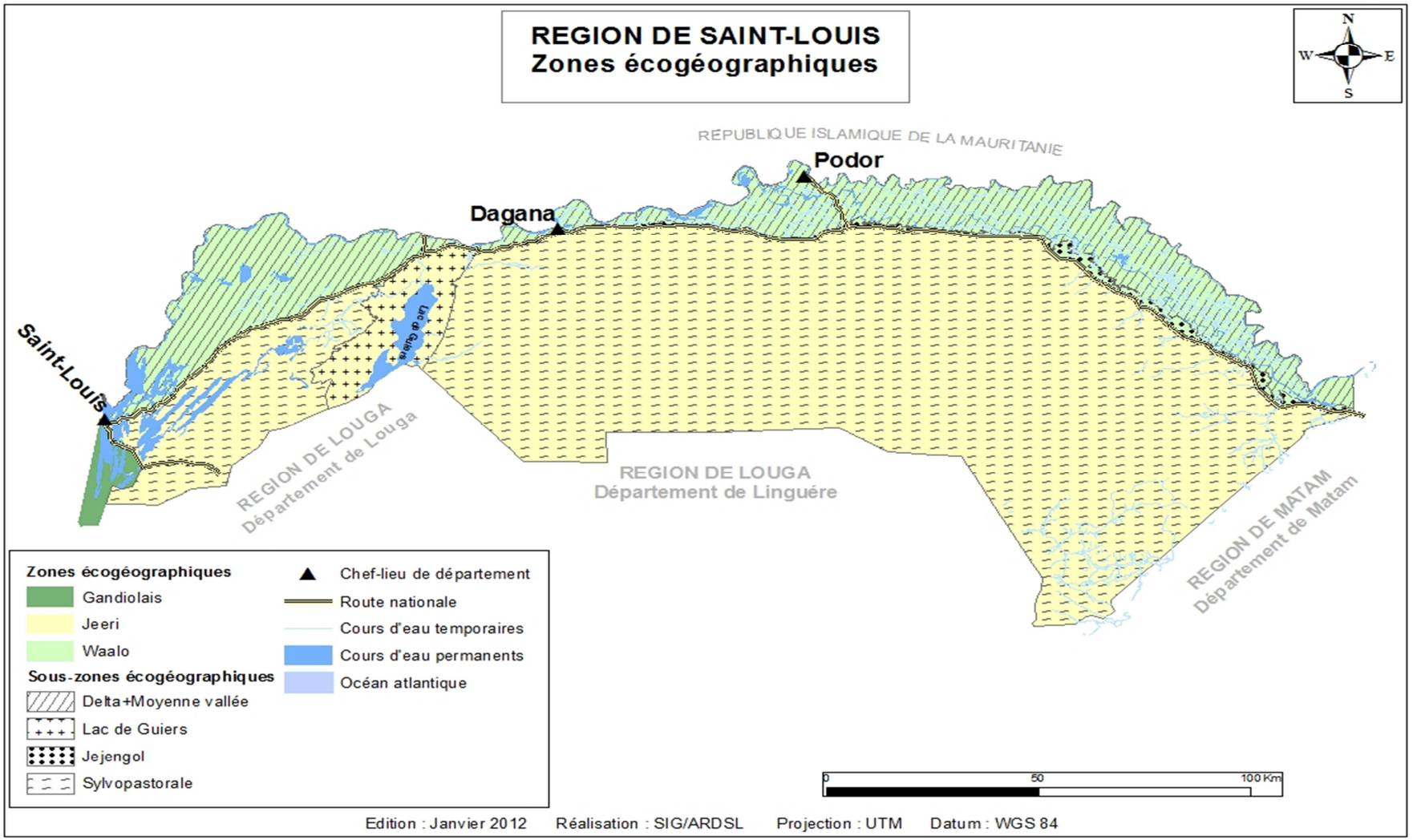
L'espace régional est constituée par trois grandes zones éco-géographiques, à savoir: le *Waalo*, le *Jeeri* et le *Gandiolais.* Les zones du *Waalo* et du *Jeeri* sont composées de sous-zones avec des spécificités.

La zone du *Waalo* comprend trois sous-zones: la Moyenne vallée, le Delta et le Jejengol. Elle se caractérise par un écosystème humide lié à la présence d'un réseau hydrographique dense. Le waalo couvre 4 226 km² et abrite 45% de la population régionale. Les principaux types de sols sont des sols hydromorphes, halomorphes, brun rouge subaride, ferrugineux tropicaux peu lessivés sur sable limoneux, brun rouge subaride dégradé et des sols vertiques. Les formations forestières sont essentiellement constituées de steppes, de savanes boisées, de prairies marécageuses, de mangroves et de tannes.

La zone du *Jeeri* est composée de la sous zone Sylvo-pastorale et de celle du Lac de Guiers. Elle se distingue par un climat aride et la présence d'un grand réservoir d'eau douce (Lac de Guiers*)* et de vastes étendues de pâturages naturels. Sa superficie est de 14 597 km² et sa population représente 30% de la population régionale. La zone du *Jeeri possède,* des sols hydromorphes, ferrugineux tropicaux peu lessivés, brun rouge subarides sableux argileux et des sols bruns intergradés. Les principales formations forestières qui s'y trouvent sont des savanes arbustives et diverses catégories de steppes.

La zone du *Gandiolais* se caractérise par un écosystème deltaïque et des *Niayes.* Elle abrite 25% de la population régionale et couvre une superficie de 211 km². Les principaux types de sols sont des sols hydromorphes, halomorphes, alcalins, salins, acidifiés et des sols ferrugineux faiblement lessivés. Les formations forestières sont constituées de pseudo-steppes arbustives, de savanes arbustives, de prairies marécageuses, de mangroves et de tannes.

Carte n°2 : Situation des zones éco-géographiques



PREMIERE PARTIE

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

II. BILAN DIAGNOSTIC

2.1. RESSOURCES NATURELLES ET ENVIRONNEMENT

2.1.1. Potentiel de la région en ressources naturelles

2.1.1.1. Ressources hydriques

La région dispose d'un important potentiel en ressources hydriques constitué par les eaux de surface et les eaux souterraines

- **Eaux de surface**

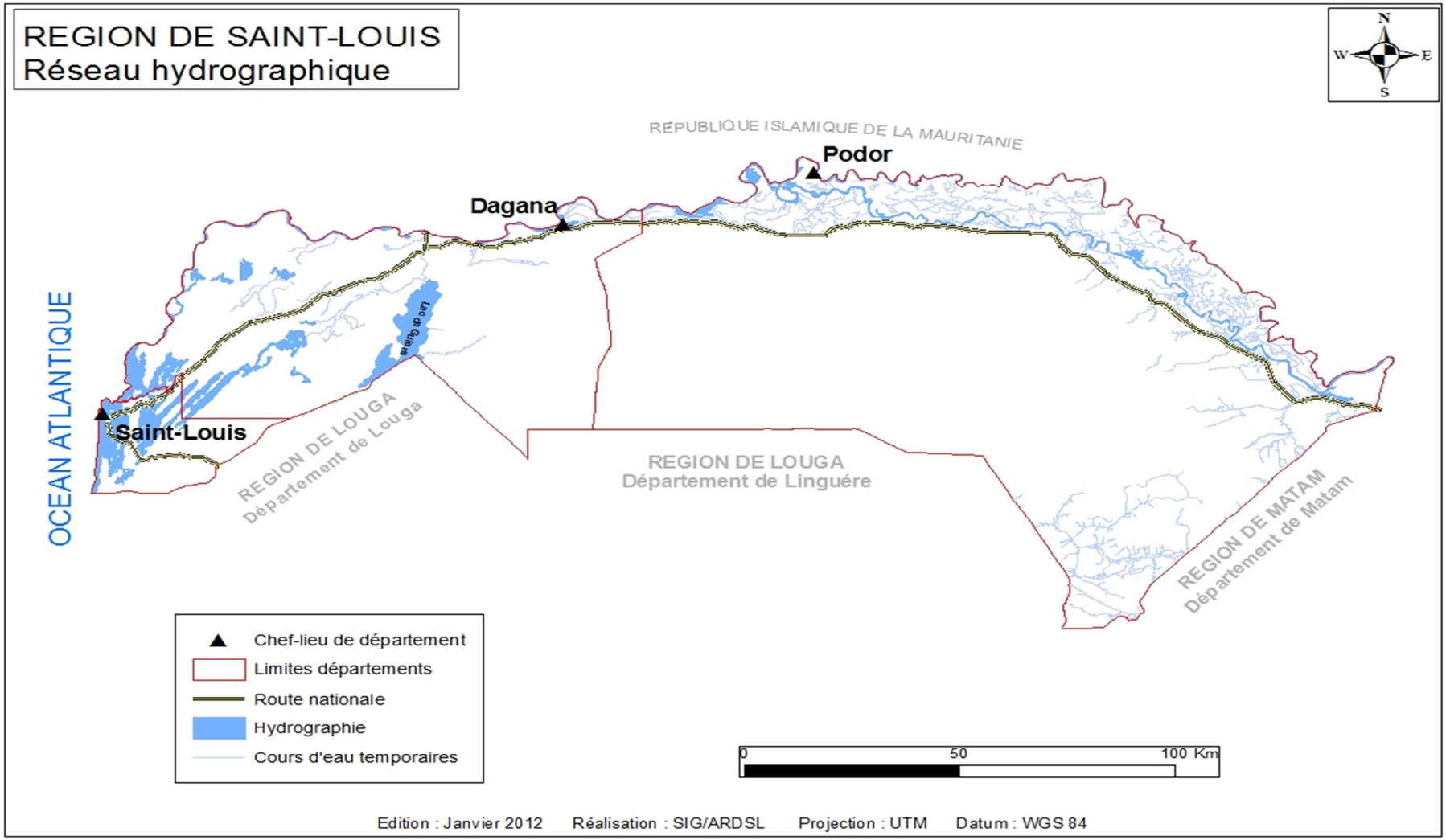
Les eaux de surface de la région proviennent du fleuve Sénégal et de ses défluents, du lac de Guiers et des mares temporaires. Elles sont mal réparties sur le territoire régional avec une forte concentration dans la zone éco-géographique du Walo.

Selon les zones éco-géographiques, les principaux cours d'eau sont ainsi répartis :

- **Zone du Walo** : Doué, Ngalenka, Gayo, Dirmbodial, Diaynga, Baranghol, Diossorol, Arro, Taouey, Taouey rectifiée, Gorom, Lampsar, Kassack, Diawel, Diembendou, Nietty Yone, Natchié, Djeuss, Ngalam, Khant, Ndiassew
- **Zone du Jeeri** : Lac de Guiers
- **Zone du Gandiolais** : Ndeur

Le potentiel en eau de surface de la région est estimé à 23,656 milliards de m^3 dont 23 milliards m^3 provenant du fleuve Sénégal (volume moyen annuel écoulé) et 656 millions de m^3 pour le Lac de Guiers à la côte 2m IGN avec un réservoir d'eau douce de 287 km². Il est à noter que la mise en service des barrages de Diama et de Manantali, tout en permettant la maîtrise de l'eau, a fortement contribué au relèvement du potentiel en eau, notamment au niveau du fleuve Sénégal (13 milliards de m^3 avant la mise en service des barrages).

Carte n°3 : Situation du réseau hydrographique



- **Eaux souterraines**

Le potentiel renouvelable des ressources en eau souterraine de la région, qui appartient au système des couches aquifères du pays, est estimé à 1 655 000 m^3/j dont 1 105 000 m^3/j sont fournis par les nappes phréatiques peu profondes et 550 000 m^3/j par les nappes profondes.

La région est intéressée par trois types de nappes peu profondes dont la profondeur varie entre 2 et 30 m. Il s'agit de la :

- Nappe des sables du littoral Nord couvrant les Niayes et le Delta
- Nappe des alluvions du fleuve Sénégal (moyenne vallée et Delta)
- Nappe du continental terminal (toute la région)

La nappe de l'Eocène ou des calcaires du Lutétien et la nappe du Maestrichtien sont les couches aquifères profondes répertoriées dans la région avec une profondeur variant entre 20 et 500 m.

L'eau des nappes est généralement de bonne qualité, sauf dans deux zones où la minéralisation peut atteindre 5 g/litre et la teneur en fluor est supérieure à la norme admissible de 1 mg/litre. Il s'agit d'une part de la bande Nord-Sud entre le méridien de Khombol à l'Ouest et de Dagana à l'Est et d'autre part, de la bande comprise entre Podor au Nord et la vallée du Ferlo au Sud.

2.1.1.2. Ressources pédologiques

La région recèle d'importantes ressources pédologiques dont le potentiel n'est pas maîtrisé selon les aptitudes des sols, à part les terres irrigables estimées à 272 800 ha, se trouvant dans la zone éco-géographique du Waalo et dans celle du Jeeri.(sous zone du Lac de Guiers).

Zone éco-géographique du Waalo

Le potentiel en terres irrigables de cette zone est estimé à 172 800 ha dont 115 200 ha (67%) sont localisés dans la sous zone du Delta et 57 600 ha (33%) dans celle de la Moyenne Vallée.

Zone éco-géographique du Jeeri

Les terres irrigables de la zone éco-géographique du Jeeri qui ont fait l'objet d'une estimation se trouvent dans la sous zone du Lac de Guiers. En effet, autour du lac, sur un rayon de 10 km, le potentiel en terres irrigables est estimé 100 000 ha. Cependant, il est à noter que les dunes aux sols brun rouges du Jeeri, dont le potentiel est méconnu, connaissent actuellement un début d'exploitation en irrigation.

Zone éco-géographique du Gandiolais

Elle recèle d'importantes ressources en sols aptes à la culture maraichère ; mais le potentiel n'est pas maîtrisé.

2.1.1.3. Ressources végétales

La région se caractérise par la présence d'écosystèmes arides et semi-arides avec une végétation ou des formations forestières spécifiques. Ces formations forestières sont constituées de steppes arbustives ou savanes arbustives suivant les zones éco géographiques. Selon la DEFCCS, la densité moyenne est de 153 tiges/ha pour un volume moyen de 17,34 m3/ha. Sur la base de ces données, on peut estimer le potentiel de la région en tiges à 291 220 200, correspondant à un volume de 33 004 956 m3. C'est avec la même méthode que sera estimé le potentiel des ressources forestières des zones éco-géographiques.

Zone éco-géographique du Waalo

Avec une superficie de 422 600 ha, le potentiel de la strate arborée de la zone éco-géographique du Waalo estimé à 6 4657 800 tiges pour un volume de 732 7884 m3. Compte tenu du développement de la culture irriguée, ce potentiel baissera de plus en plus.

Zone éco-géographique du Jeeri

D'une superficie de 1 459 700 ha, le potentiel des formations forestières attaché à cet espace est estimé à 223 334 100 tiges pour un volume de 25 311 198 m3. Le mode d'exploitation des ressources naturelles est de nature à réduire le potentiel des formations forestières.

Zone éco-géographique du Gandiolais

Les formations forestières de la zone éco-géographique du Gandiolais, réparties sur une superficie de 21 100 ha, ont un potentiel estimé à 3 228 300 tiges correspondant à un volume de 365874 m3. Avec la régression continue des ressources naturelles dans la zone, le potentiel des formations forestières sera entamé.

2.1.1.4. Ressources fauniques

La région regorge d'importantes ressources fauniques avec une diversité d'espèces. Cette faune est essentiellement constituée d'une avifaune migratrice, de petits gibiers et de gibiers d'eau.

A part les décomptes qui sont régulièrement réalisés dans le delta et au niveau de la Réserve spéciale d'Avifaune du Ndiaël dans le cadre du suivi de la faune aviaire, le potentiel faunique de la région n'est pas totalement maîtrisé. Dans le delta la population d'oiseaux est estimée à 318 776 individus dont 9 espèces sont les plus représentatives avec un effectif dépassant 1000 individus. La Réserve spéciale d'Avifaune du Ndiaël compte 7523 oiseaux. Il est à noter que compte tenu du caractère migrateur de l'essentiel de l'avifaune, le potentiel est dynamique au cours de l'année. Ainsi, on estime que le Parc National des Oiseaux du Djoudj (16 000 hectares) accueille chaque année près de 365 espèces d'oiseaux pour un effectif total de plus de 3.000.000 d'individus au plus fort de la saison (décembre) avec 90% d'oiseaux d'eau ;

2.1.1.5. Ressources halieutiques

Grâce à la présence de l'Océan Atlantique et du fleuve Sénégal et de ses défluents, la région recèle d'importantes ressources halieutiques variées dont le potentiel n'est pas maîtrisé. Cependant, au regard de la diminution d'année en année des mises en terre, ce potentiel a régressé.

2.1.1.6. Ressources minières

La région recèle comme ressources minières du sable, de la latérite, du banco coquillé, de l'argile céramique et du sel. Malheureusement, le potentiel réel de ces ressources n'est pas connu

2.1.2. Gestion des ressources Naturelles et de l'environnement

2.1.2.1. Instruments juridiques

Dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, les pouvoirs publics ont mis en place un arsenal juridique national composé de codes, de lois, de décrets et d'arrêtés. Selon le domaine, les instruments juridiques définissent des normes de gestion et réglementent les dispositions de protection des ressources naturelles et de l'environnement dans la logique d'un développement durable.

Cette préoccupation est prise en charge par le Code de l'environnement, en systématisant les évaluations environnementales. En effet, tout en définissant les procédures pour la réalisation d'une étude d'impact environnementale, son décret d'application N°2001-282 du 12 Avril 2001 dispose que tous les projets de développement ou activités susceptibles de porter atteinte à l'environnement et à la santé des populations, devront faire l'objet d'une évaluation environnementale avant leur mise en œuvre.

Les principaux instruments juridiques nationaux de gestion des ressources naturelles et de l'environnement se déclinent comme suit :

- La loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'environnement ;
- La loi n° 98-03 du 08 Janvier 1998 portant Code forestier ;
- La loi n° 76-66 du 2 Juillet 1976 portant Code du domaine de l'Etat ;
- La loi n° 76-66 du 2 Juillet 1976 portant Code du domaine de l'Etat ;
- La loi N° 81-13 du 4 Mars 1981 portant Code de l'Eau ;
- La loi n° 2003-36 du 12 novembre 2003 portant Code minier ;
- La loi n° 2008-43 du 20 Août 2008 portant Code de l'urbanisme ;
- La loi n° 2009-23 du 8 Juillet 2009 portant Code de la construction ;
- La loi n° 2009-24 du 8 Juillet 2009 portant Code de l'assainissement ;
- La loi n° 64-46 du 17 Juin 1964 sur le domaine national ;
- La loi n°96-07 du 22 Mars 1996 portant transfert de compétences aux Régions, Communes et Communautés rurales ;
- La Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP) ;
- La loi n° 63-40 du 10 Juin 1963 réglementant la pêche dans les eaux continentales ;
- Le décret n° 80-268 du 10 Mars 1980 portant organisation des parcours du bétail et fixant les conditions d'utilisation des pâturages ;
- La norme NS-05-061 relative aux rejets des eaux usées dans les différents milieux récepteurs ;
- La Charte des Eaux du fleuve Sénégal de l'OMVS- Résolution n°005/CCEG du 28 mai 2002 ;

- La Charte du Domaine Irrigué de la Vallée du Fleuve Sénégal ;
- Les chartes et conventions locales.

A cela s'ajoutent les décrets d'application des différents codes précités ainsi que les traités et conventions internationaux et sous régionaux auxquels le Sénégal a souscrits dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

2.1.2.2. Politiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement

Les politiques de gestion des ressources naturelles et de l'environnement sont déclinées dans des plans, des stratégies et des lettres de politique sectorielle, adoptés tant au niveau nationale que régional, voire local. Ces outils constituent des cadres de référence en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement et s'inscrivent dans la perspective du développement durable. Parmi ces outils on peut citer entre autres :

- Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) ;
- La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) ;
- Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD) ;
- La Stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité ;
- La Stratégie Nationale de mise en œuvre sur les Changements Climatiques ;
- L'Avant –projet du Plan d'Action Environnemental régional de Saint-Louis.

A cette législation nationale s'ajoutent les conventions et traités internationaux et sous régionaux que le Sénégal a ratifiés dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

2.1.2.3. Gestion des ressources naturelles

2.1.2.3.1. Aires protégées et zones aménagées

Elles constituent des moyens de protection, de conservation et de gestion des ressources végétales, animales, halieutiques, des sols et en général, de la biodiversité par le fait que tout prélèvement est totalement interdit dans les aires protégées et que l'exploitation des zones aménagées est assujettie à des règles strictes.

La région compte 60 aires protégées et zones aménagées d'une superficie de 821 024 ha, soit un taux de classement régional de 43%. Le département de Podor abrite 51% de la superficie totale, suivi du département de Dagana avec 42% et de celui de Saint-Louis 7%.

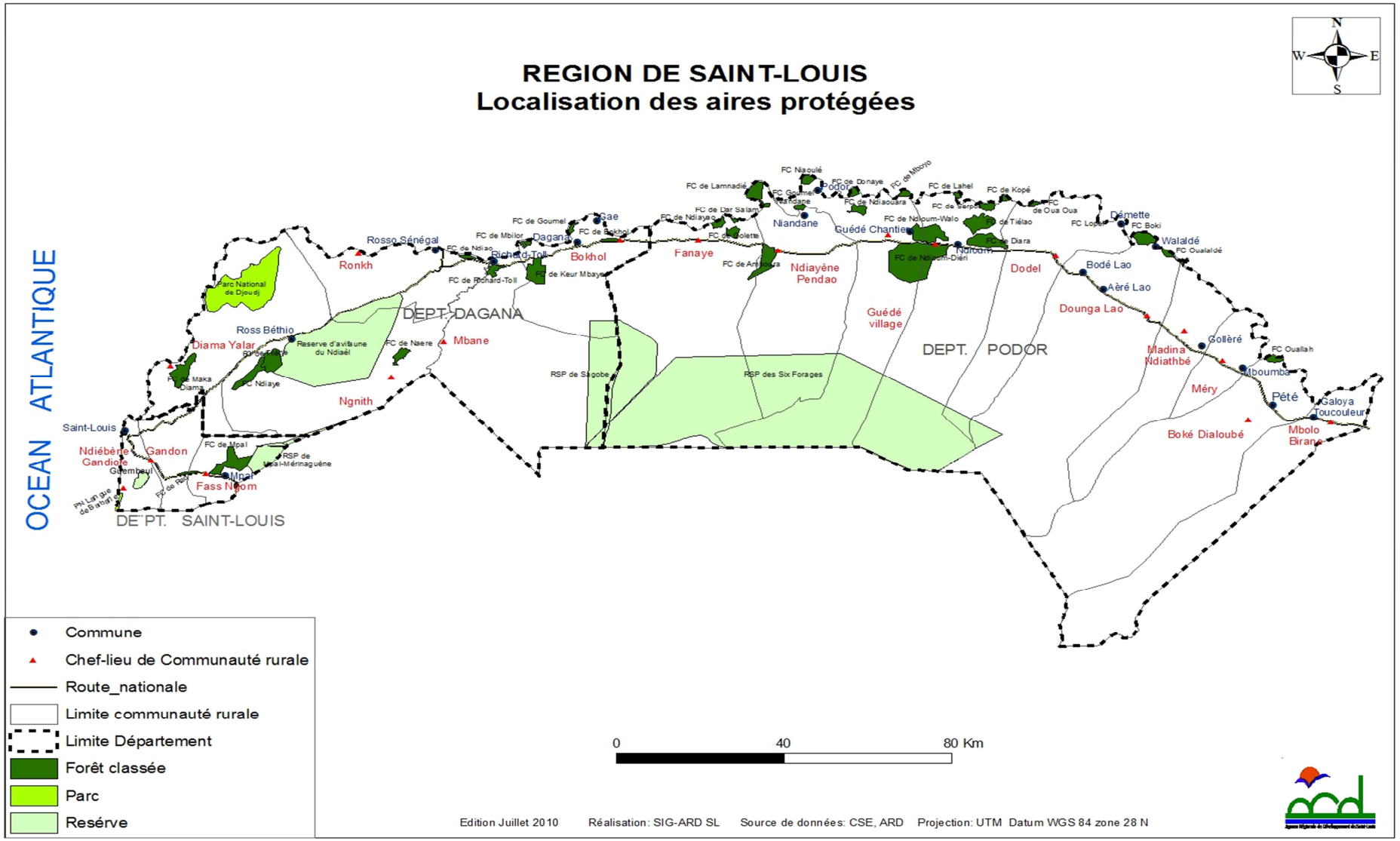
Au niveau des départements, le taux de classement du département de Saint-Louis est de 61% et ceux des départements de Dagana et de Podor sont respectivement de 7% et de 3%. L'importance du taux de classement du département de Saint-Louis, qui de prime abord est inquiétant compte tenu de la pression foncière que cela pourrait entraîner, relève de l'aire marine protégée qui représente 56% de la superficie.

Tableau 1 : Situation des Aires Protégées et Zones Aménagées par département

Département	Nombre	Superficie en ha	%	Taux classement	Nombre forêts classées
Dagana	24	348 872	42	7	12
Saint-Louis	9	53 446	7	61	2
Podor	27	419 006	51	3	23
Région	**60**	**821 024**	**100**	**43**	**37**

Source : IREF 2010

Carte n°4 : Répartition spatiale des aires protégées



2.1.2.3.2. Reboisement

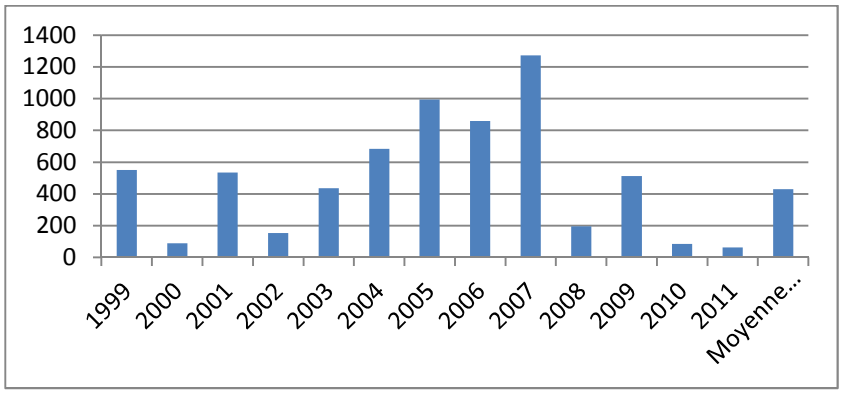
Le reboisement occupe une place prépondérante dans les actions de protection et de sauvegarde de l'environnement. En effet, l'effort régional de reboisement s'est traduit par la réalisation de:

- plantations massives constituées de bois de villages, de plantations individuelles, de vergers, de bois d'écoles, de plantations champêtres, etc.

- plantations linéaires comprenant des brise-vents, de haies vives, d'axes routiers, de plantations d'alignements et de délimitations, de plantations de fixation des dunes, etc.

Les réalisations en plantations massives et en plantations linéaires ont évolué en dents de scie entre 1999 et 2011. Elles ont atteint un pic en 2007 avec 1 272,54 ha pour les plantations massives et 756,35 km pour les plantations linéaires.

Graphique 1 : Evolution des plantations massives en ha entre 1999 et 2011



Source : IREF

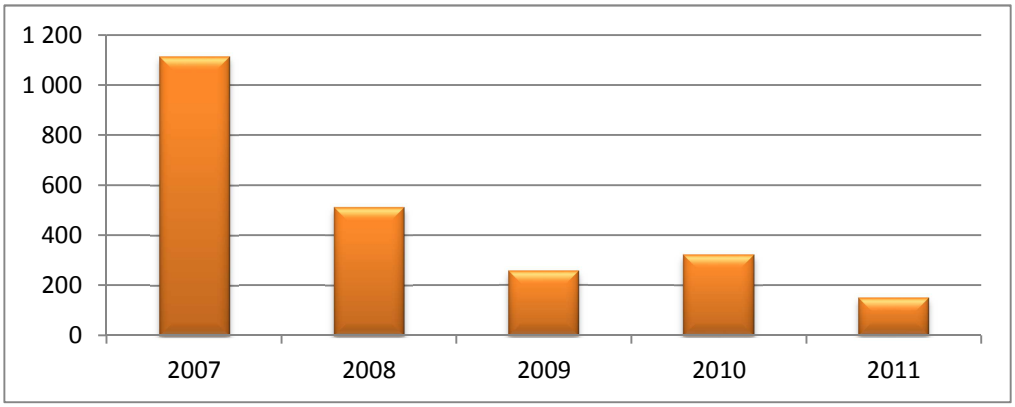
2.1.2.3.3. Actions de conservation et de restauration des sols

Les différentes actions de conservation et de restauration des sols sont : la mise en défens, la régénération naturelle assistée, l'enrichissement et la restauration de la mangrove.

Les superficies réalisées entre 2007 et 2011 ont évolué en dents de scie avec une tendance baissière, passant de 1 115 ha en 2007 à 149 ha en 2011. Il est à noter que, durant la période, les superficies réalisées en mise en défens sont plus importantes et représentent 81% des réalisations.

La baisse drastique des réalisations semble liée au manque de moyens, d'autant plus que les besoins d'actions de conservation et de restauration sont encore d'actualité.

Graphique 2 : Evolution des actions de conservation et de restauration de 2007à 2011



Source : IREF

2.1.2.3.4. Lutte contre les feux de brousse

C'est un levier de conservation et de protection du couvert végétal, des sols et de la biodiversité aux moyens de la lutte passive et la lutte active.

La lutte passive consiste en la mise à feu précoce (feu provoqué) dont la période est fixée par le Président du Conseil régional sur proposition du Chef de service régional des Eaux et Forêts, afin de minimiser les dégâts d'éventuels feux de brousse. Pour la lutte active il s'agit d'éteindre un feu de brousse qui s'est déclaré avec des moyens (matériels, humains, financiers) et des actions préventives et répressives.

En matière de lutte active, la région a enregistré 108 cas de feux de brousse entre la campagne 2007/2008 et la campagne 2011/2012, représentant une superficie de 115 219 ha, soit une moyenne annuelle de 22 cas et 23 044 ha. Durant la période, le nombre de cas et les superficies brûlées ont évolué en dents de scie avec respectivement des pics en 2010/11 (35 cas) et en 2011/2012 (68 285 ha).

Les moyens utilisés pour combattre les feux de brousse, constitués principalement d'unités de lutte, de pare feux et des comités de lutte et de leurs équipements, sont insuffisants. En effet, les unités de lutte sont au nombre de 5 dont 4 sont positionnées dans le Jeeri et 3 seulement sont fonctionnelles. Les pare feux ouverts entre la campagne 2007/2008 et la campagne 2011/2012 totalisent 332 km et ceux réhabilités et entretenus 4180 km, soit une moyenne annuelle respective de 66 km et de 836 km

2.1.3. Etat des Ressources Naturelles et de l'environnement

Dans la région, les ressources naturelles et l'environnement sont engagés dans un processus continu de dégradation, sous l'effet des facteurs anthropiques et climatiques. Les facteurs et le degré de dégradation sont variables d'une zone éco-géographique à l'autre. Ainsi, l'état des ressources naturelles et de l'environnement sera décliné par zone éco-géographique.

- **Zone éco-géographique du Waalo**

Elle abrite principalement des ressources hydriques, pédologiques, halieutiques, végétales et fauniques. Les activités humaines liées à l'agriculture irriguée, à la pêche, au tourisme, à l'industrie, à l'exploitation minérale ont contribué à la dégradation de ces ressources.

C'est ainsi que :

- le non-respect des normes techniques d'aménagement des exploitations (planage, réseaux d'irrigation et de drainage) a engendré la salinisation des sols et des eaux ou augmenté leur taux de salinité, particulièrement dans la sous zone du Delta ;
- le mode d'exploitation avec l'absence de jachère et d'amendement a conduit à la baisse de la fertilité des sols ;
- les défrichements à usage agricole et l'exploitation de certaines espèces à des fins artisanales ont entraîné la réduction du couvert végétal et la régression de la faune sauvage, voire la disparition de certaines espèces ;
- l'utilisation non maîtrisée des engrais chimiques et des pesticides et les rejets des déchets industriels ont contribué à la pollution des eaux sous terraines et de surface ;
- la mise en service des barrages a modifié les écosystèmes du milieu avec d'une part une érosion des berges occasionnant une perte de terres de culture de décrue et d'autre part, une régression des ressources halieutiques et la disparition de certaines espèces.

La zone éco-géographique du Waalo est confrontée à des problèmes environnementaux majeurs qui ont pour nom : l'avancée de la mer, l'érosion côtière et par les inondations, découlant principalement des changements climatiques, des barrages, des prélèvements du sable marin et de l'ouverture de la brèche sur la langue de Barbarie. Abritant la presque totalité des centres urbains de la région, la zone connaît des problèmes de dégradation du cadre de vie par l'encombrement des voies publiques, l'insalubrité et des pollutions sonores en milieu urbain.

- **Zone éco-géographique du Jeeri**

Les ressources naturelles de la zone du Jeeri, constituées par des pâturages naturels, le couvert végétal arboré, l'eau de surface et souterraine, les sols et par la faune sauvage, sont pour la plupart dans un état de dégradation avancé sous l'effet des facteurs climatiques et de l'action de l'homme.

Des facteurs comme la sécheresse, les défrichements à des fins agricoles, les feux de brousse, le surpâturage, l'émondage anarchique pratiqué en saison sèche par les bergers et les piétinements des troupeaux autour des points d'eau contribuent à la réduction du couvert végétal et par conséquent à la dénudation des sols, les exposant à l'érosion éolienne et hydrique. Ainsi, dans le Jeeri, l'érosion hydrique est intense avec des phénomènes de ravinements, de latérisation des sols et d'inondations. De même, l'intensification de l'érosion éolienne s'opère en favorisant la formation de dunes et la baisse de la fertilité des sols.

Par l'effet de la sécheresse, on assiste à un tarissement prématuré des points d'eau de surface constitués essentiellement par des mares. Cette situation est notée au niveau de certains puits en saison sèche avec l'abaissement de la nappe.

La sous zone du Lac de Guiers est affectée par l'alcalinisation des sols, une forte augmentation de la salinité des terres suite à la remontée capillaire découlant de l'absence

d'un réseau adéquat de drainage des eaux usées, l'acidification des sols liée à une utilisation non maîtrisée des engrais chimiques et la pollution chimique des eaux souterraines.

En somme, les systèmes de production pratiqués dans la zone éco-géographique du Jeeri, représentés principalement par l'élevage extensif et l'agriculture extensive, occasionnent la réduction de la biodiversité, de la capacité de photosynthèse du milieu et des niches d'habitat de la faune, avec la disparition de plusieurs espèces fauniques et végétales.

- **Zone éco-géographique du Gandiolais**

Elle dispose principalement des ressources hydriques, pédologiques, halieutiques et végétales qui sont dans un état de dégradation lié à leur mode d'exploitation et aux facteurs climatiques.

Sous l'effet de la sécheresse, les eaux de surface et souterraine, ainsi que les sols sont engagés dans un processus de salinisation avancé avec un tarissement rapide des nappes et la disparition de certaines espèces forestières et en général, la régression de la biodiversité.

De par sa position estuarienne, le Gandiolais est affecté par les inondations et l'érosion côtière à cause du barrage de Diama et de la brèche ouverte sur la Langue de Barbarie.

L'environnement est impacté négativement par les activités touristiques à travers l'occupation anarchique de la langue de barbarie, la destruction de la bande de filaos et la pollution des berges et des plages.

2.2. MILIEU HUMAIN

2.2.1. Effectifs et accroissement de la population

Selon l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, la population de la région est estimée à 953 884 habitants en 2012. De 435 010 habitants en 1988, la population est passée à 695 489 habitants en 2002, soit un taux d'accroissement intercensitaires de 3,4%, un taux supérieur à la moyenne nationale (2,7%).

Entre 1976 et 1988, le taux d'accroissement intercensitaires se situait à 2,0%. Au regard des deux taux, il apparaît un regain de croissance démographique de la région, crédité de 1,4 point, après une longue période de faible croissance de la population.

2.2.2. Répartition de la population

2.2.2.1. Répartition de la population selon les départements

La population est inégalement répartie entre les départements. En effet, le département de Podor, de loin le plus peuplé, concentre 43% de la population régionale. Les départements de Saint-Louis et de Dagana comptent respectivement 30% et 27% de la population totale. Par rapport à 2002, ces départements ont vu leur poids démographique dans la population totale régresser en 2012 au profit du département de Podor.

De 37 hbts/km² en 2002, la densité de population de la région est passée à 50 hbts/km² en 2012, dénotant un accroissement significatif de la population. Entre le département de Saint-

Louis et les départements de Dagana et de Podor, on note une très grande différence de niveau de densité. Saint-Louis affichant une densité de 327 hbts/km² ; alors que les densités de Dagana et de Podor sont nettement inférieures à la moyenne régionale, particulièrement pour le département de Podor.

Tableau 2 : Evolution population par département 2002 et 2012

Départements	2002			2012		
	Effectifs	%	Densité	Effectifs	%	Densité
Dagana	192 644	28	36,9	254 418	27	48,8
Podor	287 956	41	19,2	411 602	43	31,8
Saint-Louis	213 633	31	243,0	287 864	30	327,5
Ensemble région	**694 233**	**100**	**36,5**	**953 884**	**100**	**50,1**

2.2.2.2. Répartition de la population selon les zones éco-géographies

La zone éco-géographique du Waalo abrite 45% de la population régionale, suivie de la zone éco-géographique du Jeeri(30%) et de celle du Gandiolais (25%). Il apparaît une répartition déséquilibrée de la population entre les zones éco-géographiques**.**

Sur le plan des densités, on note un écart très important entre la zone la plus densément peuplée et les autres zones. En effet, la densité du Gandiolais, qui est la plus élevée, se situe à 1 130 hbts/km² ; celles des zones éco-géographiques du Waalo et du Jeeri sont respectivement de 101 hbts/km² et 20 hbts/km². A plus au moins long terme, la forte densité de population de la zone du Gandiolais est susceptible d'engendrer une pression foncière insoutenable.

Tableau 3 : Répartition de la population par zone éco-géographique en 2012

Zones éco-géographiques	Population	%	Densités
Gandiolais	238 471	25	1130
Walo	429 248	45	101
Jeeri	286 165	30	20
Ensemble région	**953 884**	**100**	**50**

2.2.2.3. Répartition de la population selon le milieu de résidence

Le taux d'urbanisation de la région est passé de 33% en 2002 à 44% en 2012, contre 47% pour le niveau national. La forte progression observée entre 2002 et 2012 semble être liée, en grande partie, à l'intégration dans le milieu urbain de la population de 12 localités érigées en communes (74 469 habitants) entre 2002 et 2008.

Le taux d'urbanisation varie d'un département à un autre avec une forte prédominance de la population urbaine dans le département de Saint-Louis (77 %). Les départements de Dagana et de Podor affichent des taux d'urbanisation respectifs de 45 % et de 21 %. Paradoxalement, le département de Podor qui compte 60% des communes est le moins urbanisé. La faible taille des populations des communes explique cet état de fait (la commune la plus peuplée compte 17 208 habitants et la moins peuplée 2 957 avec une moyenne de 7 145 habitants par commune)..

Tableau 4 : Répartition de la population urbaine et rurale par département en 2012

Département	Population totale	Milieu urbain		Milieu rural	
		Effectifs	%	Effectifs	%
Dagana	254 418	113 382	45	141 036	55
Podor	411 602	85739	21	325 863	79
Saint-Louis	287 864	220 957	77	66 907	23
Ensemble région	**953 884**	**420 078**	**44**	**533 806**	**56**

Source : ANSD

La répartition de la population urbaine et rurale par zone éco-géographique révèle d'énormes disparités et une très forte urbanisation de la zone du Gandiolais (88%). Le fort taux d'urbanisation du Gandiolais peut s'expliquer par le fait que la zone abrite la commune de Saint-Louis dont la population à elle seule représente 51 % de la population urbaine régionale.

2.2.2.4. Répartition de la population selon les groupes ethniques

La population de la région est composée d'une multitude de groupes ethniques dont les plus significatifs sont comme suit par ordre d'importance : Pulaar (54%), Ouolof (39%), Maures (4%) et les Bambara (1%). Le reste est constitué de groupes ethniques minoritaires.

Le groupe ethnique pulaar est largement majoritaire dans le département de Podor (90%) et les Wolofs constituent environ 64% de la population des départements de Dagana et de Saint-Louis.

Tableau 5 : Répartition de la population par groupe ethnique

Groupes ethniques	Pourcentage
Pulaar	54,0
Ouolof	39,0
Maure	4,2
Bambara	1,0
Sérére	0,8
Soninké	0,3
Autres	0,7

Source : ANSD

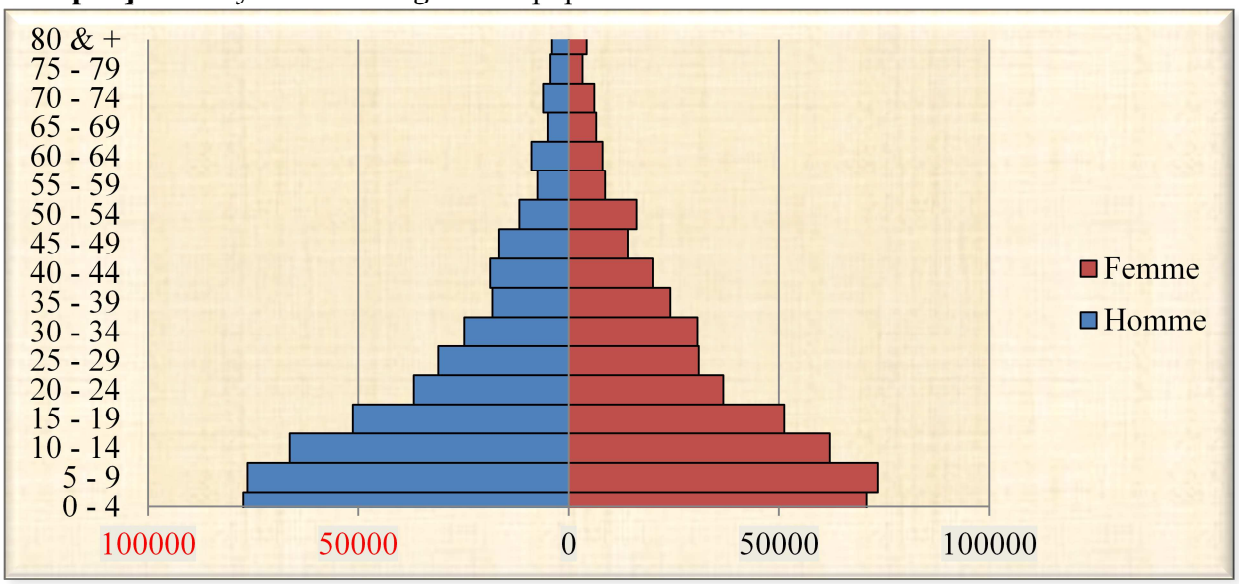
2.2.3. Structure de la population par âge et par sexe

La région présente une structure par âge très jeune. La répartition de la population selon les grands groupes d'âge montre que les moins de 15 ans représentent 45% de la population totale, la tranche d'âge 15-59 ans 49¨% et les 60 ans et plus 6%.constituant. Les femmes constituent 50,9% de la population régionale et le rapport de masculinité est de 96 hommes pour 100 femmes. Comparativement aux données de 1976 et 2002, on constate que la proportion des femmes dans la population régionale est en régression, passant de 51,7% en 1976 à 51,3% en 2002.

Le taux de dépendance qui tourne autour de 107%, se situe à un niveau élevé, mettant en relief des besoins énormes dans beaucoup de domaines, notamment en matière de santé, d'alimentation, d'éducation et d'emploi.

Le profil de la pyramide des âges témoigne de la jeunesse de la population avec une large base et un rétrécissement du sommet, pouvant découler d'une forte natalité et d'une fécondité soutenue. Un tel profil caractérise les pays- développés qui ont entamé leur transition démographique.

Graphique 3 : Pyramide des âges de la population en 2012



Source : Traitement des données projections ANSD 2012

Pour les populations cibles, les enfants de moins de 5ans représentent 16% de la population régionale, dont 3% pour les moins d'un an et 13% pour la tranche 1-4ans. La population scolarisable, allant du préscolaire au lycée, constitue 51% de la population totale avec une composante de la petite enfance 10% (tranche d'âge 3-5ans), de l'élémentaire 21% (tranche d'âge 6-12ans), du moyen 12% (tranche d'âge 13-17ans) et du secondaire 8% (tranche d'âge 18-21ans). L'importance numérique de la population scolarisable convoque la mobilisation de moyens énormes pour répondre aux besoins d'éducation des enfants. Les femmes en âge de procréation (15-49 ans) représentent 46% des femmes.

2.2.4. Dynamique de la population

Les déterminants de la croissance de la population sont la fécondité, la mortalité et les migrations.

2.2.4.1. Fécondité

La fécondité, qui est un déterminant de la croissance démographique, a subi ces dernières années une baisse avec un rythme relativement lent. Malgré cette baisse, le niveau de la fécondité reste encore élevé. En effet, selon les données des différentes EDS, l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF), est passé de 7,1 enfants par femme en 1978 à 6,6 en 1986, puis de 6 en 1992 à 5,7 en 1997 et de 5,2 en 2005 pour tomber à 5 enfants par femme en 2010. Cette baisse est plus substantielle en milieu urbain qu'en zone rurale. En 2005, l'ISF était à 4,1 en milieu urbain contre 6,4 pour la zone rurale et 3,9 contre 6,0 en 2010. Pour la région de Saint-Louis, l'évolution du niveau de la fécondité montre que la baisse de l'ISF entre 2005 (5,2) et 2010 (5,0) n'est pas significative.

Tableau 6 : Evolution du niveau de fécondité

Enquêtes/Années	Indice Synthétique de Fécondité			
	Niveau national	Milieu de résidence		Région Saint-Louis
		Urbain	Rural	
EDS III-1997	5,7	4,3	6,7	6,2
EDS IV-2005	5,3	4,1	6,4	5,2
EDS-MICS-2010	5,0	3,9	6,0	5,0

Source : ANSD

La baisse relative de la fécondité fait suite à la mise en place des politiques de santé, de la famille et de population dont les effets attendus sur les attitudes à la procréation ont porté leurs fruits. Parmi ces politiques, on peut citer la déclaration de la politique de population en avril 1988 dont les stratégies reposent sur la baisse de la fécondité et l'espacement des naissances, la santé de la mère et de l'enfant et la promotion des jeunes et de la femme.

2.2.4.2. Mortalité

Les données du tableau ci-après montrent que les tendances de la mortalité des enfants sont à la baisse entre 1997 et 2010 à tous les niveaux (national, milieu urbain, milieu rural, région de Saint-Louis). Ces baisses ont pu être réalisées grâce à l'amélioration des conditions sanitaires, d'hygiène et de l'état nutritionnel des enfants, ainsi qu'au niveau d'instruction des mères et à la mise en œuvre de programmes de vaccination.

Par rapport aux objectifs du Programme de Développement intégré de la Santé et de l'Action Sociale (PDSAS), consistant à ramener le taux de mortalité infantile de 68‰ en 1997 à 50‰ en 2001, le niveau national et le milieu urbain les ont atteints et dépassés en 2010 avec des taux respectifs de 47‰ et 44‰.

Tableau 7 : Tendances de la mortalité des enfants selon les zones de résidences

Milieu	Types de mortalité	EDS-III-1997	EDS-IV-2005	EDS-MICS-2010
Niveau national	Néonatale (**NN)**	37	35	29
	Post-Néonatale (**PNN)**	30	26	18
	Infantile **1q0**	68	61	47
	Juvénile **4q1**	77	64	26
	Infanto-juvénile **5q0**	139	121	72
Milieu urbain	Néonatale (**NN)**	29	32	28
	Post-Néonatale (**PNN)**	22	21	16
	Infantile **1q0**	50	52	44
	Juvénile **4q1**	41	41	19
	Infanto-juvénile **5q0**	89	91	62
Milieu rural	Néonatale (**NN)**	43	46	35
	Post-Néonatale (**PNN)**	46	36	24
	Infantile **1q0**	79	82	59
	Juvénile **4q1**	94	85	46
	Infanto-juvénile **5q0**	165	160	102

Région Saint-Louis	Néonatale (**NN)**	46	27	39
	Post-Néonatale (**PNN)**	39	26	20
	Infantile **1q0**	85	52	59
	Juvénile **4q1**	75	42	34
	Infanto-juvénile **5q0**	154	93	72

Source : ANSD

On note une mortalité différentielle des enfants entre le milieu urbain et la zone rurale avec une position privilégiée pour le milieu urbain à cause des conditions socio-économiques qui y sont plus favorables.

Selon les données de l'EDS IV et de l'EDS-MICS, le taux de la mortalité maternelle est en baisse. En effet, de 401 pour 100 000 naissances vivantes en 2005, le taux est passé à 392 pour 100 000 naissances en 2011. Des disparités sont notées entre le milieu urbain qui affiche un taux de 309 pour 100 000 naissances et la zone rurale dont la mortalité est de 472 pour 100 000 naissances. Toutefois, malgré la baisse observée, le niveau de la mortalité maternelle au Sénégal reste relativement élevé.

La prise en charge de la femme, à travers les soins pré et postnatals et l'assistance médicale à l'accouchement, constitue la problématique de la mortalité maternelle.

2.2.4.3. Migrations

2.2.4.3.1. Migrations interrégionales

Selon les données de l'ESPS II de 2011, la région de Saint-Louis a enregistré 125 159 migrants dont 79 986 émigrants et 45173 immigrants. Il apparaît que la région a un solde migratoire négatif de 34 813.

Les émigrants de la région représentent 6,2% de l'ensemble des émigrants du pays, ce qui confère à la région le 7ème rang des régions émettrices de migrants. Ces émigrants ont pour principales destinations les régions de Dakar (41%), de Louga (15%) et de Thiès (14 %).
La région de Saint-Louis accueille 3,5% des immigrants du pays, ce faisant, elle occupe la 9ème position des régions d'accueil de migrants. Les immigrants proviennent pour la plupart des régions de Dakar (51%), de Thiès (21 %) et de Louga (8%).

Le solde migratoire négatif de la région semble étonnant au regard du niveau de développement atteint depuis ces dernières années. Si l'on admet que depuis longtemps la région est une zone de départ, Il faut considérer que les mesures mises en place pour contrecarrer l'émigration portent leurs fruits à moyen et long terme à cause de l'effet d'inertie du phénomène migratoire.

L'attractivité de la région de Saint-Louis grandit de plus en plus avec la mise en valeur progressive de ses énormes potentialités.

Tableau 8 : Intensité des échanges migratoires interrégionaux

Région	Emigrants		Immigrants		Solde migratoire
	Nombre	%	Nombre	%	
Dakar	232399	18,0	473634	36,6	241235
Ziguinchor	102845	8,0	79237	6,1	-23609
Diourbel	154709	12,0	153973	11,9	-736
Saint-Louis	79986	6,2	45173	3,5	-34813
Tambacounda	43455	3,4	46260	3,6	2805
Kaolack	152719	11,8	62682	4,8	-90037
Thiès	167457	13,0	163748	12,7	-3709
Louga	123192	9,5	67276	5,2	-55916
Fatick	71273	5,5	58561	4,5	-12712
Kolda	35048	2,7	34687	2,7	-361
Matam	65035	5,0	29419	2,3	-35616
Kaffrine	31553	2,4	38328	3,0	6775
Kédougou	9736	,8	3935	,3	-5801
Sédhiou	23372	1,8	35865	2,8	12493
Total	**1292779**	**100,0**	**1292779**	**100,0**	**0**

Source : ESPS-II, ANSD

2.2.4.3.2. Migrations internationales

Les données en matière de migrations internationales sont souvent partielles et anciennes et les sources proviennent des Recensements Généraux de la Population de l'Habitat ou des enquêtes de ménages.

En 2002, parmi les immigrants internationaux vivant au Sénégal, 5,1%, soit 10 517 immigrants, résidaient dans la région de Saint-Louis et dans ce stock, 98% sont des Africains. Cette immigration est souvent motivée par les possibilités d'emplois dans l'agro industries et les exploitations familiales.

Selon l'enquête sénégalaise auprès des ménages réalisée en 2002, 18,4% des émigrés sénégalais sont originaires de la région de Saint-Louis. La crise économique, la pauvreté et le chômage sont les principales raisons qui poussent les gens à émigrer.

La région a vécu le phénomène de l'émigration clandestine massive observée à partir de 2006 dans le pays. Sa position géographique stratégique et sa façade maritime ont fait de Saint-Louis un point de départ privilégié des clandestins pour les pays européens, tout particulièrement l'Espagne. Afin de réguler les migrations de travail, les autorités sénégalaises et celles des pays d'accueil ont signé des accords de partenariat qui ont permis à plusieurs centaines de jeunes sénégalais, y compris ceux de la région, partis en Espagne en 2007, de pouvoir travailler dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture, du nettoyage, etc.

2.2.5. Caractéristiques socio-économiques de la population

2.2.5.1. Emploi et chômage

2.2.5.1.1. Situation de l'emploi

La population de la région en âge de travailler, représentant la tranche d'âge 15-59 ans, est estimée à 467 735 personnes, soit 49% de la population totale. La répartition selon le sexe révèle que les actifs féminins sont plus nombreux que les actifs masculins. Il en est de même pour les actifs de la zone rurale par rapport à ceux du milieu urbain.

Selon ESPS II, le taux de chômage de la région de Saint-Louis se situe autour de 15,2%, représentant 71 096 personnes. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale (10,2%) et place la région en 2ème position après Diourbel. Le total des actifs occupés de la région est estimé à 396639 personnes, soit un taux d'occupation d'environ 41,6% qui est plus élevé en milieu rural et chez les hommes

La situation par secteur d'activités montre l'existence de secteurs clés pourvoyeurs d'emplois. Il s'agit du secteur primaire avec 49% des actifs occupés, suivi du secteur tertiaires 26% et du secteur secondaire 12%.

2.2.5.1.2. Dépendance économique

Les inactifs et les actifs chômeurs constituent une sous population non engagée dans la production qui, par conséquent, sont à la charge des actifs occupés. Au niveau régional, le taux de dépendance économique est estimé à 2,4. Ce qui veut dire qu'un actif occupé a à sa charge 2,4 personnes. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale (2,3) et il est plus élevé en milieu urbains.

2.2.5.2. Personnes en situation de handicap

En 2002, lors du RGPH, il est dénombré 12 353 personnes en situation de handicap, représentant 1,8% de la population régionale. En appliquant ce taux à la population de 2012, on peut estimer la cible à 17 170 personnes avec une répartition inégale entre les départements. En effet, le département de Podor abrite 43% des personnes en situation de handicap et dans les départements de Saint-Louis et de Dagana y résident respectivement 30% et 27% des cibles.

La proportion des personnes en situation de handicap au niveau des départements de Podor, de Dagana et de Saint-Louis, est respectivement de 2,1, 1,7% et de 1,3%. Il ressort que le département de Podor compte plus de personnes en situation de handicap.

Les cibles ont constitué une association régionale avec des démembrements aux niveaux départemental et local. En rapport avec ces associations, le Service régional de l'Action Sociale a réalisé en 2012 un recensement dans tous les départements, dont le résultat affiche 4394 personnes en situation de handicap au niveau régional. Ce chiffre, nettement inférieur aux estimations, ne semble concerner que les membres des associations de personnes en situation de handicap. Il montre cependant que 66% des personnes en situation de handicap se trouvent en milieu urbain.

Les personnes en situation de handicap sont soutenues dans le domaine des aides sociales, du financement de divers projets de développement, de la prise en charge médicale et de dotation d'appareillages orthopédiques. Cependant, elles sont confrontées à des problèmes de formation, d'insertion et de manque de moyens financiers.

2.3. Distribution et organisation des établissements humains

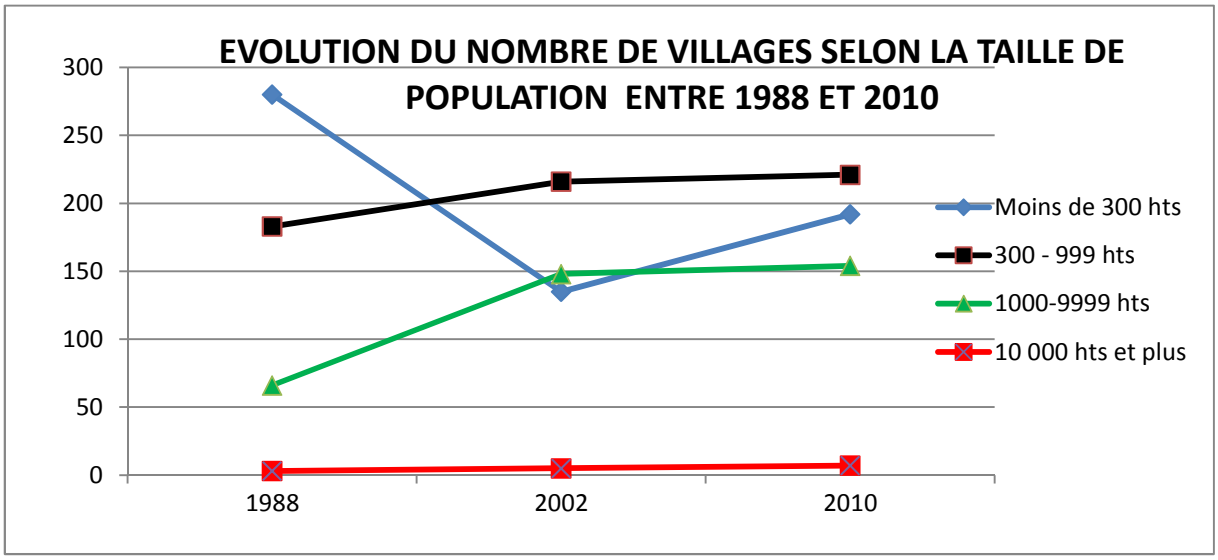
2.3.1. Répartition spatiale des établissements humains

Les établissements humains de la région sont composés de communes (20), de villages (706) et de hameaux (600 environ). Compte tenu de la complexité des hameaux et de leur non maîtrise, l'analyse sera centrée sur les autres types d'établissements humains, notamment sur les villages.

Les villages se caractérisent par leur faible taille de population, leur éparpillement et par des disparités dans leur taille de population. En effet, le village le moins peuplé compte 18 habitants et le plus peuplé 6 374 habitants avec une moyenne de 734 habitants par village et une densité de 1 village par 27 km², révélant la dispersion de ces établissements humains. L'importance numérique des hameaux montre que les établissements humains ne sont pas encore stabilisés dans la région. Ainsi, à tout moment, on assiste à la création de nouveaux villages ; ce qui remet en cause les acquis dans certains domaines, par exemple l'atteinte des OMD en matière d'accès à l'eau potable.

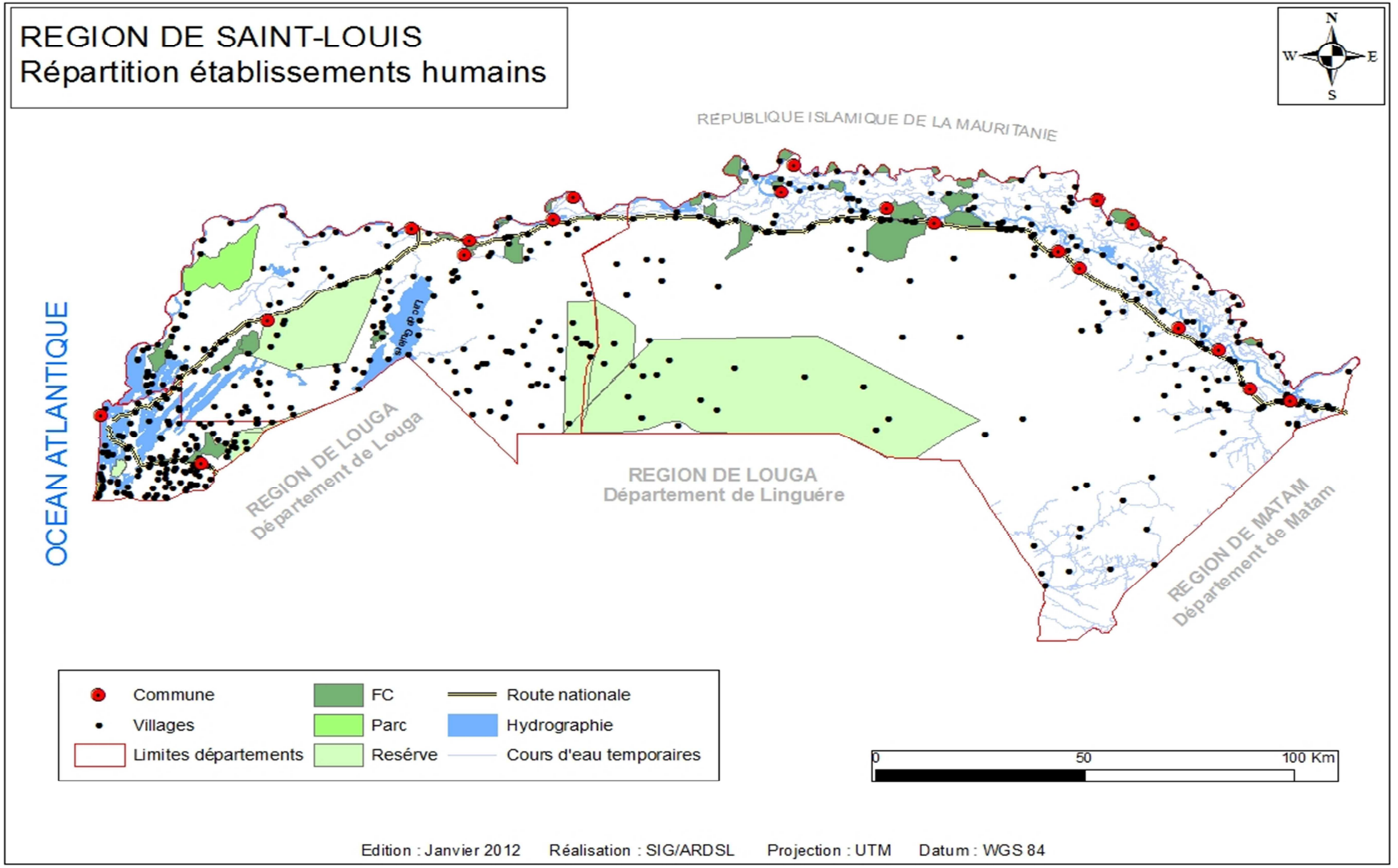
Au regard du graphique ci-dessous, on observe une dynamique de renforcement de la population des établissements humains. En effet, les établissements humains ayant une population de moins de 300 habitants constituaient 53% de l'ensemble contre 27% en 2002 ; alors que ceux des classes 300-999 habitants et 1000-9999 habitants ont vu leur proportion augmenter considérablement.

Graphique 4 : Evolution des établissements humains selon le rang-taille en 1988, 2002 et 2010



Source : RGPH 1988, 2002 et projections population 2010 ANSD

Carte n°5 : Répartition spatiale des établissements humains



La répartition des établissements humains entre les zone éco-géographiques laisse apparaître des disparités importantes.

.**La zone du Gandiolais** abrite 1 commune et 29 villages, représentant 4% des villages et dont la densité est de 1 village par 7 km². Le village le moins peuplé compte 78 habitants et le plus peuplé 3 826 habitants avec une moyenne de 797 habitants par village. On remarque que la faible taille de population, l'éparpillement et les disparités dans la taille de population des villages sont moins accentués dans la zone du Gandiolais. C'est un avantage pour l'implantation et l'accès aux infrastructures sociales de base.

.**La zone du Waalo** compte 17 communes et 208 villages, soit 30% de l'ensemble avec une densité de 1 village par 20 km². Le village le moins peuplé compte 89 habitants et le plus peuplé 6357 habitants et la moyenne par village est de 1096 habitants. Il ressort de ce qui précède que les établissements humains les plus peuplés se trouvent dans la zone du Waalo. Par ailleurs, les disparités de la taille de population et la dispersion des villages sont relativement acceptables pour le développement des programmes d'équipement.

.**La zone du Jeeri** compte 2 communes et 469 villages, soit 66% du total et dont la densité de 1 village par 31 km². Le village le moins peuplé compte 18 habitants et le plus peuplé 6374 habitants et la moyenne par village est de 570 habitants. Il apparaît que la faible taille de population, la dispersion et les disparités de la taille de population des villages sont les caractéristiques de la zone du Jeeri. Une telle situation pose la problématique de l'implantation et l'accès aux infrastructures sociales de base dans la zone.

Les établissements humains étant le cadre de réalisation des programmes de développement humain et économique, leur répartition spatiale a une incidence sur la définition d'une stratégie d'aménagement.

2.3.2. Organisation du système urbain

La formation du système urbain régional a commencé avec l'implantation le long du fleuve Sénégal de comptoirs et d'escales pour l'importation de produits manufacturés d'Europe et l'exportation sur le marché européen de matières premières. L'importance commerciale mais également militaire a été à l'origine de la création des premiers centres urbains de la région dont Saint-Louis, Podor et Dagana.

C'est dire que le phénomène urbain dans la région est très ancien car remontant à la période coloniale.

2.3.2.1. Historique et évolution démographique des villes

Après l'indépendance, le prolongement de la RN2 dans toute la région a beaucoup favorisé l'extension du phénomène urbain dans les zones proches de l'axe routier. Ainsi, ont émergé et se sont développés des centres urbains comme Richard Toll et Ndioum.

Ces faits semblent expliquer la différence notée dans les rythmes d'accroissement entre les villes fluviales et celles situées le long de la route. Celles-ci, de par leur position géographique, bénéficient d'un grand atout pour leur extension et l'accueil d'infrastructures.

- Saint-Louis, première ville du Sénégal, a connu un taux d'accroissement de 4,1 % entre 1961 et 1976. Ce taux a baissé pour se stabiliser à 2,5 % entre 1976 et 1988 et entre 1988 et 2005. Le transfert de la capitale de Saint-Louis à Dakar en 1957 peut expliquer une telle situation ;

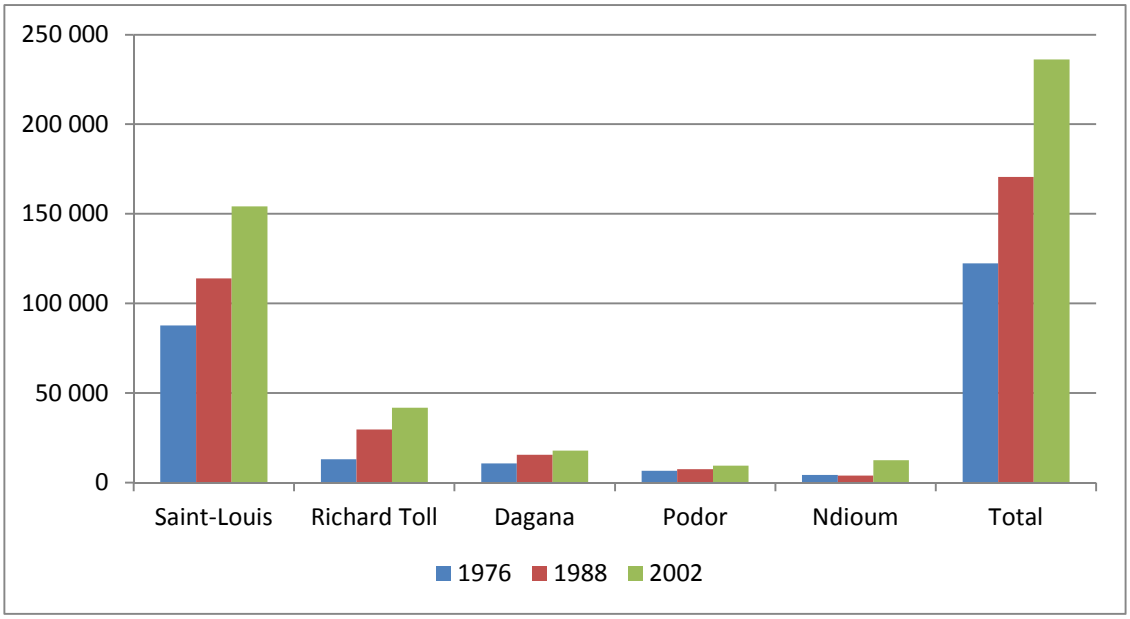
- L'agglomération de Richard-Toll comptait 13.036 habitants en 1976. Sa population a par la suite augmenté d'une manière exponentielle passant à 29 611 habitants en 1988, soit un taux d'accroissement de 7,10 % entre 1976 et 1988. Mais ce taux s'est réduit entre 1988 et 2002 pour se situer à 3 %. L'explosion démographique de la ville est étroitement liée à la présence de la CSS, fleuron de l'agro-industrie du pays, qui fait de Richard Toll un important pôle industriel suffisamment attractif et rayonnant sur toute la région et même au-delà ;

- La population de Dagana était de 10 793 habitants en 1976 pour ensuite passer à 15 638 habitants en 1988, soit un taux de croissance moyen annuel de 3,7 %. Cette croissance accélérée est liée à l'implantation de la CSS à Richard Toll, ville située à 26 km de Dagana. Ce taux a connu une baisse entre 1988 et 2002 en se situant à 1,1 %. En effet, la population a augmenté plus lentement dans la période avec un effectif qui passé de 15 638 habitants en 1988 à 17 968 habitants en 2002 ;

- Podor a vu sa population croître plus lentement que les autres villes de la région. Le taux de croissance annuel qui était de 2,5 % entre 1958 et 1976 est descendu à 1,0 % entre 1976 et 1988. Il a légèrement augmenté entre 1988 et 2002 en passant à 2 %. La forte émigration et la construction de la RN2 peuvent être à l'origine de cette situation ;

- Ndioum est la seule commune à avoir enregistré une croissance négative (-0,7 %) entre 1976 et 1988. Elle est également l'unique localité dont le taux d'accroissement dépasse les 10 % entre 1988 et 2002. Ce dynamisme démographique extraordinaire semble lié à sa position sur les hautes terres, à l'afflux des réfugiés de Mauritanie et sa proximité avec la RN2.

Graphique 6 : Evolution démographique des villes entre 1976 et 2002



Source : RGPH

2.3.2.2. Habitat

L'évolution de la population urbaine a engendré des besoins de plus en plus importants en matière d'habitat. Cette situation explique la forte pression foncière dans les zones urbaines de la région où l'insuffisance, voire l'épuisement d'espaces constructibles poussent les populations à se redéployer dans les zones péri urbaines, allant même jusqu'à occuper des zones non aedificandi. Les occupations irrégulières qui en découlent, surtout dans les espaces de marge territoriale entre communes et communautés rurales voisines engendrent souvent des conflits fonciers dans tous les départements de la région. C'est le cas par exemple entre la commune de Saint-Louis et la communauté rurale de Gandon (département de Saint Louis), la commune de Richard Toll et la communauté rurale de Mbane (département de Dagana), la commune de Niandane et la communauté rurale de Ndiayène Pendao (département - de Podor), etc. La problématique générale engendrée par la démographie galopante observée dans les grandes villes de la région peut être ainsi résumée : comment trouver une solution à la saturation d'espaces urbains sans compromettre les équilibres sociaux des zones rurales limitrophes ?

Dans le cadre de l'habitat planifié, des parcelles à usage d'habitation sont produites par l'Etat à travers la DUA et la SNHLM. Des opérations de restructuration et de régularisation foncière de quartiers sont également menées par l'Etat.

- Les villes de Saint-Louis et de Richard Toll où la demande est plus forte, sont particulièrement ciblées par les programmes de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) grâce auxquels des centaines d'hectares aménagés et viabilisés sont destinés aux coopératives d'habitat. Cependant, les disponibilités foncières ne suffisent pas à satisfaire la demande ;
- Des programmes d'aménagement de parcelles assainies pilotés par la SNHLM sont en cours d'exécution dans la région, particulièrement à Saint-Louis, mais les coûts de cession des parcelles, jugés exorbitants, limitent l'accès à la plupart des demandeurs ;
- Des programmes de restructuration et de régularisation foncières sont menés à Saint-Louis (Pikine) et à Richard-Toll (Khouma) améliorant ainsi les cadres de vie desdits quartiers.

Ces projets et programmes constituent, en principe, une solution à l'occupation irrégulière et anarchique de terrains quelquefois impropres à l'habitat. Toutefois, les outils de planification élaborés pour leur mise en œuvre souffrent le plus souvent d'obsolescence pour leur non application effective. C'est le cas des Plans Directeurs d'Urbanisme (PDU), des Plans d'Urbanisme de Détail (PUD) et des Schémas Directeurs d'Aménagement Urbain (SDAU),qui, par défaut d'application deviennent caducs, conduisant ainsi, par exemple, aux différentes occupations irrégulières constatées dans la commune de Saint-Louis et dans les espaces limitrophes de la communauté rurale de Gandon.

Les coopératives d'habitat interviennent également dans le domaine de l'habitat avec l'assistance des pouvoirs publics qui leur apporte très rarement des facilités, notamment l'accès au foncier. En effet, sur un total de plus de 75 coopératives d'habitat structurées en union régionale, seule une quinzaine a pu accéder à des parcelles d'habitation. C'est ainsi que des cités modernes, appartenant à des corporations de travailleurs, ont émergé de terre dans certaines villes de la région comme Saint-Louis, Richard-Toll et Dagana. En revanche, leur faible capacité d'épargne constitue un facteur bloquant à l'accès aux crédits logement accordés par les banques. Les taux d'intérêt pratiqués par ces dernières sont également jugés excessifs et préjudiciels à la promotion d'initiatives d'auto-construction dans le cadre de l'habitat social. Dans les nouvelles communes à

caractère rural, le type d'habitat dominant est la construction en banco. Même s'il est adapté au climat sahélien, il est cependant vulnérable aux fortes pluies qui s'abattent souvent dans la région. Toutefois, l'habitat se modernise de plus en plus grâce à l'émergence de classes moyennes et notamment aux apports des émigrés qui investissent beaucoup dans l'immobilier.

2.3.2.3. Evolution spatiale des villes

Avec la croissance démographique galopante, presque toutes les villes de la région ont connu un développement spatial très important. Au niveau des anciennes villes, leur évolution spatiale a contribué à la modification de leur morphologie. Les mutations observées sont différentes suivant la configuration de l'espace sur lequel est bâtie la partie la plus ancienne de la ville avec des spécificités plus marquées dans certaines d'entre elles. Ainsi, on peut distinguer principalement trois types d'évolution spatiale :

- **la densification des quartiers les plus anciens de la ville,** souvent accompagnée de l'occupation de zones non aedificandi. On peut citer à titre d'exemple la ville de Saint-Louis ;

- **l'extension de la ville dans une ou plusieurs directions**, sans plan directeur d'urbanisme, avec l'émergence de nouveaux quartiers où l'habitat est généralement peu dense et souvent de type moderne. C'est le cas de Dagana et de Podor ;

- **les extensions à l'extérieur des périmètres urbains,** débordement souvent lié à la saturation de la capacité d'accueil du périmètre communal. Cette situation, tout en créant des quartiers flottants avec un habitat précaire, engendre des conflits fonciers avec les communautés rurales contigües. C'est le cas de Dagana et de Saint-Louis.

Le développement tentaculaire des villes pose la problématique de la gestion de l'espace urbain, en termes de planification, de réalisation et de viabilisation de lotissements et d'amélioration du taux d'occupation des parcelles.

2.3.2.4. Urbanisation et hiérarchie urbaine

- ✓ **L'urbanisation**

Au Sénégal, les communes sont considérées comme des centres urbains et la région de Saint-Louis ne fait pas exception à la règle. Le taux d'urbanisation régional qui se situe autour de 44% est le produit de centres urbains dont 90% sont localisés dans les zones éco-géographiques du Waalo et du Gandiolais, principalement le long du fleuve Sénégal et de la RN2 (85%).

Les centres urbains sont mal répartis entre les zones éco-géographiques. La zone du Waalo concentre à elle seule 85% des communes de la région, dénotant un niveau d'urbanisation déséquilibré des zones éco-géographiques.

- ✓ **La hiérarchie urbaine**

La hiérarchisation des villes est basée principalement sur le niveau d'équipement d'administration, de santé, d'éducation ainsi que sur le poids démographique des agglomérations.

La situation se présente comme suit :

- Saint-Louis : capitale régionale qui présente une très grande différence par rapport aux autres villes. En 2011, elle compte 51 % de la population urbaine totale de la région et concentre l'essentiel des grands équipements (université, écoles d'enseignement supérieur, centres de formation, hôpital, hôtels haut de gamme, services administratifs, etc..). A cela s'ajoutent les activités de la pêche maritime, du tourisme et culturelles ;

- Dagana et Podor : anciennes, mais peu peuplées (moins de 25 000 habitants), **elles** jouent un rôle administratif que leur confère leur statut de chef-lieu de département. A la faveur de la politique de décentralisation, elles voient leur niveau d'équipement s'améliorer avec la présence de lycées, de centres de formation professionnelle, de casernes de sapeurs-pompiers, etc ;

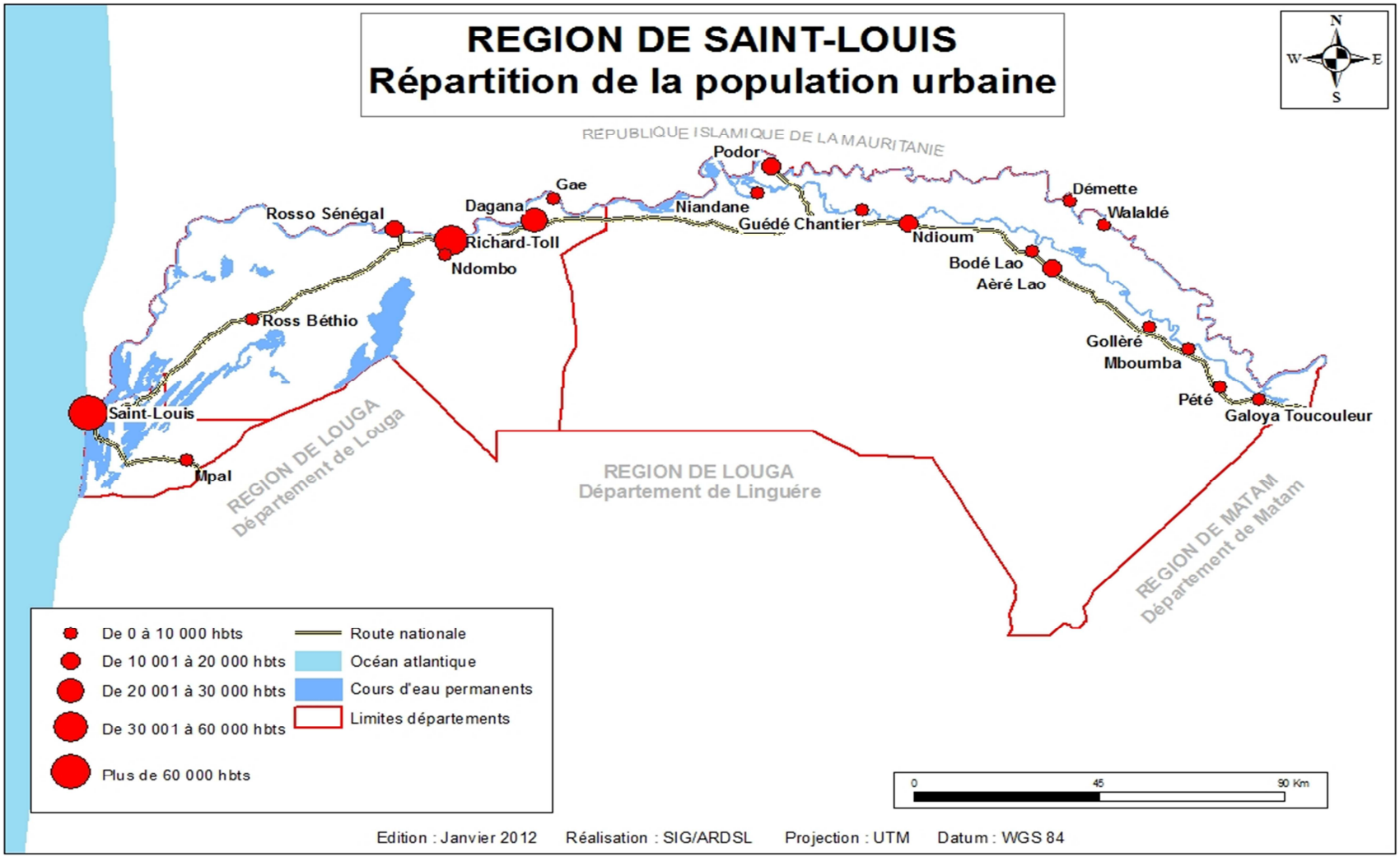
- Richard-Toll : créée avec l'avènement de la CSS, ce qui lui confère une fonction de pôle industriel est devenue la deuxième ville de la région au plan démographique après le chef-lieu de région ;

- Les communes secondaires créées récemment le long de la RN2 jouent un rôle de relais communal. Leur population n'atteint pas 10 000 habitants et parmi elles on peut citer Mpal, Ross-Béthio, Pété et Galoya.

En résumé, la région est marquée par des dualités croissantes inter et intra-urbaines qui accentuent les disparités entre les grandes villes de l'axe routier Saint-Louis-Ndioum et le reste du territoire régional. L'urbanisation tend à se poursuivre sur cet axe en s'accompagnant d'un phénomène de péri urbanisation qui résulte d'une extension géographique incontrôlée des villes, sans aucune hiérarchisation fonctionnelle.

La perpétuation d'une telle tendance ne fera qu'aggraver les disparités constituant une entrave pour le développement équilibré de la région.

Carte n°6 : Répartition de la population urbaine



2.3.2.5. Armature urbaine

L'armature urbaine régionale est déséquilibrée. En effet, les villes sont faiblement intégrées et présentent de fortes disparités tant par leur taille, leurs fonctions et leur répartition sur le territoire régional.

Sur le plan de l'organisation spatiale des centres urbains, l'afflux de populations a eu des conséquences néfastes sur la structure urbaine. Ces centres urbains sont caractérisés par des occupations irrégulières, un déficit en logements et équipements socio-éducatifs.

Les distorsions qui se manifestent dans l'armature urbaine peuvent être appréhendées à partir de :

- la forte concentration de la population urbaine dans la capitale régionale et dans le département de Dagana ;
- la demande d'espace en augmentation continue n'a pu être maîtrisée malgré l'élaboration de documents d'urbanisme ;
- les disparités entre les différentes villes en matière d'équipement et de développement économique et industriel ;
- la croissance urbaine élevée des villes comme Saint-Louis et Richard-Toll, ce qui se traduit par une forte demande en services sociaux de base ;
- l'absence de véritables pôles de développement économique et social pouvant générer des emplois et créer les conditions d'un développement régional durable ;
- la juxtaposition en milieu urbain de deux secteurs l'un moderne et l'autre qualifié d'informel, mais faiblement articulés.

Une telle situation nécessite une nouvelle organisation qui reste une donnée fondamentale pour le développement cohérent et planifié de l'essor urbain, tant aux niveaux régional que national dans le cadre d'une véritable politique urbaine.

2.3.3. Relations ville- campagne

Un des objectifs de la politique nationale de promotion des capitales régionales consiste en la création de métropoles d'équilibre face à l'hégémonie croissante de Dakar. Dans la même logique, les centres urbains régionaux devraient jouer un rôle polarisateur vis-à-vis de leur hinterland.

Les relations villes-campagnes à l'intérieur de la région de Saint-Louis peuvent être appréciées à travers les indications suivantes :

- **la forte polarisation de la capitale nationale Dakar**, malgré son éloignement, sur les centres urbains régionaux (St-Louis, Dagana, Podor) et même sur l'ensemble de la région. Ce qui prouve que la fonction de métropole d'équilibre de la capitale régionale Saint-Louis reste encore déficiente.

- **l'importance des relations économiques et sociales** caractérisée par :

    - **la fréquentation des formations médicales** : les raisons médicales sont souvent invoquées pour les déplacements sur la ville de Saint-Louis et surtout Dakar (présence d'infrastructures sanitaires spécialisées). Cependant, la commune de Ndioum dotées d'un hôpital attire peu d'habitants de la région en raison de la modestie des services médicaux offerts ;
    - **les visites pour raisons administratives** dans les centres urbains pour toute une gamme de services administratifs (état civil - banques, poste, etc.) ;
    - **l'éducation** (enseignement secondaire et supérieur, formation technique et professionnelle) qui attirent beaucoup de jeunes dans les centres urbains surtout à Saint-Louis ;
    - **les échanges économiques** : la distribution des biens et services et la commercialisation des productions agricoles et pastorales occupent une place importante dans les relations ville-campagne. Les villes tout en jouant un rôle d'intermédiaire dans la distribution des produits importés, servent également de lieux d'écoulement de la production provenant de leurs hinterlands ;
    - **L'offre d'emplois** : s'agissant de l'emploi moderne, les villes secondaires en dehors de Richard-Toll ne fonctionnent pas en tant que pourvoyeuses d'emplois. L'exode marque particulièrement la région et concerne aussi bien les campagnes que les villes.

L'état des lieux a permis de mettre en évidence les liens d'ordre économique et social entre les villes de la région et leur environnement rural. Les relations qu'ils entretiennent s'opèrent le plus souvent en sens unique en raison du faible maillage du territoire régional en infrastructures socio-économiques. En effet, les mouvements se font généralement en direction des zones éco-géographiques du Waalo et du Gandiolais où sont implantés 90% des villes et la plupart des infrastructures et services.

2.4. ACTIVITES ECONOMIQUES

L'économie régionale contribue à hauteur de 5,6% à la formation du PIB national grâce aux activités économiques réalisées dans différents secteurs. Ces secteurs, représentés principalement par les secteurs primaire, informel et moderne, ont une forte capacité de structuration de l'espace et de redistribution de la population à cause de leur attractivité.

Le secteur extraction minière et les activités du secteur primaire, du secteur informel et du secteur moderne seront abordés dans cette partie.

2.4.1. Secteur Extraction minière

2.4.1.1. Ressources minières

La région est dotée de ressources minières peu variées, constituées essentiellement de matériaux de construction et du sel dont le potentiel n'est pas déterminé. Le sable, la latérite, le banco coquillé et les argiles céramiques sont les matériaux de construction identifiés dans la région.

Les gisements de sel, au nombre de 6, sont localisés dans les départements de Saint-Louis (5) et de Dagana (1), précisément dans les zones éco-géographiques du Jeeri 'sous zone du Lac de Guiers) et du Gandiolais.

Concernant les matériaux de construction, le sable de dune existe un peu partout et le sable marin se trouve dans le département de Saint-Louis, en plus du banco coquillé et de l'argile céramique. Le département de Dagana abrite des carrières de latérite et celui de Podor de l'argile céramique et des carrières de latérite.

2.4.1.2 Exploitation des ressources

2.4.1.2.1. Exploitation du sel

Elle est réalisée de manière traditionnelle par les femmes, généralement regroupées en GIE. L'exploitation se fait au niveau de plusieurs sites polarisant 13 villages des communautés rurales de Gandon, Ndiébène Gandiole et de Ngnith.

Les quantités produites ne sont pas maîtrisées de même que la valeur financière correspondante. Toutefois, il est connu que production est destinée à la consommation locale, à la commercialisation au niveau nationale et à l'exportation vers la Mauritanie et le Mali.

L'exploitation se faisant avec des moyens rudimentaires, sans aucunes propriétés réflectrices. Dans le cadre de l'iodation du sel, les femmes sont assistées par l'ONU équipement de protection (gants, masques etc..), les femmes productrices sont exposées à des maladies cutanées et de la vue, liées à la nature corrosive du sel et à ses G RADI.

2.4.1.2.2. Exploitation des matériaux de construction

Selon la législation, l'exploitation des matériaux de construction est assujettie à une autorisation préalable. Ainsi, la formalisation des exploitations est de mise, sauf pour l'argile céramique qui est exploité traditionnellement. Toutefois, sur le terrain, il est observé des prélèvements clandestins de sable, de latérite et de banco coquillé.

Entre 2008 et 2010, le volume de sable exploité a considérablement baissé, passant de 31 510 m3 à 14 312 m3, soit une réduction de 55%. Par contre le volume de latérite prélevé dans la même période a augmenté de 181% et celui du banco coquillé de 35%. On remarque que les prélèvements de sable sont plus importants que ceux des autres matériaux de construction. Cela s'explique par le fait que c'est la ressource la plus répandue dans la région et par le boom de l'immobilier.

Les recettes cumulées (2008-2010), tirées de l'exploitation des matériaux de construction, s'élèvent à 15 399 200 F CFA dont 7 388 200 de F CFA pour le sable, 1 610 000 de F CFA pour la latérite et 6 401 000 de F CFA pour le banco coquillé.

Tableau 9 : Evolution de l'exploitation minière de 2008 à 2010

Année	Productions en m3				TOTAL
	Sable	Latérite	Banco coquillé	Argile	
2008	31 510	1 175	9 330	ND	42 015
2009	28 060	3 575	10 100	ND	41 735
2010	14 312	3 300	12 575	ND	30 187
TOTAL	**73 882**	**8 050**	**32 005**	**ND**	**113 937**
VALEUR	7 388 200	1 610 000	6 401 000	-	-

Source : *Service régional des Mines, de l'Industrie, de l'Agro-industrie et des PME*

L'exploitation des matériaux de construction en général, du sable, de la latérite et du banco coquillé en particulier, a des conséquences négatives sur l'environnement du fait que les sites exploités sont laissés à l'état sans réhabilitation, favorisant fortement le développement de l'érosion hydrique avec des ravinements et de l'érosion côtière pour le sable marin. Face aux carrières non réhabilitées, les populations, notamment les enfants, sont exposées aux noyades.

2.4.2. Activités du Secteur primaire

Le secteur primaire occupe une place centrale dans l'économie régionale eu égard à la population active qu'il mobilise (près de 50%) et à son apport à la formation du produit local brut régional (25,2%). Il comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière.

Pour la formation du produit local brut régional, l'agriculture a contribué à hauteur de 13%, l'élevage 7%, la pêche 5% et l'exploitation forestière 0,2%.

2.4.2.1. Agriculture

L'agriculture occupe une place prépondérante dans l'économie régionale. En effet, selon l'étude Ecoloc, elle représente 50% de la production du secteur primaire et 11,4% de l'économie régionale. Cette place privilégiée découle principalement du développement et du poids de la culture irriguée grâce à la disponibilité de l'eau.

Dans la région, l'agriculture en général, la culture irriguée en particulier, est un facteur de structuration de l'espace à travers les aménagements hydro-agricoles, de redistribution de la population grâce à sa capacité de rétention et d'appel de la population et de création d'activités connexes en amont et en aval. La culture irriguée, par son développement et des activités connexes, constitue pour les agglomérations qui abritent ces activités un véritable vivier pour l'éclosion de fonctions solides.

On distingue dans la région deux systèmes de culture : une agriculture traditionnelle et une agriculture moderne irriguée. L'agriculture traditionnelle comporte deux modes de cultures : les cultures pluviales et les cultures de décrue, caractérisées par une faible productivité avec un caractère aléatoire et marquée par des pratiques culturales encore rudimentaires. L'agriculture moderne, basée sur l'irrigation est une option des pouvoirs publics depuis le VIème Plan de Développement Economique et Social. Son importance ne cesse de croître compte tenu de sa productivité et du caractère aléatoire des cultures traditionnelles.

2.4.2.1.1. Cultures pluviales

La culture sous pluie est généralement pratiquée dans la zone éco-géographique du Jeeri, notamment dans la sous zone sylvopastorale et sur les hautes terres de la sous zone du Jejengol. Ces deux sous zones couvrent 1 414 400 ha avec des sols favorables à ce type de culture. Ils s'y mènent une agriculture extensive et un élevage de type extensif.

De 28 453 ha à la campagne agricole 2006/2007, les superficies totales cultivées sont passées à 43 193 ha à la campagne agricole 2010/2011, représentant un accroissement de 52%, soit une moyenne annuelle de 10%.

La répartition des superficies de la campagne agricole 2010/2011 laissent apparaître que le département de Dagana détient 52% du total, le département de Podor 30% et celui de Saint-Louis 18%.

Les différentes spéculations cultivées sont : le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide d'huilerie, le niébé, le béref, la pastèque, le bissap, le gombo et le manioc. Pour de la campagne agricole 2010/2011, le niébé occupe la superficie emblavée la plus importante (10 557 ha), suivi de l'arachide d'huilerie (10 404 ha) et du mil (9 906 ha) et la pastèque (9 067 ha).

D'une manière générale les rendements sont faibles et instables. En effet, le rendement du niébé oscille entre 100 kg/ha et 260 kg/ha, celui de l'arachide d'huilerie entre 225 kg/ha et 425 kg/ha, le mil entre 110 kg/ha et 300 kg/ha et de la pastèque entre 4,5T/ha et 20 T/ha. L'instabilité des rendements semble liée aux déficits pluviométriques et au manque d'intrants.

Avec la transhumance, les troupeaux ne contribuent plus à l'entretien de la fertilité des sols par la fumure organique. Ainsi, sans fumure ni rotation des cultures, on assiste à l'appauvrissement du sol conduisant à l'abandon des champs. Le système d'exploitation de l'agriculture pluviale, basé sur la culture extensive et itinérante entraînant la dénudation des sols, expose ces derniers à l'érosion éolienne et hydrique.

Bien que bénéficiant de l'assistance des pouvoirs publics à travers le programme agricole (intrants et matériel agricole), l'agriculture sous pluie est en déclin, ce faisant, elle n'intéresse plus que les femmes et les vielles personnes. Son déclin est lié à plusieurs facteurs, entre autres, les péjorations climatiques persistantes découlant des changements climatiques ; cette situation rend aléatoires les cultures pluviales avec des impacts négatifs sur les efforts des paysans par des pertes de récoltes et sur certaines spéculations par leur inadaptation aux nouvelles conditions climatiques. En plus de ces contraintes, il faut ajouter la concurrence de la culture irriguée, la menace des animaux en divagation (car les champs ne sont pas clôturés), l'insuffisance du quota de semences d'arachide alloué à la région, l'absence de semences de mil et de sorgho de qualité et de points de commercialisation de l'arachide ainsi que le manque de matériel agricole.

2.4.2.1.2. Cultures de décrue

Elles sont pratiquées dans la zone éco-géographique du Waalo au niveau des cuvettes de décantation où les sols ont une aptitude à conserver une réserve en eau suffisante. Ces cuvettes sont régulièrement ou occasionnellement inondées par la crue du fleuve Sénégal et ses défluents. Dans cette zone qui couvre 422 600 ha sont également pratiquées les cultures irriguées. Le potentiel exploitable en décrue variant selon la crue, peut être estimé à 100 000 ha environ. Ce potentiel est jugé plus important dans le département de Podor.

La pratique de cette culture exige trois conditions :

- l'inondation doit être suffisante pour permettre de cultiver le plus de terres ;
- la durée de submersion doit être suffisante (minimum 15 jours);
- le retrait de l'eau doit être possible.

Les cultures de décrue revêtent une importance capitale dans la mesure où elles permettent un échelonnement des récoltes et contribuent à réguler le déficit alimentaire. Les terres exploitables en décrue appartiennent traditionnellement à des familles et exigent souvent des migrations temporaires de la part des exploitants. La culture de décrue est caractérisée par peu une faible exigence de travail et de charges d'exploitation, tout en bénéficiant d'une organisation de travail multiséculaire bien rodée, soutenue par des techniques et pratiques maîtrisées

Entre l'année agricole 2005/2006 et l'année agricole 2011/2012, les superficies emblavées sont passées de 9 874 ha à 10 248 ha, soit une progression de 4%. Pour les années agricoles 2007/2008 et 2011/2012, les superficies emblavées ont baissé par rapport aux années agricoles précédentes. Au regard des superficies cultivées entre les années agricoles 2005/2006 et 2011/2012 il apparaît que le potentiel exploitable en décrue est utilisé en moyenne à hauteur de 11%.

La répartition entre les départements des superficies emblavées à l'année agricole 2011/2012 montre que la culture de décrue est plus développée dans les départements de Podor et de Dagana. En effet, ces deux départements abritent 97% des superficies (Podor 49%, Dagana 48%) et celui de Saint-Louis 3%. De 2005/2006 à 2010/2011 les superficies emblavées ont évolué en dents de scie dans tous les départements, particulièrement dans ceux de Saint-Louis et de Dagana avec une hausse très appréciable en 2010/2011.

Tableau 10 : Superficies emblavées en décrue par département de 2005/2006 à 2011/2012

Départements	**Superficies emblavées en ha par année agricole**					
	2005-2006	***2006-2007***	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**	**2010/2011**
Dagana	13	11	10	24	18	4878
Podor	9858	9640	10640	11650	12400	5015
Saint-Louis	3	1	2	9	7	355
Total région	**9 874**	**9 652**	**10 652**	**11 683**	**12 425**	**10 248**

Source : SAED

Le sorgho, maïs, melons, pastèques, courgettes, niébé et la patate douce sont les spéculations les plus couramment exploitées. Les superficies occupées par spéculation ainsi que les productions et les rendements ne sont pas maîtrisés. Cependant, les rendements sont généralement considérés faibles et celui du sorgho se situe habituellement autour de 500 kg/ha.

La culture de décrue est confrontée à plusieurs problèmes, parmi lesquels on peut citer l'irrégularité et l'insuffisance de la crue, le manque de capacité de prévision de l'ampleur de la crue par les paysans pour une exploitation optimale du potentiel annuel cultivable. Il s'y ajoute l'antagonisme entre les besoins pour la gestion du barrage de Manantali (hydro-électricité et lâchers) et ceux nécessaires pour la culture de décrue.

La culture de décrue est confrontée à plusieurs problèmes, parmi lesquels on peut citer :

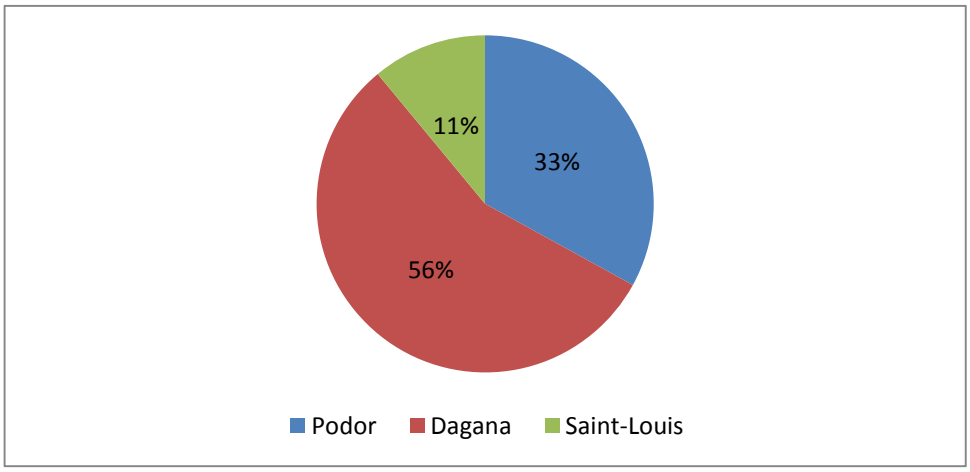
- l'irrégularité et l'insuffisance de la crue :
- le manque de capacité de prévisions sur l'ampleur de la crue par les paysans pour une exploitation optimale du potentiel annuel cultivable (méconnaissance des périodes et de l'ampleur des lâchers) ;
- la perte de terres par érosion des berges à cause des lâchers irréguliers du barrage de Manantali ;
- l'antagonisme entre les besoins pour la gestion du barrage de Manantali (hydro-électricité et lâchers) et ceux nécessaires pour la culture de décrue ;
- les attaques de déprédateurs et parasites, notamment les oiseaux granivores ;
- le terrassement et la défloraison des cultures (maïs, mil, sorgho) par les vents, surtout l'harmattan.

2.4.2.1.3. Cultures irriguées

2.4.2.1.3.1. Potentiel en terres irrigables

Le potentiel en terres irrigables de la région, estimé à 172 800 ha et représentant 9% du territoire régional, est localisé dans la zone éco-géographique du Waalo. Ce potentiel est inégalement réparti entre les départements. En effet, 56% du potentiel se trouve dans le département de Dagana et les départements de Podor et de Saint-Louis abritent respectivement 33% et 11% du potentiel.

Graphique 7 : Répartition du potentiel en terres irrigables par département



Source : SAED

La superficie du département de Saint-Louis est occupée à 21% par le potentiel en terres irrigables. Pour les départements de Dagana et de Podor c'est respectivement 19% et 4%.

Il est à noter que les dunes aux sols brun rouge, situées aux abords du walo et dans la zone du diéri, non prises en compte dans le potentiel en terres irrigables, sont aujourd'hui entrain d'être exploitées en irrigation. L'exemple des GDS et de la SCL dans le département de Saint-Louis est assez éloquent. Il est à penser qu'avec la recherche et la disponibilité de l'eau le potentiel en terres irrigables de la région sera plus important.

2.4.2.1.3.2. Niveau d'aménagement du potentiel en terres irrigables

Entre les années agricoles 2005/2006 et 2009/2010, l'aménagement du potentiel en terres irrigables est passé de 93 018 ha à 108 121 ha, représentant un accroissement de 15 103 ha, soit une moyenne annuelle de 3 021 ha. En 2009/2010 le niveau d'aménagement du potentiel a atteint 63%.

L'aménagement du potentiel en terres irrigables a régulièrement progressé dans tous les départements entre les années agricoles 2005/2006 et 2009/2010, sauf dans celui de Podor où les aménagements ont évolué en dents de scie, liée à la faiblesse des investissements et à leurs niveaux annuels différenciés.

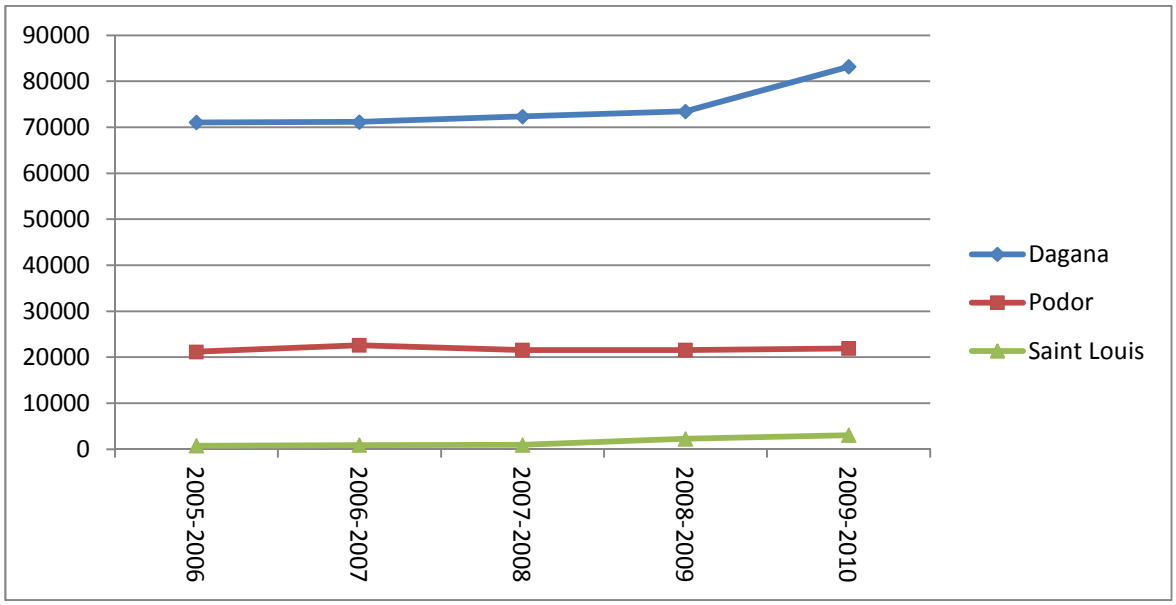
Au cours de l'année agricole 2009/2010, le département de Dagana a aménagé 86% de son potentiel en terres irrigables et les départements de Podor et de Saint-Louis ont

respectivement aménagé 38% et 17% de leur potentiel, dénotant un rythme d'aménagement inégal entre les départements. Il faut signaler que la politique de l'aménagement des terres irrigables a connu ses débuts dans le département de Dagana.

En faisant une simulation ayant comme paramètres la superficie moyenne aménagée par an sur une période de 5 ans et le potentiel restant à aménager, on constate, en maintenant la cadence d'aménagement pour chaque département, que seul le département de Dagana parviendra à aménager entièrement le reste de son potentiel en terres irrigables (13 854 ha) d'ici 5 ans avec une moyenne de 2 417 ha par an. Pour le département de Podor, avec un rythme d'aménagement moyen annuel de 147 ha, le potentiel restant (35 675 ha) ne sera pas complètement aménagé d'ici 243 ans. Concernant le département de Saint-Louis, en maintenant la cadence de 457 ha par an, il faudra 33 ans pour aménager le restant du potentiel en terres irrigables qui est de 15 150 ha. Une telle tendance suggère l'accroissement du rythme des aménagements au niveau des départements de Podor et de Saint-Louis.

Dans la région, l'aménagement des terres irrigables est confronté à des contraintes dont les principales sont liées au manque de financements et à des défauts de conception et d'entretien.

Graphique 8 : Evolution des superficies aménagées par département entre 2005/2006 et 2009/2010



Source : SAED

2.4.2.1.3.3. Superficies exploitées

Les superficies exploitées sont passées de 48 300 ha à 71 863 ha entre à les années agricoles 2005/2006 et 2009/2010, représentant une hausse de 23 563 ha et 49% en valeur relative, soit une moyenne annuelle de 10%.

Les données de l'année agricole 2009/2010 montrent que les superficies exploitées sont mal réparties entre les départements. En effet, 74% des superficies sont localisées dans le département de Dagana. Les départements de Podor et de Saint-Louis abritent respectivement 22% et 4% des superficies.

Entre les années agricoles 2005/2006 et 2009/2010, les superficies exploitées dans le département de Dagana ont augmenté de 40% avec cependant une baisse de 8% en 2009/2010

par rapport à l'année agricole précédente. Dans la même période, le département de Podor a enregistré une croissance de 26% des superficies exploitées, marquée par une évolution en dent de scie. Concernant le département de Saint-Louis, les superficies exploitées ont augmenté de 354%. Les variations observées sur les superficies exploitées découlent principalement du manque de crédits de campagne avec comme conséquence la sous-utilisation des superficies aménagées.

En effet, au niveau régional, le taux d'exploitation des superficies aménagées était de 52% à l'année agricole 2005/2006 pour atteindre 66% à l'année agricole 2009/2010, soit une hausse de 14 points. Après une baisse à l'année agricole 2006/2007, le taux a stagné pendant deux années. Pour le département de Dagana, entre les années agricoles 2005/2006 et 2009/2010, le taux d'exploitation des superficies aménagées est passé de 49% à 66%, soit une augmentation de 17 points. Dans le département de Podor, le taux d'exploitation est passé de 60% à 73%, soit une hausse de 13 points. Concernant le département de Saint-Louis, le taux est passé de 83% à 95%, soit une augmentation de 12 points. Il apparaît que les taux d'exploitation des départements de Podor et de Saint-Louis sont supérieurs à la moyenne régionale.

Les principales spéculations cultivées sont: le riz, la tomate, l'oignon, la canne à sucre, l'arachide, la patate douce, le gombo et la pastèque. Sur le plan de l'occupation des superficies par les spéculations, le riz, la tomate et l'oignon ont occupé 88% des superficies dont 77% pour le riz. Comme le montrent les données du tableau ci-après, les rendements de chaque spéculation ont varié d'une année à l'autre et dans tous les départements. Lors de la campagne agricole 2008/2009, le rendement du riz a connu des pics de 10 T/ha dans le département de Dagana et de 13 T/ha dans celui de Saint-Louis. La canne à sucre a atteint un rendement record de 130 T/ha en 2009/2010. Entre les campagnes agricoles 2005/2006 et 2009/2010, le rendement de la tomate a oscillé entre 20 T/ha et 37 T/ha ; celui de l'oignon entre 17 T/ha et 26 T/ha. Sur la base des prix aux producteurs, la valeur de la production pour la campagne agricole 2009/2010 est estimée à 52 milliards de F CFA, sans tenir compte de la production de canne à sucre, du gombo, de la pastèque et de celle de la société des Grands Domaines du Sénégal (GDS).

Tableau 11: Evolution des rendements (T/ha) de 2006 à 2010

Départements	**Spéculations**	**2005-2006**	**2006-2007**	**2007-2008**	**2008-2009**	**2009-2010**
Dagana	Riz	5,38	4,93	6,37	10,44	5,12
	Maïs	3,50	3,51	3,49	3,49	3,50
	Sorgho	-	-	-	2,57	-
	Canne à sucre	122,76	113,57	116,63	125,07	130,00
	Tomates	37,56	36,00	20,70	30,00	28,40
	Oignon	20,00	25,00	24,62	20,00	23,39
Podor	Riz	5,81	5,64	6,22	6,30	5,94
	Maïs	3,50	3,50	3,50	3,20	2,97
	Sorgho	0,70	0,69	2,46	4,28	0,12
	Tomates	35,00	34,99	21,50	30,00	27,50
	Oignon	22,30	25,75	17,00	20,00	26,80
Saint – Louis	Riz	5,38	4,93	7,89	12,85	5,50
	Maïs	-	3,50	3,54	0,52	-
	Sorgho	-	-	0,40	2,50	0,40
	Tomates	35,00	33,00	20,70	30,04	28,38
	Oignon	20,00	23,00	25,00	20,00	23,44

Source : SAED

L'exploitation des terres aménagées est confrontée à des problèmes dont les principaux sont :

- manque de préfinancement pour la campagne agricole et difficultés d'accès au crédit
- coût élevé de l'énergie et coupures intempestives de l'électricité
- manque d'intrants et matériel agricole adapté
- attaques des déprédateurs et parasites, notamment des oiseaux granivores et des petits rongeurs et présence du péril acridien
- faible efficience de l'apport de l'eau à la parcelle liée au mauvais calibrage des axes hydrauliques et à la présence de plantes envahissantes
- dégradation des sols liée à la salinisation des terres et aux mauvaises pratiques agricoles (utilisation de produits chimiques et mauvais drainage des eaux usées)
- Faiblesse des superficies attribuées au niveau des PIV (0,5 ha) ne permettant pas de rentabiliser l'exploitation
- Faiblesse de l'appui technique des producteurs conduisant à l'absence de bonnes pratiques agricoles pour le choix technique, le respect des itinéraires techniques et choix des variétés

2.4.2.1.3.4. Infrastructures et équipements

Ils sont constitués par des infrastructures d'appui à la production (pistes de production, matériel de travail du sol et de récolte et des stations de pompage et d'exhaure) et des infrastructures et équipements post récolte (magasins de stockage, unités de transformation et de conditionnement).

2.4.2.1.3.4.1. Infrastructures d'appui à la production

Pistes de production

Les pistes de production, en désenclavant la zone, constituent un moyen d'évacuation des productions et contribuent au développement de la culture irriguée.

Ainsi, dans la zone éco-géographique du Waalo, la SAED, ainsi que des structures comme le PNIR et le PMIA, ont réalisé 628 km de pistes de production dont 175 km dans le département de Podor et 453 km dans les départements de Dagana et de Saint-Louis.
L'état de ces pistes est relativement bon; cependant, en cas de pluie, leur praticabilité est mauvaise compte tenu de la nature des sols dans la zone (argileux).

L'entretien des pistes est pris en charge par l'Etat dans le cadre du Fonds de Maintenance des Infrastructures d'Intérêt Général (**FOMIIG**). Annuellement les opérations de maintenance sont programmées en relation avec les communautés rurales concernées en tenant compte des priorités et des ressources financières mises en place par l'Etat.

Malgré la réalisation de ce réseau de pistes de production le problème d'enclavement de la zone n'est pas résolu.

- **Matériel de travail du sol**

Il est dénombré 273 unités composées de 129 tracteurs, 77 offsets, 4 charrues, 56 billonneuses et de 7 rotavators dont la fonctionnalité se situe entre 87% et 100%. La proportion du matériel fonctionnel non utilisé est très faible.

Le matériel de travail du sol est concentré dans le département de Dagana qui abrite 84% des tracteurs, 78% des offsets, 100% des charrues, 73% des billonneuses et 100% des rotavators. La concentration du matériel de travail du sol dans le département de Dagana semble se justifier par son rôle précurseur dans la culture irriguée.

- **Matériel de récolte**

Le matériel est constitué de 35 moissonneuses -batteuses, 186 batteuses et de 5 botteleuses, soit 226 unités dont 193 sont fonctionnelles (85%). Les unités fonctionnelles et non utilisées ne représentent que 3% du total. La répartition du matériel entre les départements montre que 81% des batteuses sont dans le département de Dagana ainsi que toutes les moissonneuses – batteuses et les botteleuses.

- **Stations de pompage et d'exhaure**

La région dispose de 64 stations de pompage, de 12 stations d'exhaure et de 1312 GMP qui sont inégalement réparties entre les départements. En effet, le département de Dagana compte 45 stations de pompage, 10 stations d'exhaure et 897 GMP. Le département de Podor enregistre 18 stations de pompage, 2 stations d'exhaure et 415 GMP ; celui de Saint-Louis ne dispose qu'une station de pompage

2.4.2.1.3.4.2. Infrastructures et équipements post récolte

Ils sont composés d'unités de transformation de la production, d'unités de conditionnement et de magasins de stockage des récoltes. Ces infrastructures et équipements, toute catégorie confondue, sont principalement localisés dans le département de Dagana compte tenu de l'importance de ses productions.

Le nombre de magasin est passé de 103 en 2010 à 120 en 2012, soit une augmentation de 17%, hausse enregistrée uniquement dans le département de Dagana grâce au Programme d'amélioration des systèmes de stockage des produits agricoles de l'Agence Espagnole de la Coopération Internationale pour le Développement.

En 2012 pour 120 magasins, la capacité de stockage de la région est estimée à 42 410 tonnes. On note une répartition inégale des magasins et des capacités de stockage entre les départements. En effet, le département de Podor concentre 56% des infrastructures et de leur capacité de stockage, suivi de celui de Dagana pour respectivement 43% et 42%.

Tableau 12 : Situation des magasins de stockage par département

Départements	Magasins			
	2010		2012	
	Nombre	Capacité en T	Nombre	Capacité en T
Podor	67	23 900	67	23 900
Dagana	35	7 390	52	18 010
Saint-Louis	1	500	1	500
TOTAL	**103**	**31 790**	**120**	**42 410**

Source : SAED

En ce qui concerne l'état des infrastructures, 18% des magasins, construits sous forme d'entrepôts du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA), sont en bon état de

fonctionnement et 82% sont constitués de magasins communautaires à usages multiples (stockage de récoltes et d'intrants agricoles) dont certains nécessitent des réfections.

Le nombre de magasins est nettement insuffisant compte du niveau élevé des productions, notamment celle du riz. En effet, le tonnage prévisionnel de commercialisation (68 535 tonnes) de la production de riz de contre saison chaude 2012 dépasse la capacité de stockage de la région (42 410 tonnes) de 26 125 tonnes et pour le département de Dagana de 42 364 tonnes. Il faut signaler que des requêtes sont adressées à la Coopération Espagnole pour combler le déficit en infrastructures de stockage au niveau des zones prioritaires des départements de Dagana et de Podor.

Concernant les unités de transformation, il existe dans la région 20 rizeries, 192 décortiqueuses, 2 unités de fabrication de tomate concentrée, et 1 unité de fabrication de sucre. Ces unités sont entièrement localisées dans les départements de Dagana et de Podor avec une forte concentration dans celui de Dagana. Il est à noter qu'une unité de fabrication de tomate concentrée est en construction dans le département de Podor. Les unités de transformation s'installent au fur et à mesure de l'importance de la production en tenant compte de leur rentabilité.

Les unités de conditionnement, au nombre de 3, sont installées dans le département de Dagana où se trouvent les entreprises d'exportation. Le département de Podor abrite 4 unités de séchage d'oignon.

Tableau 13 : Infrastructures et équipement post récolte par département

Type infrastructure et équipement	Département			Région
	Dagana	Podor	Saint-Louis	
Magasin de stockage	52	67	1	**120**
Unités de séchage d'oignon	-	4	-	**4**
Rizeries	17	3	-	**20**
Décortiqueuses	116	76		**192**
Unités de transformation de la tomate	2	1		**3**
Unités de conditionnement	3	-	-	**3**
Unité sucrière	1	-	-	**1**

Source : SAED

2.4.2.1.3.4.3. Gestion des infrastructures et équipements

Elle est prise en charge par un partenariat entre l'État et les Usagers à travers des fonds spécialisés. L'objectif est d'améliorer et de sécuriser le fonctionnement des Infrastructures et des aménagements hydroagricoles. Ainsi, il est créé 4 fonds, à savoir :

- FOMAED (Fonds de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage)
- FOMIIG (Fonds de Maintenance des Infrastructures d'Intérêt Général)
- FOMUR (Fonds Mutuel de Renouvellement des stations de pompage et équipements hydromécaniques).
- FOMPI (Fonds de Maintenance des Périmètres Irrigués)

Les organes de gestion et de contrôle du FOMAED, FOMUR et du FOMPI sont composés de la SAED (représentant l'Etat) et de Comités des Usagers; alors que pour le FOMIIG c'est la SAED avec les communautés rurales concernées. Le financement du FOMIIG est assuré uniquement par l'Etat et pour les autres fonds, en plus de l'Etat, les usagers participent.

La gestion des infrastructures et des équipements est souvent confrontée à des problèmes de mobilisation des moyens financiers pour alimenter les différents fonds de maintenance. Cela a une incidence sur la régularité des opérations de maintenance.

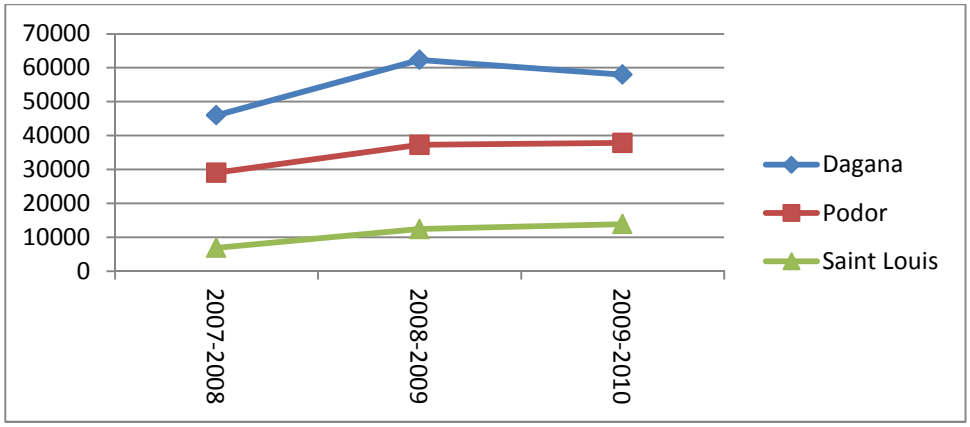
2.4.2.1.3.5. Agriculture et occupation de l'espace

Les superficies occupées par les cultures varient d'une année agricole à l'autre. A l'année agricole 2009/2010, ces superficies représentaient 6% du territoire régional dont 4% pour les cultures irriguées. Au niveau des départements de Dagana, Podor et de Saint-Louis, les superficies occupées par les cultures dans chacun d'eux ont représenté respectivement 11%, 3% et 6% de leur territoire.

En supposant que le potentiel en terres irrigables soit exploité et que les emblavures sous pluie et de décrue de l'année agricole 2009/2010 soient constantes, le total représenterait 11% du territoire régional. Pour le département de Dagana, les superficies occupées par l'agriculture représenteraient 20% de la surface du département. Au niveau des départements de Podor et de Saint-Louis, l'occupation des cultures serait respectivement de 6% et 33% de leurs superficies.

Il apparaît que l'agriculture est une activité consommatrice d'espace. Elle intervient aussi dans l'organisation du territoire compte tenu de son influence sur l'implantation et le développement des établissements humains.

Graphique 9 : Superficies occupées par les systèmes de culture par département entre 2007/2008 et 2009/2010



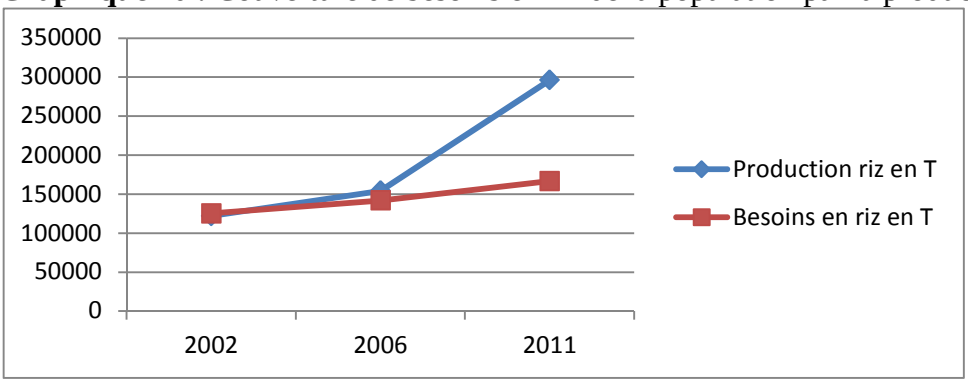
Source : SAED et DRDR

- **Couverture des besoins en riz**

L'évaluation des besoins annuels en riz des populations de la région, réalisée pour les années 2002, 2006 et 2011, sur la base de la norme FAO (180 kg/an/ personne en céréale), montre que la couverture des besoins en riz a été déficitaire en 2002 par rapport à la production. En 2006 et 2011 la production a couvert les besoins avec des excédents respectifs de 12 232 T et 129 541T. Donc, on peut dire que la région est autosuffisante en riz si le niveau actuel de production se maintient.

L'objectif de l'autosuffisance en riz du pays pour lequel la région constitue le principal espoir, suppose des efforts très importants pour pouvoir dégager un surplus de production conséquent.

Graphique 10 : Couverture de besoins en riz de la population par la production locale



Source : SAED

2.4.2.2. Elevage

L'État a adopté une Politique de Développement de l'Elevage dont les objectifs stratégiques visent à :

- améliorer les productions animales par la promotion d'unités modernes de production animale, le renforcement du potentiel génétique des races locales et l'amélioration de la santé animale ;
- sécuriser l'élevage par la préservation et la gestion des ressources agro-pastorales, la promotion de l'assurance agricole et le renforcement des infrastructures et équipements pastoraux ;
- améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux par un renforcement et une modernisation des infrastructures et équipements de transformation et de commercialisation et un renforcement de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale
- améliorer le pilotage sectoriel avec la mise en place d'un système de collecte et de gestion des données sur l'élevage et un renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage.

Cette politique trouve un écho favorable dans la région de Saint-Louis où l'élevage constitue un pilier important dans l'économie régionale en contribuant d'une manière substantielle à la création de richesses et à la sécurité alimentaire.

L'élevage des ruminants et l'aviculture (élevage traditionnel) sont les types dominants dans la région. Ainsi, le traitement du secteur sera axé sur ces deux formes d'élevage. Cependant, d'autres types d'élevage, comme la cuniculiculture, l'apiculture etc.., se développent petit à petit.

2.4.2.2.1. Elevage de ruminants

L'élevage des ruminants est pratiqué dans la zone éco-géographique du Jeeri, notamment dans la sous zone sylvopastorale et du Jejengol qui couvrent 1 414 400 ha, soit 74% du territoire régional. Dans la sous zone sylvopastorale qui couvre 13 857 ha, l'élevage extensif, de type traditionnel, y est pratiqué, allié à la transhumance pour la recherche du pâturage et de

points d'eau ; alors que dans le Jejengol on assiste à l'émergence d'un élevage semi-intensif. L'élevage extensif, de type traditionnel est dominant dans la région.

Traditionnellement, il existait un mouvement pendulaire du bétail entre la zone éco-géographique du Jeeri pour pâturer et celle du Waalo pour s'abreuver et pâturer après la récolte des cultures de décrue. Avec l'avènement et le développement de la culture irriguée et le manque de couloirs de passage pour l'abreuvement du bétail dans le Waalo, cette pratique rencontre de plus en plus de difficultés.

2.4.2.2.1.1. Ressources et potentialités

Elles sont constituées par de vastes étendues de pâturages naturels et de réserves pastorales dans la zone éco-géographique du Jeeri, de sous-produits agricoles et de points d'eau (cours d'eau, mares et forages pastoraux). Cependant, le potentiel fourrager, en saison sèche, est d'une part mis à rude épreuve par les aléas climatiques et le piétinement des animaux et d'autre part, décimé par les feux de brousse. On note également le tarissement des mares en saison sèche, le manque de couloirs de passage pour l'abreuvement du bétail au niveau des cours d'eau du Waalo et du Lac de Guiers.

Les pasteurs qui sont principalement des Peulhs ont une longue tradition d'éleveurs avec des prérequis avérés, constituant des atouts sur lesquels on peut s'appuyer pour développer l'élevage. Cependant, leurs pratiques séculaires ont pour fondement un élevage de prestige et le déstockage ne se faisant qu'en cas de nécessité.

2.4.2.2.1.2. Infrastructures

*Les infrastructures sont composées de parcs à vaccination, de forages pasto*raux, d'abattoirs et aires d'abattage, de cliniques et cabinets vétérinaires, de centre d'impulsion pour la modernisation de l'élevage, d'école de formation et de fabrique d'aliments de bétail. Ces infrastructures sont nettement insuffisantes, notamment celles relatives à l'abreuvement, la fabrication d'aliments, l'abattage et à la santé du bétail.

Tableau 14 : Infrastructures par département en 2011

Infrastructures	Départements			Total
	Saint-Louis	Dagana	Podor	
Forages pastoraux	0	4	114	118
Parcs à vaccination	8	43	59	109
Cliniques et cabinets vétérinaires	4	5	5	14
Centre d'impulsion pour la modernisation de l'élevage (CIMEL)	1	0	0	1
Abattoirs	3	2	3	8
Ecole de formation des Agents techniques élevage	1	0	0	1
Fabrique d'aliments de bétail	0	0	1	1

Source : IRSV/SL

- **Forages pastoraux**

La région compte 118 forages pastoraux localisés dans la partie Jeeri des départements de Podor et de Dagana, plus précisément dans la zone éco-géographique du Jeeri. Le

département de Podor abrite 89% des forages. Le taux de couverture se situe autour de 8 922 têtes pour un forage ; ceci dénote l'insuffisance des ouvrages occasionnant des temps de pompages élevés pour satisfaire la demande en eau des populations et du bétail avec des répercussions sur la durée du matériel d'exhaure.
Les forages sont équipés de bassins pour l'abreuvement du bétail. Certains forages tombent souvent en panne par manque d'entretien régulier et à cause de leur fonctionnement très intense. D'autres sont confrontés à des problèmes de salinisation de la nappe.

- **Parcs à vaccination**

La région dispose de 109 parcs à vaccination composés de 71 métalliques, 3 semi-métalliques et 25 Zériba Les parcs à vaccination métalliques représentent 66% de l'ensemble et les Zériba qui sont des parcs de fortune 32%.

La répartition des parcs à vaccination entre les départements est déséquilibrée ; mais semble traduire le poids de chaque département en termes d'effectifs de cheptel. En effet, le département de Podor qui compte plus de cheptel abrite 46% des parcs à vaccination. Les départements de Dagana et de Saint-Louis en disposent respectivement 39% et 15%.

Au regard de l'importance du cheptel bovin (307 670 têtes), le nombre de parcs à vaccination est insuffisant avec une couverture d'un parc à vaccination pour 2 823 bovins. Contrairement aux Zériba qui sont peu fonctionnels, les parcs à vaccination métalliques et 3 semi-métalliques sont en bon état.

- **Abattoirs**

Au nombre de 8, les abattoirs sont assez bien répartis entre les départements. A côté des abattoirs, il existe des aires d'abattage non répertoriés. Cependant, le nombre d'abattoirs est insuffisant pour permettre un contrôle effectif des abattages.

2.4.2.2.1.3. Effectifs de cheptel

De 2009 à 2011 le cheptel est passé de 1 003 000 têtes à 1 052 810 têtes, soit une augmentation de 5%, représentant une moyenne annuelle de 2%. Cette croissance est tirée par les ovins, les caprins et les camelins dont l'accroissement moyen annuel est supérieur à 2%.

Sur le plan de la répartition par espèce, les bovins représentent 29,2% du cheptel, les ovins 34%, les caprins 31.6%), les équins 1,2%), les asins 3,9%) et les camelins (0,1%).

Le département de Podor concentre 75% du cheptel, contre respectivement 20% et 5% pour les départements de Dagana et de Saint-Louis. Il concentre aussi 70% des bovins, 84% des ovins, 70% des caprins, 8% des équins et 52% des asins, affichant son leadership en matière d'élevage.

Tableau 15 : Effectifs du cheptel par espèce et par département de 2009 à 2012

Départements	Année	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Camelins	Total
Saint Louis	2009	12000	12000	23000		4000		51000
Dagana		77 000	41 000	70 000	1 000	15 000	1 000	205000
Podor		212 000	284 000	219 000	11 000	21 000	0	747000
Total		**301000**	**337000**	**313000**	**12000**	**40000**	**1000**	**1003000**
Saint Louis	2010	12 430	12 320	24 300	300	3 750	434	53534
Dagana		78 030	42 700	72 500	1 220	15 350	585	210385
Podor		215 690	293 500	226 970	10 760	21 025	465	768410
Total		**306 150**	**348 520**	**323 770**	**12280**	**40 125**	**1 484**	**1032329**
Saint Louis	2011	12490	12670	24900	300	3770	440	54570
Dagana		78420	43900	74500	1 200	15450	590	214060
Podor		216760	301700	233300	10800	21150	470	784180
Total		**307670**	**358270**	**332700**	**12300**	**40370**	**1500**	**1052810**

Source : SREL de Saint-Louis

La valeur marchande des bovins et des petits ruminants de la région est estimé à 165 milliards de F CFA au prix maximum, 67 milliards de F CFA au prix minimum et à 80,5 milliards de F CFA au prix courant.

Les estimations du cheptel par zone éco-géographique, sur la base des densités au km² du cheptel .par espèce, montrent que le Jeeri abrite 77% du cheptel régional, suivi du Waalo 22%. La valeur marchande du cheptel du Jeeri est estimée à 127 milliards de F CFA au prix maximum, dénotant le poids économique de cette zone dans l'élevage.

2.4.2.2.1.4. Mouvement commercial du bétail

En 2012, la balance commerciale du bétail est en faveur de la région, avec des entrées de 229 679 têtes (toutes espèces confondues) et des sorties de 224 538 têtes, soit une balance positive de 5 141 têtes. Le mouvement commercial du bétail est dominé par les ovins qui représentent 84% des entrées et 80% des sorties.

Les entrées de bétail dans la région sont enregistrées au niveau des postes de contrôle de Saint-Louis, Dagana et de Podor en provenance respectivement de la région de Louga et de la République Islamique de Mauritanie. Le poste de Podor comptabilise 66% des entrées, contre respectivement 19% et 15% pour les postes de Dagana et de Saint-Louis. Le bétail provenant de la République Islamique de Mauritanie représente 85% des entrées.

Pour les sorties, le département de Podor enregistre 71% du total, contre respectivement 16% et 13% pour les départements de Saint-Louis et de Dagana.

La région abrite des marchés de bétail dont les principaux sont : Mpal, Niassanté,, Thillé Boubacar, Galoya, Médina Ndiathbé, Yaré Lao, et Aéré Lao.

Tout en contribuant à l'intégration inter régionale et sous régionale, le mouvement commercial du bétail révèle un changement de mentalité des éleveurs dans la gestion de l'élevage traditionnel.

2.4.2.2.1.5. Productions

A. Production de viande

De 50958 têtes abattues en 2010 (toute espèce confondue), le nombre est passé à 56582 têtes en 2012, soit un accroissement de 11%, correspondant à une moyenne annuelle de 4%. Le poids en viande est passé de 1736 T à 1829 T, soit une hausse de 20% avec une croissance annuelle de 7%. Cependant, entre 2011 et 2012, la production de viande a baissé de 2% ; alors que le nombre de têtes abattues a augmenté de 8%. Ceci est lié à la baisse du poids de viande fourni par les bovins et les camelins.

Les petits ruminants représentent 78% des bêtes abattues dont 47% pour les caprins. Les bovins fournissent 71% du poids total en viande. Les départements de Saint-Louis et de Dagana comptent le plus grand nombre de têtes abattues avec un apport de 37% chacun. En outre, ces départements totalisent 86% du poids en viande, dont 52% pour Dagana et 34% pour Saint-Louis.

La production de viande suivant les abattages contrôlés (1 830 T en 2012) ne couvre pas les besoins de la population régionale estimés à 18 124 T, soit un déficit de 16 294 T. Cependant, il est à noter que la production énoncée est nettement sous-estimée du fait que les abattages non contrôlés, comprenant les abattages pendant les cérémonies et ceux effectués clandestinement, ne sont pas pris en compte.

Tableau 16 : Abattages contrôlés par espèce et par départements de 2010 à 2012

Année	Département	Bovins		Ovins		Caprins		Camelins		Total	
		Nbre	Poids (t)	Nbre	Poids (t)	Nbre	Poids (t)	Nbre	Poids (t)	Nbre	Poids (t)
2010	Saint-Louis	4355	615	6923	111	5778	57	21	4	17077	787
	Dagana	3533	427	8296	133	6650	98	4	1	18483	659
	Podor	1654	151	2449	39	11284	97	11	3	15398	290
	Total	**9542**	**1193**	**17668**	**283**	**23712**	**252**	**36**	**8**	**50958**	**1736**
2011	Saint-Louis	3483	412	7883	114	7309	87	19	4	18694	618
	Dagana	5377	782	6828	105	6754	63	144	30	19103	981
	Podor	1383	137	1791	22	11251	98	14	5	14439	263
	Total	**10243**	**1332**	**16502**	**242**	**25314**	**249**	**177**	**39**	**52236**	**1862**
2012	Saint-Louis	5157	413	7394	106	8619	94	0	0	21170	613
	Dagana	5665	749	8027	114	7063	61	159	31	20914	955
	Podor	1639	144	2120	25	10728	91	11	2	14498	262
	Total	**12461**	**1306**	**17541**	**245**	**26410**	**246**	**170**	**33**	**56582**	**1830**
Variation%		22	-2	6	1	4	-1	-4	-15	8	-2

Source : IRSV de Saint-Louis

B. Production des cuirs et peaux

Entre 2011 et 2012, la production de cuirs a augmenté de 132% et celle des peaux a baissé de 6%. Les départements de Saint-Louis et de Dagana sont les plus grands producteurs de cuirs et peaux. En effet, le département de Saint-Louis fournit 45% des cuirs et 35% des peaux et celui de Dagana 43% des cuirs et 35% des peaux.

La filière des cuirs et peaux est investie par les mauritaniennes. Ainsi, dans le département de Dagana, d'importantes entrées de peaux et cuirs provenant de la République Islamique de Mauritanie y sont traitées.

Tableau 17 : Production de cuirs et de peaux en 2011 et 2012

Année	Nature	Saint-Louis	Dagana	Podor	Total
2011	Cuirs (en nombre)	5521	0	0	**5521**
	Peaux (en nombre)	13582	19783	12624	**45989**
2012	Cuirs (en nombre)	5824	5450	1540	**12814**
	Peaux (en nombre)	15090	15223	12825	**43138**

Source : IRSV de Saint-Louis

C. Production de lait

La quantité de lait produite dans la région n'est pas maîtrisée. Toutefois on estime qu'en saison sèche, la production est très faible (1,5 litre par jour et par vache et 0,5 litre par jour pour les petits ruminants) à cause des mauvaises conditions d'alimentation. En hivernage, avec les meilleures conditions d'alimentation, la production de lait est plus importante et dépasse les besoins de consommation locale. On assiste alors à des pertes énormes de production par manque de moyens de conservation et de transformation au niveau des producteurs sans compter les difficultés d'écoulement liées à l'enclavement.

Les principales contrainte de la production de lait sont liées à l'alimentation, la commercialisation, l'enclavement et au manque de moyens de conservation et de transformation.

Cependant, la filière lait prend de plus en plus d'intérêt avec la modernisation progressive du secteur de l'élevage. Ainsi, on assiste à l'émergence d'unités (18 petites et moyennes laiteries) de collecte et traitement de lait. Les plus en vue sont la Laiterie du Berger qui collecte et traite 4 000 à 5 000 litres de lait par jour et celle de Namarel, comptant deux unités de transformation du lait, fonctionne avec la petite unité. Elle collecte et traite environ 80 litres par jour. La collecte de lait se fait auprès des producteurs locaux ; mais elle connaît des limites à cause de l'enclavement.

La filière production de lait est investie par les éleveurs à travers l'amélioration génétique du cheptel et l'installation de quelques fermes. Les fermes les plus distinguées sont celle de Mbilor qui, avec 120 femelles allaitantes, produit 3600 à 6800 litres par jour et la ferme de Nguiguelakh qui produit du lait de chèvre.

2.4.2.2.2. Aviculture

Dans ce secteur, l'élevage de la volaille locale est dominant, avec un système d'élevage traditionnel. Toutefois, l'élevage moderne prend de plus en plus d'importance en milieu urbain et dans les zones péri-urbaines, surtout dans la zone de Saint-Louis où le climat est plus favorable.

Entre 2009 et 2011, l'effectif de la volaille locale est passé de 1 658 000 à 1 758 250, soit un accroissement de 6%. Le département de Dagana abrite 50% de l'effectif, suivi du département de Podor 35% et de celui de Saint-Louis 15%.

Tableau 18 : Evolution de la volaille de 2009 à 2011

Année	Départements			Total
	Saint-Louis	Dagana	Podor	
2009	241 000	835 000	581 000	**1 658 000**
2010	248 400	860 050	598 700	**1 707 150**
2011	255 850	885 800	616 600	**1 758 250**

Source : IRSV de Saint-Louis

2.4.2.2.3. Santé animale

En 2012, en matière de surveillance épidémiologique, il a été recensé sur l'étendue du territoire régional 47 foyers pour 2 767 cas de morbidité et 619 décès. Le département de Podor est le plus atteint par les foyers (70%), celui de Saint-Louis est le plus touché par les cas de morbidité (26%) et les décès (81%). 30% des cas de foyers sont liés à la pasteurellose Ovine.

Les principales causes de morbidité dans la région sont par ordre d'importance : La maladie de Gumboro (36%), la pasteurellose ovine (26%), les entérotoxémies (20%), la thélèriose (7%) et la clavelée (4%). Concernant les décès, il s'agit de : la maladie de Gumboro (81%, la pasteurellose Ovine (12%), la clavelée (3%) et de la distomatose ovine (2%).

La pollution des eaux de surface et souterraines par de mauvaises pratiques de la culture irriguée constitue une menace permanente pour la santé animale
:
Il est à signaler que la région est encore indemne de la grippe aviaire et la surveillance se poursuit.

2.4.2.2.4. Modernisation de l'élevage

Dans le cadre de la modernisation de l'élevage, il est noté des initiatives visant la production et la transformation du lait, l'amélioration génétique et de l'alimentation du cheptel et la valorisation des résultats de la recherche.

En matière production et de transformation du lait

Des initiatives sont prises par l'Etat et le secteur privé en créant des fermes et de petites et moyennes laiteries. Il existe des fermes qui interviennent dans la production et le traitement du lait dont les plus importantes sont :

- la ferme moderne de Mbilor, initiée par le Plan REVA
- la ferme caprine des Femmes de Mbane

- la ferme caprine de Nguiguelakh

Pour la collecte et la transformation, on dénombre 18 laiteries dont les plus significatives sont :

- la Laiterie du Berger, installée à Richard-Toll
- la laiterie de Namarel, disposant de deux unités de transformation du lait

L'Etat et le secteur privé développent des initiatives de modernisation de la production et de la transformation du lait par la création de fermes et de laiterie. Les résultats de quelques exemples sont encourageants et laissent apparaître que la filière est porteuse. A ce titre, l'attention sera portée sur la laiterie du Berger qui collecte du lait pour le transformer et la ferme de Mbilor qui excelle dans la production.

- **En matière d'amélioration génétique**

L'Etat a mis en place une politique d'insémination artificielle visant l'amélioration génétique du cheptel, notamment le cheptel bovin. Cette politique est portée par le Programme National d'Insémination Artificielle Bovine. Son exécution dans le cadre de la Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance (GOANA) a permis d'inséminer 2755 vaches dont 56% pour le département de Podor, 36% pour Dagana et 8% pour Saint-Louis.

.

Avec 4 opérations déroulées dans la région, au titre du Programme spécial d'insémination artificielle et exécuté dans le cadre de la GOANA, il a été inséminé 14 022 vaches.

La population de bovins métis, créditée de 1 067 têtes, est composée de mâles et femelles de la race Holstein, Montbéliard, Guérat et Nelore. Les femelles représentent 52% de l'effectif et les Holstein et les Montbéliard constituent respectivement 35% et 33% du total. Le recensement effectué établit la répartition par département et par race comme suit :

Tableau 19 : Effectifs de la population de bovins métis

Département	**Total**	**Races**							
		Holstein		**Montbéliard**		**Guzérat**		**Nélore**	
		M	**F**	**M**	**F**	**M**	**F**	**M**	**F**
Saint-Louis	243	24	12	31	27	55	83	7	4
Dagana	415	112	67	45	63	36	42	23	27
Podor	409	61	73	95	123	12	15	6	10
Total	**1067**	**197**	**152**	**171**	**213**	**103**	**140**	**36**	**41**

- **En matière d'amélioration de l'alimentation du bétail**

Les différentes formes de pêche pratiquées Dans le cadre de l'amélioration de l'alimentation du bétail, on distingue la fabrication d'aliments, la sécurisation alimentaire du bétail et la culture fourragère.

La fabrication d'aliments de bétail est réalisée par une unité « Monnde Fuuta de Ndioum qui fabrique des compléments minéraux vitaminés. Pour la sécurisation alimentaire du bétail, elles sont réalisées par l'Etat à travers des opérations de sauvegarde. Dans ce cadre, un quota de 2 000 T d'aliments de bétail a été alloué à la région en 2012. Le Ministère chargé de l'Elevage a initié un programme de production fourragère. C'est dans ce cadre qu'il est mis à la disposition de la région un quota de 200 Kg de semences pré-base, avec une répartition de

60 kg pour le département de Saint-Louis et 70 Kg pour chacun des départements de Dagana et de Podor.

- **En matière de valorisation des résultats de la recherche**

La région dispose d'un Centre d'Impulsion pour la Modernisation de l'Elevage (CIMEL), implanté à Makhana, dont l'objectif est de moderniser les systèmes de production en valorisant et vulgarisant les résultats de la recherche afin d'accroître les productions animales. Le Centre qui est un établissement public, constitue un cadre de démonstration, de formation et de suivi des activités de l'élevage dont la démultiplication sera assurée à travers des fermes écoles communautaires ou privées.

2.4.2.3. Pêche

En assurant près de 38% du Produit Local Brut du secteur primaire, la pêche occupe une place prépondérante dans l'économie régionale. Elle constitue une source importante d'emplois et de revenus directs et indirects. Ses potentialités sont principalement constituées par une façade maritime de 70 km de long et une aire marine protégée de 49 600 ha pour régénérer les ressources halieutiques (département de Saint-Louis), le fleuve Sénégal et ses défluents (tous les départements) et des ressources humaines très expérimentées.

La pêche participe à l'organisation de l'espace, à asseoir et à renforcer les fonctions des établissements humains qui l'abritent, grâce à son dynamisme et à sa capacité d'engendrer des effets induits. En effet, l'existence d'unités industrielles de transformation des produits halieutiques dans la commune de Saint-Louis aurait permis de fonder une nouvelle fonction, faisant d'elle une ville industrielle, à l'instar de la commune de Richard Toll. Il s'ajoute que l'exportation des produits transformés à partir de l'aéroport international de Dakar Bango contribuerait à renforcer son poids dans l'échiquier du transport aérien.

2.4.2.3.1. Pêche maritime

Elle est pratiquée d'une façon artisanale dans le département de Saint-Louis qui possède une côte maritime, notamment autour de la ville de Saint-Louis, où l'activité est plus intense.

Les aires de pêche sont aujourd'hui plus restreintes à cause de la perte de la zone traditionnelle de pêche Nord qui est partie intégrante de la zone économique exclusive de la République Islamique de Mauritanie. Actuellement, cette zone fait l'objet d'une surveillance stricte de la part des autorités mauritaniennes ; malgré tout, des saisies de matériel de pêche sont souvent signalées.

Dans ce contexte, les accords de pêche, permettant aux pêcheurs de la région de pêcher dans les eaux mauritaniennes, ont l'avantage de réduire la pression exercée sur la ressource et d'éviter aux pêcheurs d'être au chômage. Il en est de même pour le partenariat noué entre les pêcheurs de la région et les opérateurs privés mauritaniens par le biais des affrètements ainsi que la formule de contrat avec les armateurs de bateaux industriels (Coréens et Portugais).

Il faut signaler qu'une proportion importante des pêcheurs de la région, notamment les Guet Ndariens, migre vers les zones de pêche du pays (Kayar, Dakar, Mbour, Joal, Kafountine etc..) et vers certains pays de la sous-région comme la Mauritanie, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Sierra Léone etc.

La pêche maritime mobilise plus de 8 000 pêcheurs et impacte sur la consommation de carburant (essence sous-douane) pour un volume variant entre 4 et 5 millions de litres, représentant une valeur commerciale réservée de 2,8 milliards. Les consommations mensuelles de carburant les plus élevées sont observées entre janvier et juin.

2.4.2.3.1.1. Infrastructures et équipements

Les infrastructures et équipements qui sont directement liés à la pêche sont composés de 3 quais, 1 632 pirogues et de plusieurs types d'engins de pêche (la ligne, filets maillants, senne tournante, épervier, filets dormants, trémail, palangre, etc.).

La pêche a créé plusieurs activités connexes dont les infrastructures et équipements sont comme suit :

- 4 Sites de transformation du poisson
- 9 Usines de glaces dont 7 fonctionnelles,, 1 en construction, 1 à l'arrêt pour raison d'arriérés de paiement de factures d'électricité
- 6 Stations Essence Sous-Douanes
- 6 Ateliers mécaniques de moteurs hors-bords
- 3 Equipes de charpentiers spécialisés dans la construction de pirogues
- 3 Entreprises créées au départ pour l'exportation d'espèces nobles vers l'Europe à partir de l'aéroport de Saint-Louis – Présentement 2 sont fermées à cause principalement de la rareté de la ressource et une seule s'est spécialisée dans la distribution de produits vivants (crustacés) et ravitaille le marché local (Saint-Louis et Dakar)

Il existe d'autres infrastructures et équipements liés à des activités connexes dont le nombre n'est pas déterminé ; par exemple les magasins de vente du matériel de pêche et du bois pour la fabrication des pirogues, le parc de camions frigorifiques etc.

2.4.2.3.1.2. Mises à terre

La production débarquée est composées de poissons, de crustacés et de mollusques. De 60 136 tonnes en 2008, les mises à terre sont passées à 79 922 tonnes, soit une augmentation de 33%. Globalement, les mises en terre ont évolué en dents de scie, avec une tendance baissière entre 2009 et 2011.

Durant la période, les mises à terre de poissons ont connu une hausse de 21%, de même que celles des crustacés et des mollusques, avec une augmentation respective de 11% et de 128%. Il est à noter que les mises à terre des différents produits ont évolué en dents de scie.

Suivant les normes de consommation de poisson préconisées par le CILSS (29 kg par personne et par an), la quantité de poissons débarquée en 2012 (79 594 T) a largement dépassé les besoins de la population régionale estimés à 27 634 T, soit un surplus de 51 960 T.

Concernant les recettes, elles sont passées de 5, 6 milliards en 2008 à 7,4 milliards en 2012, soit une hausse de 32% avec des variations entre 2009 et 2011.

Le rythme irrégulier observé dans la progression des mises à terre, semble traduire la baisse du potentiel en ressources halieutiques.

Tableau 20 : Mises à terre de 2008 à 2012 en milliers de Tonnes et en Millions de FCFA

Années	Poisson		Crustacés		Mollusque		Total	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
2008	66 022	5 340	27	52	87	114	60 136	5 596
2009	59 204	6 024	38	70	369	257	59 611	6 351
2010	38 552	4 615	31	63	40	19	38 623	4 571
2011	58814	6040	66	199	245	105	59125	6344
2012	79594	7242	30	49	198	95	79922	7386
Var (%)	**35%**	**20%**	**-55%**	**-75%**	**-19%**	**-10%**	**35%**	**16%**

Source *: SRPM Saint-Louis*

2.4.2.3.1.3. Destination des mises à terre

Les produits halieutiques frais débarqués sont réparties entre la vente et la transformation. Les produits destinés à la vente et à la transformation représentent respectivement 80% et 18% des mises à terre.

A- Produits destinés à la vente

On distingue deux catégories : le mareyage et la consommation locale. Le mareyage est pratiqué par des mareyeurs qui achètent les produits en gros pour ravitailler les localités éloignées. Les produits destinés à la consommation locale sont généralement vendus au niveau des marchés de la ville de Saint-Louis et aux environs

- **Mareyage**

Les produits du mareyage représentent 77% des mises à terre et 94% des produits destinés à la vente. Le mareyage a permis de ravitailler en produits halieutiques frais l'intérieur de la région, une dizaine de régions du pays et des pays limitrophes, comme la Mauritanie, la Gambie et le Mali et occasionnellement la Guinée Conakry. Ainsi, le mareyage constitue un facteur d'intégration intra régionale et sous régionale.

Il est à noter que l'inexistence d'unités de conservation à l'intérieur de la région, l'enclavement de certaines zones (diéri, l'île à Morphil) et le mauvais état des routes ne favorisent pas un approvisionnement correct de la région en produits halieutiques frais.

En 2012, les principales directions des exportations de produits halieutiques sont comme suit par ordre d'importance : les régions de Dakar, Diourbel, Matam, , Thiès, Kaolack, Louga et la République du Mali qui totalisent respectivement 37%, 18%, 6%, 8%, 7%, 6% et 5% du tonnage exporté.

Entre 2011 et 2012, le tonnage du mareyage a augmenté de 27% et concomitamment, niveau de toutes les destinations, sauf celles de la région de Louga et de la République de Mauritanie.

Tableau 21 : Evolution du mareyage selon la destination de 2008 à 2012 en tonnes

Destinations	Tonnage annuel					Var (%)	Part en %
	2008	2009	2010	2011	2012		
Dakar	9137	9739	6442	14070	21667	**54**	**36,93%**
Diourbel	8686	9912	3849	8758	10549	**20**	**17,98%**
Kaolack	3791	2228	1254	3968	4156	**5**	**7,08%**
Fatick	339	53	0	0	0	**-**	**0,00%**
Louga	2872	1736	1666	4005	3377	**-16**	**5,76%**
Tambacounda	1638	643	114	1491	1599	**7**	**2,73%**
Matam	9917	10507	5982	7108	9250	**30**	**15,76%**
Thiès	2712	3922	2546	3909	4513	**15**	**7,69%**
Ziguinchor	740	224	80	399	442	**11**	**0,75%**
Kolda	940	187	100	332	356	**7**	**0,61%**
Mali	817	3957	2463	2024	2727	**35**	**4,65%**
Gambie	3826	101	63	91	42	**-54**	**0,07%**
Guinée-Conakry	0	0	12	0	0	**-**	**0,00%**
RIM	31		18	24	0	**-100**	**0,00%**
TOTAL	**45446**	**43208**	**24589**	**46179**	**58678**	**27**	**100,00%**

Source : *SRPM Saint-Louis*

Les principales contraintes du mareyage sont :

- l'absence d'infrastructures de conservation (chaîne de froid) pour minimiser les pertes après capture, réguler l'offre et améliorer la qualité des produits distribués tout au long de la chaîne ;
- le manque d'hygiène au niveau des sites de débarquement et la méconnaissance des bonnes pratiques de manutention des produits pouvant entraîner des risques sanitaires pour les populations ;
- des difficultés d'accès au crédit, le manque de formation et la faible organisation des acteurs;
- l'absence d'industrie pour apporter une valeur ajoutée aux produits halieutiques.

- **Consommation locale**

La production réservée à la consommation locale représente 5% du total des mises à terre et 6% des produits destinés à la vente.

B- Transformation

Le tonnage des produits halieutiques frais réservés à la transformation artisanale constitue 18% des mises à terre. La transformation artisanale est essentiellement pratiquée par les femmes de la Langue de barbarie en particulier du quartier de Guet- Ndar, connues pour leur longue expérience et leur savoir-faire.

Les femmes transformatrices, au nombre de 1 200 environ, exercent leurs activités au niveau de 3 sites dont un site, d'une capacité d'accueil de 380 femmes, a été modernisé avec l'appui de la coopération Espagnol.

Le tonnage des produits transformés est passé de 3 142 T en 2010 à 5 471 T en 2012, soit une augmentation de 74% avec un accroissement moyen annuel de 25%. La valeur commerciale réservée de la production transformée est passée de 904 millions de F CFA en 2010 à 1,051 milliards de F CFA.

Les différents produits halieutiques transformés sont constitués de : guedj, kéthiakh, tambadiang, sali, ailerons de requin, yet etc.. Il est à noter que le " Sali " est entièrement exporté vers l'Afrique de l'Ouest (Ghana, Côte d'Ivoire) et l'Afrique Centrale.

Les principales contraintes de la transformation sont liées au faible niveau d'aménagement des aires de transformation, à la précarité des conditions d'hygiène et de salubrité et aux difficultés d'accès au crédit.

Le secteur de la pêche maritime est confronté à des problèmes liés:

- à la rareté de la ressource et la méconnaissance du potentiel exploitable
- à la forte pression sur la ressource au manque d'organisation des acteurs ;
- à l'inadéquation de la pêche piroguière actuelle pour l'exploitation des zones de pêche plus éloignées de la côte;
- au manque d'équipements de sécurité et d'outils modernes d'aide à la navigation (feux de signalisation, gilets de sauvetage, radio, GPS, etc.) ;
- aux difficultés d'accès au crédit et à la cherté du matériel de pêche ;
- au manque de formation des pêcheurs sur l'utilisation des nouvelles techniques de pêche et d'outils modernes d'aide à la navigation et à la pêche ;
- À la présence de la barre qui occasionne de fréquents accidents avec de temps en temps des pertes en vies humaines.
- aux dégâts causés sur les engins de pêche par les bateaux industriels dans la zone de cohabitation des pêches industrielle et artisanale (au-delà des six miles) ;

2.4.2.3.2. Pêche continentale

Elle est pratiquée dans la zone éco-géographique du Waalo et la sous zone du Lac de Guiers, au niveau du fleuve Sénégal et de ses défluents qui en constituent les atouts et potentialités avec des ressources humaines expérimentées.

On dénombre dans la région:

- 3 949 pêcheurs dont 2 055 pour le département de Dagana et 1 894 pour celui de Podor;
- 1 115 pirogues dont 685 pour le département de Dagana et 430 pour celui de Podor;
- 20 712 engins de pêche composés de 386 goubols, 10 861 filets maillants, 6 164 dolinkés et de 3 301 engins divers;
- 16 Conseils de pêche;
- 179 embarcadères;
- 2 GIE de pêcheurs et 1 GIE de mareyeurs

La pêche continentale est aujourd'hui en déclin, consécutivement à la régression générale du potentiel halieutique, induisant une baisse drastique des mises à terre (20 000 T en 1975 contre 3 000 T environ en 2011) et l'exode des pêcheurs vers d'autres zones de pêche, la

reconversion ou l'abandon total de l'activité de pêche au profit de la culture irriguée, .plus rentable 10 000 pêcheurs en 1974 contre 4000 environs en 2011)..

Pourtant, les ressources halieutiques, naguère abondantes, avaient permis d'entretenir une intense activité de pêche qui générait des revenus substantiels pour les pêcheurs et contribuait de façon appréciable à l'autosuffisance alimentaire des populations locales.

Le déclin de la pêche continentale est lié à la baisse drastique des ressources et du potentiel halieutiques. Parmi les causes de cette baisse, on peut citer la sécheresse dont les principales conséquences sont la restriction des plans d'eau, l'augmentation de la salinité et la dégradation du couvert végétal. A cela se sont ajoutées les perturbations des écosystèmes aquatiques occasionnées par la mise en service des barrages.

En plus de ces contraintes, on peut citer la pollution de certains endroits par les pesticides, la forte colonisation des plans d'eau par les plantes aquatiques, l'enclavement de beaucoup de sites de débarquement et les difficultés d'accès au crédit.

2.4.2.3.3. Aquaculture

La stagnation depuis quelques années des captures au niveau national d'une part et d'autre part, l'augmentation de la demande en produits halieutiques, liée à la croissance de la population et à la progression de la demande extérieure, ont amené les autorités à accorder à l'aquaculture une place de choix dans la politique de développement de la pêche. La création en 2006 de l'Agence pour la Promotion de l'Aquaculture, devenue Agence Nationale pour l'Aquaculture en 2009, est l'une des manifestations de cette option.

Dans la région de Saint-Louis, l'aquaculture est une activité récente qui n'est pas encore bien implantée. Elle a cependant de bonnes perspectives compte tenu de l'existence d'énormes atouts et potentialités.

Les ressources et potentialités pour le développement de l'aquaculture reposent principalement sur :

- des conditions climatiques et météorologiques favorables ;
- un réseau hydrographique très dense ;
- l'existence de terres propices à l'implantation de fermes aquacoles ;
- l'existence de sous-produits agricoles et d'intrants (farine de poisson, mélasse, son de riz, tourteau d'arachide etc.) pouvant permettre de formuler un aliment performant ;
- un niveau élevé de consommation des produits halieutiques ;
- un service local d'encadrement ayant une expertise avérée;
- la présence d'espèces halieutiques locales rustiques et très adaptées à l'environnement, dont les techniques de reproduction et d'élevage sont bien maîtrisées.

Malgré ces énormes potentialités et les efforts déployés en termes de promotion, d'appui en matériel, de formation et d'encadrement, le niveau de développement de l'aquaculture n'est pas satisfaisant.

On dénombre dans la région 23 sites d'aquaculture, composés de fermes communautaires et de fermes de promoteurs individuels. Ces fermes sont constituées de 46 étangs piscicoles et 66 cages d'élevage qui sont pour la plupart localisées dans la zone de Ross Béthio, du Lac de Guiers, de Mbane et de Richard Toll.

Le système d'élevage est semi-intensif et le tilapia constitue le type de poisson élevé. La production annuelle est réalisée en trois cycles et la production d'un cycle est estimée à 114 909 kg, soit une production annuelle de 344 727 kg..

Les principales contraintes de l'aquaculture sont :

- les difficultés d'accès au foncier ;
- le coût élevé des aménagements et des aliments ;
- la forte concurrence du poisson de mer et des autres activités comme l'agriculture et l'élevage ;
- la faiblesse du rendement des exploitations et le taux élevé de mortalité ;
- l'insuffisance des alevins et du personnel d'encadrement ;
- l'absence d'une véritable politique d'intégration de bassins piscicoles dans les programmes d'aménagements hydro- agricoles.

2.4.2.4. Exploitation forestière et chasse

2.4.2.4.1. Exploitation forestière

L'exploitation forestière se pratique essentiellement dans les départements de Podor et de Dagana. Les principaux produits forestiers exploités par les populations locales concernent : produits en bois, fruits et gousses, gommes et résines et produits d'artisanat.

Au niveau des produits en bois, le bois mort constitue le principal produit exploité avec 19 280 stères entre 2003 et 2010, soit une production moyenne annuelle de 2 410 stères. Dans la catégorie des fruits et gousses, on observe que les fruits de jujube (3 171 304 kg), le diguidié (1 391 041 kg, le soump (1 368 037 kg, le gowé (165 876 kg) et le pain de singe (464 004 kg ont les productions cumulées les plus élevées.

De 2003 à 2010, certains produits comme les fruits de jujube, le soump, le nep nep, la gomme arabique et la gomme commiphora ont connu une exploitation continue ; alors que les autres l'ont été par intermittence.

Les taxes prélevées de l'exploitation forestière de 2003 à 2010 sont estimées à 118 millions de F CFA dont 88% proviennent des fruits et gousses.

Les produits de cueillette constituent des sources de revenus pour les populations locales. Mais la durabilité de l'exploitation est de plus en plus remise en cause du fait de la régression constante du potentiel découlant d'une surexploitation, des feux de brousse et d'un manque de régénération naturelle.

2.4.2.4.2. Chasse

- ***Situation des zones amodiées***

La région compte 18 zones amodiées représentant une superficie de 257 944 ha, soit 14% du territoire régional. Le département de Podor abrite 3 zones amodiées de 55 000 ha et celui de Dagana en dispose 14 zones d'une superficie de192 000ha. Le département de Saint-Louis a une seule zone amodiée de 10 944 ha qu'il partage avec le département de Dagana. Le

manque d'espace pour le département de Saint-Louis et l'éloignement de celui de Podor semblent expliquer le faible nombre de zones amodiées.

Tableau 22 : Répartition des zones amodiées par département

Département	Zone amodiée		%
	Nombre	Superficie en ha	
Podor	3	55 000	21
Dagana	14	192 000	75
Saint-Louis + Dagana	1	10 944	4
Total	**18**	**257 944**	**100**

Source : IREF

- ***Activités cynégétiques***

Entre la campagne 2007/2008 et la campagne 2010/2011, le nombre de touristes chasseurs est passé de 279 à 409, soit une augmentation de 130 touristes représentant 47%. Cette hausse est le résultat du département de Dagana qui a connu une augmentation du nombre de chasseurs d'une année à une autre alors que pour les départements de Podor et de Saint-Louis la tendance est baissière avec une évolution en dents de scie.

Tableau 23 : Chasseurs par département de 2007/2008 à 2010/2011

Département	Nombre de chasseurs							
	2007/2008		2008/2009		2009/2010		2010/2011	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Saint-Louis/Dagana	76	27	25	9,4	63	18	62	15
Podor	61	22	25	9,4	56	16	26	6
Dagana	142	51	217	81,2	235	66	321	79
Total	**279**	**100**	**267**	**100**	**354**	**100**	**409**	**100**

Source : IREF

Entre 2008/2009 et 2010/2011, les recettes tirées de l'activité cynégétique sont estimées à 68 millions de F CFA dont 74% sont constitués des recettes des taxes d'amodiation et des permis de chasse.

La chasse dans les zones amodiées est facilitée par la présence de 29 pisteurs et de la fonctionnalité de 10 campements de chasse.

Le potentiel faunique dont dispose la région est un atout pour le développement du tourisme de vision et cynégétique. Cependant, ce potentiel a fortement régressé, consécutivement à la dégradation de son habitat et au braconnage. La dégradation de l'habitat est essentiellement liée à la sécheresse, aux défrichements à des fins agricoles et aux feux de brousse.

2.4.3. Activités du Secteur informel

Selon les estimations, le secteur informel contribue à hauteur de 60% au PIB et emploie près de 90% de la main d'œuvre. A cet égard, son apport dans le développement économique et social du Sénégal est capital.

Pourvoyeur d'emplois, avec une part appréciable de l'activité commerciale, le secteur informel occupe une place privilégiée dans le domaine de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté

Le secteur informel dont il est question ici comporte des unités d'activités commerciales, artisanales et de transport qui sont dépourvues d'une comptabilité et ayant un nombre d'employés inférieur à 10 personnes.

2.4.3.1. Commerce

Le commerce revêt un caractère très stratégique dans le domaine de l'intégration régionale et sous régionale par le développement des échanges et constitue un pourvoyeur d'emplois dans l'économie urbaine.

C'est une activité qui emploie près du ¼ de la population active de la région. Une frange importante de femmes et de jeunes, en quête de revenus de subsistance, exercent leurs activités dans le secteur informel du commerce

2.4.3.1.1. Situation de l'activité

Dans la région, le commerce est plus développé en milieu urbain qu'en zone rurale et, d'une manière générale dans la zone éco-géographique du Waalo où le réseau des centre urbains est plus dense. Le commerce est moins développé dans la zone éco-géographique du Jeeri en raison principalement de la quasi inexistence de centres urbains, du sous peuplement et du manque d'infrastructures marchandes. Ainsi, les populations ont souvent des difficultés à se ravitailler en denrées de première nécessité dans leur environnement immédiat.

L'activité commerciale est dominée par l'informel qui, avec la position frontalière de région, favorisant ainsi le développement la fraude, l'écoulement des produits de contrefaçon et d'évasion de la production agricole locale. C'est ainsi qu'une bonne partie de la production de riz de la région est écoulée en République Islamique de Mauritanie.

2.4.3.1.2. Infrastructures et équipements

Ils sont constitués de marchés permanents et de marchés hebdomadaires qui sont des lieux d'échange, de brassage des populations , de transactions et de communication , fréquentées par plusieurs catégories d'acteurs et permettant d'écouler entre autres, les produits manufacturés, alimentaires, forestiers, laitiers , halieutiques, les productions agricoles et du bétail. Le rayonnement des marchés hebdomadaires est plus important que celui des marchés permanents.
En 2012, on dénombre dans la région 15 marchés permanents et 21 marchés hebdomadaires. 53% des marchés permanents sont localisés dans le département de Dagana et 27% dans celui de Saint-Louis.

Tableau 24 : Situation des marchés

Type de marchés	Nombre marchés			Marchés en 2012			
	2009	2010	2011	Saint-Louis	Dagana	Podor	Total
Marchés permanents	10	12	15	4	8	3	15
Marchés hebdomadaires	25	27	21	2	6	13	21

***Source** : Service régional du commerce*

Concernant les marchés hebdomadaires, c'est le département de Podor qui concentre le plus d'infrastructures 62%, suivi de Dagana 29% et de Saint-Louis 9%. Tous les départements abritent des marchés hebdomadaires de renom, de par l'importance des affluences et leur rayon d'influence. Pour le département de Podor, il s'agit des marchés de Thilé Boubacar, Tarédji, Ndioum, Aéré Lao et de Galoya Dans le département de Saint-Louis, c'est le marché de Mpal qui demeure le plus important. Et au niveau de Dagana se distinguent ceux de Ross Béthio, Ngnith et de Bokhol.

Les marchés hebdomadaires sont implantés, pour leur quasi-totalité, le long de la route nationale N°2, et se caractérisent par leur aménagement sommaire et par l'absence d'un minimum de commodités assurant les conditions requises d'hygiène, de salubrité et de sécurité. Ainsi, avec la promiscuité, ces marchés sont des lieux à hauts risques de propagation de certaines maladies transmissibles (choléra, grippe, tuberculose, etc.).

2.4.3.1.3. Profil des unités commerciales

L'ensemble des unités n'est pas maîtrisé, sauf pour les boutiques de détail qui font l'objet de suivi statistique régulier. En 2012, il est dénombré dans la région 1217 boutiques de détail, contre 972 en 2011, soit une augmentation de 25%. Le département de Saint-Louis abrite 42% du total, suivi du département de Dagana avec 35% et de celui de Podor pour 23%.

2.4.3.2. Artisanat

L'artisanat est un secteur pourvoyeur d'emplois qui joue un grand rôle dans la lutte contre la pauvreté. Bien que largement dominé par l'informel, l'artisanat occupe une place de choix dans l'économie régionale en raison de sa forte capacité à valoriser les ressources locales, à produire des biens et services qui sont à la portée des couches sociales les plus défavorisées, à répondre aux besoins des autres entreprises créatrices d'emplois. Le secteur offre un puissant levier dans la création de Micro et Petites Entreprises

Malgré son importance, le secteur est mal maîtrise du point de vue des personnes qu'il mobilise et de sa production. Cet état de fait est lié au manque de données fiables et à la non affiliation d'une importante frange d'artisans à la Chambre de Métiers.

L'artisanat présente d'importantes opportunités reposant sur la diversité des corps de métiers, l'existence d'événements majeurs favorisant sa promotion, l'existence de centres de formation, l'appui des partenaires techniques et financiers et sur la grande tradition de la région dans le domaine artisanal..

2.4.3.2.1. Infrastructures et équipements

La Région compte : 1 Chambre des Métiers, 2 villages artisanaux (Saint-Louis et Podor) équipés de cases rondes, 1 maison de l'apprenti, 4 établissements de formation professionnelle et des galeries d'arts, particulièrement dans la ville de Saint-Louis.

Les villages artisanaux, lieux de travail des artisans, sont sous équipés et enclavés avec un cadre peu attractif dans un état relativement délabré.

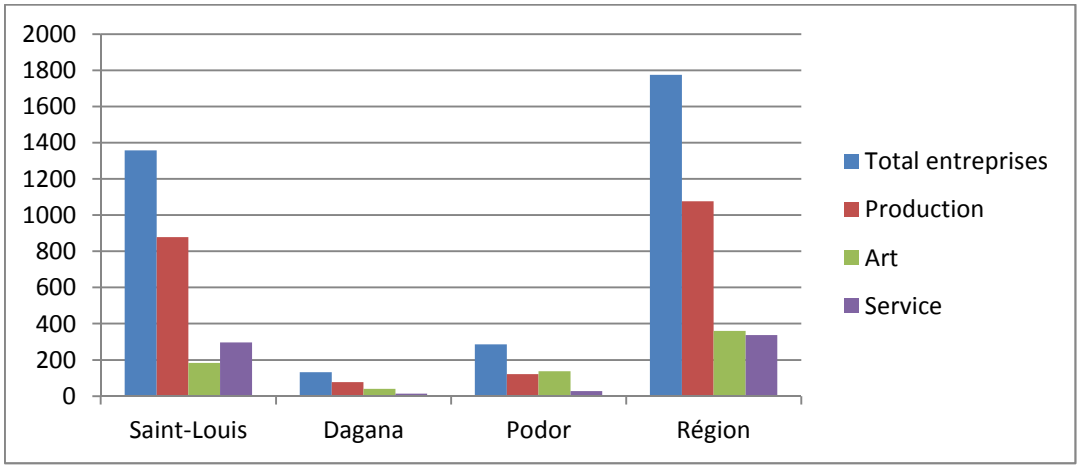
Les grands évènements comme le Festival de Jazz, le Magal annuel des deux Raakas, la Foire artisanale organisée annuellement, les fêtes religieuses, etc., sont mis à profit pour promouvoir les produits artisanaux de la région.

2.4.3.2.2. Profil de l'artisanat

L'activité artisanale comporte trois sections, à savoir les sections production, art et service, autour desquelles s'organisent des corps de métiers dans des unités artisanales pour produire des biens et des services.

La presque totalité des unités artisanales évoluent dans l'informel. La production domine avec 61% des unités artisanales, contre 20% pour l'artisanat d'art et 19% pour l'artisanat de service.

Graphique 11 : Répartition des unités artisanales par section et département en 2010

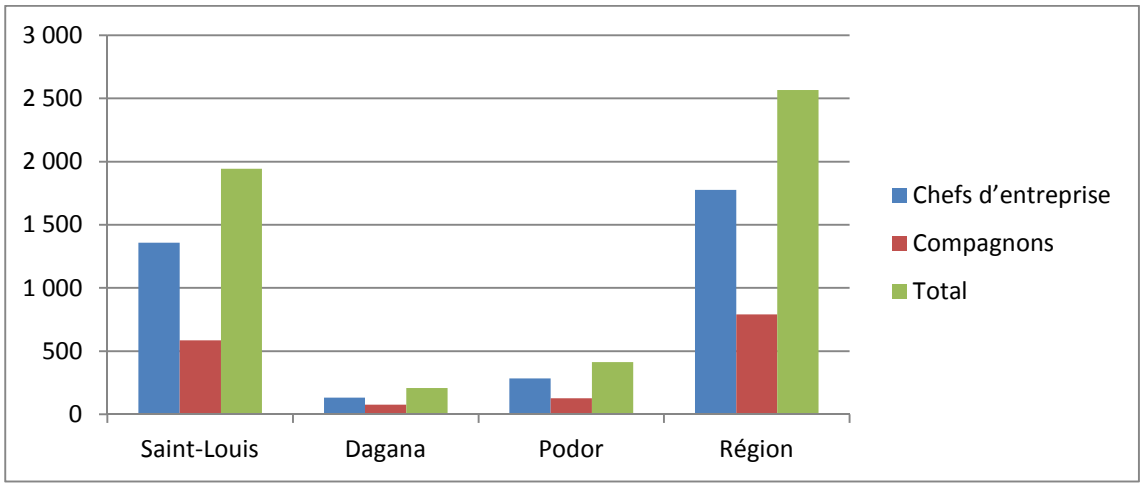


Au niveau de la répartition spatiale, le département de Saint-Louis abrite 78% des unités artisanales, le département de Podor 16% et celui de Dagana 7%. Le département de Saint-Louis concentre 82% des unités de production, 51% d'art et 88% de service. Cette concentration est surtout notée dans la ville de Saint-Louis qui s'érige ainsi en grand centre de consommation et de distribution.

La section production regroupe les corps de métiers suivants : confection, teinture, tissage, filature, tricotage, sérigraphie, broderie à la main, menuiserie métallique, menuiserie de bois, etc... Pour l'artisanat d'art, on distingue les sculpteurs, les artistes plasticiens, les décorateurs, les peintres, les fabricants de nattes décoratives, les tapissiers. La section service compte des mécaniciens, électriciens, frigoristes, réparateurs de matériels TIC et réparateurs de matériel agricole.

Il est enregistré à la Chambre des Métiers 2 567 artisans dont 1 775 Chefs d'entreprises (69%) et 792 Compagnons (31%). Il est à noter que tout artisan non inscrit à la Chambre des Métiers échappe à ce décompte ; donc le nombre d'artisans avancé est loin de la réalité.

Graphique 12 : Répartition des effectifs d'artisans par département et selon le statut en 2010



La répartition entre les sections montre que 62% des artisans sont dans la section production, 20% dans la section art et 18% dans la section service. Le département de Saint-Louis concentre 76% du total des effectifs, 76% des Chefs d'entreprises et 74% des Compagnons, suivi du département de Podor et de celui de Dagana.

Les principales contraintes du secteur de l'artisanat sont liées à la faible affiliation des artisans à la Chambres des Métiers, le faible niveau d'équipement et l'insuffisance et la vétusté des infrastructures.

2.4.3.3. Transport

Le transport occupe une place primordiale dans le processus de développement par le support qu'il constitue pour les autres secteurs. Quelle soit sa performance, il joue un rôle de premier plan dans l'économie régionale.

Dans la région, les types de transport classés dans le secteur informel sont : le transport automobile, hippomobile et fluviomaritime.

2.4.3.3.1. Transport automobile

Le linéaire du réseau routier classé de la région est évalué à 1162 km (non compris la voierie urbaine) dont 40% de routes revêtues.

Le transport routier est structuré autour des gares routières avec des départs qui se font d'une gare à une autre et à partir d'une gare, il est organisé des directions vers les autres gares de la région ou du pays. A l'intérieur de la région, les directions desservies sont essentiellement situées sur la route nationale N°2. Ainsi, la couverture de la région en moyen de transport automobile est mal assurée.

Les types de véhicules assurant le transport de personnes sont composés de : 7 places, minicars de 19 places, bus de 65 places, cars de 40 places et cars de 35 places. Le transport des marchandises est réalisé par camionnette, camion et semi-remorque.

Le transport automobile comporte des limites liées à la médiocrité de la qualité du service et à la vétusté du parc.

2.4.3.3.2. Transport hippomobile

Il existe deux types de transport hippomobile : le transport par calèche et le transport par charrette.

- **Transport par calèche**

Il est principalement utilisé en milieu urbain, notamment à Saint-Louis, pour le transport des personnes. Ce type de transport est plus développé dans la ville de Saint-Louis où, des calèches se sont spécialisées dans le transport de touristes en vue de découvrir la ville, notamment le patrimoine architectural de l'île.

- **Transport par charrette.**

Plus utilisé en milieu rural, il assure à la fois le transport des personnes et des biens (marchandises, productions, etc..). Au niveau des centres urbains, le transport de marchandises et de matériel est spécialement réalisé par des charrettes. Cependant, dans certains centres urbains, elles constituent un moyen de transport pour les personnes

Le transport hippomobile, malgré l'insécurité qui le caractérise, contribue au développement local au même titre que le transport moderne.

2.4.3.3.3. Transport fluviomaritime

Ce type de transport est réalisé par pirogue au niveau du fleuve Sénégal et de ses défluents les plus importants, particulièrement dans l'île à Morphil pour l'acheminement des marchandises, des produits agricoles et des personnes.

L'activité n'est pas organisée et, se faisant, les données ne sont pas maîtrisées. Par défaut de mesures de sécurité (l'absence de gilets de sauvetage), des cas de noyades surviennent souvent.

Compte tenu du potentiel que compte la région, le transport fluviomaritime demeure faiblement exploité. De bonnes perspectives se dessinent dans le cadre de l'OMVS avec les projets de dragage du fleuve Sénégal pour sa navigabilité jusqu'à Kayes et la construction d'un port à Saint-Louis et d'escales portuaires tout au long du fleuve.

2.4.4. Activités du Secteur moderne

Les industries PME/PMI, le tourisme, les transports, l'artisanat et le commerce constituent le secteur dit moderne. Il se caractérise par la tenue d'une comptabilité avec un nombre d'employés égal ou supérieur à 10 personnes

2.4.4.1. Industries PME/PMI

Le secteur de l'industrie est très important dans le développement économique et social de la région du fait qu'il constitue un support indispensable au développement de la culture irriguée. On constate que les productions locales sont de plus en plus transformées industriellement.

L'industrie est un puissant facteur de structuration de l'espace grâce à sa capacité de redistribution de la population. Le cas de Richard Toll avec la CSS est suffisamment édifiant. En effet, Richard Toll, qui était naguère une bourgade, est devenu la deuxième ville de la région en quelques années grâce à la présence de la CSS.

2.4.4.1.1. Tissu industriel

Le tissu d'industries et de PMI/PME de la région est constitué de 210 entreprises de l'agro-industrie, de rizeries, de l'agro-service, de l'alimentaire, des BTP et de l'imprimerie. Les industries alimentaires occupent la première place (47%), suivie des BTP (21%), des agro-services (16%), des rizeries (13%), des imprimeries (2%) et les agro-industries (1%).

Tableau 25 : Situation des industries et des PMI/PME

Désignation	Départements			Total	
	Saint-Louis	Dagana	Podor	Nombre	%
Agro-industries	0	3	0	3	1
Rizeries	0	26	2	28	13
Agro-services	15	17	2	34	16
Alimentaires	80	11	6	97	47
BPT	25	15	3	43	21
Imprimeries	3	1	1	5	2
Total	**123**	**73**	**14**	**210**	**-**
Pourcentage	**58**	**35**	**7**	**-**	**100**

Source : Service régional de la Statistique

La répartition des entreprises montre que le département de Saint-Louis abrite les 58%, contre 25% et 7% pour respectivement les départements de Dagana et de Podor. Le département de Saint-Louis concentre 82% des industries de l'alimentaire, 60% des librairies, 58% des BTP et 44% des agro-services. Celui de Dagana abrite 100% des agro-industries, 93% des rizeries, 50% des agro-services, 35% des BTP et 11% des industries alimentaires. Localisation de la quasi-totalité des entreprises de l'agro-industrie, des rizeries et de l'agro-service dans le département de Dagana industrielles se trouve dans le département de Dagana et s'active dans le domaine de l'agroalimentaire et de l'agro-service.

2.4.4.1.2. Création d'entreprises

La mise en place d'une antenne de l'APIX à Saint-Louis a beaucoup contribué à la création d'entreprises dans sa zone d'intervention (Axe nord), regroupant les régions de Saint-Louis, Louga et de Matam.

En 2010, quelques 408 entreprises sont immatriculées au NINEA pour la région, contre 733 en 2008, soit une baisse de 44%. Parmi les entreprises immatriculées en 2010, les individuelles représentent 74 % de l'ensemble, suivi des GIE et des SARL pour respectivement 20% et 3%.

Tableau 26 : Entreprises nouvellement immatriculées au NINEA

Régime juridique	Nombre entreprises par département						Total Région	
	Saint-Louis		Dagana		Podor			
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Entreprise Individuelle	344	247	157	34	25	22	526	303
Groupement d'Intérêt Economique	77	39	69	35	18	8	164	82
Organisme Mutualiste-Mutuelle	1	0	0	0	0	0	1	0
Société à Responsabilité Limitée	21	11	3	2	0	0	24	13
Société Civile Immobilière	1	0	0	0	0	1	1	1
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée	8	4	0	0	0	0	8	4
Association de Droit Commun non Commerciale	0	1	0	0	0	0	0	1
Etablissement à Caractère Administratif	0	0	0	0	0	0	0	0
Etablissement Public Professionnel	0	0	0	0	0	0	0	0
SA – Société Anonyme	0	0	0	0	0	0	0	0
Société Anonyme Unipersonnelle	0	1	0	0	0	0	0	1
Organisation Non Gouvernementale	0	1	1	0	0	0	1	1
Succursale	0	1	1	0	0	0	1	1
Association de Droit Commun non Commerciale	**0**	**0**	1	0	0	0	1	0
Société Civile Professionnelle	0	0	1	0	0	0	1	0
Autres Formes Juridiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Non Déterminée	5	1	0	0	0	0	5	1
TOTAL	**457**	**306**	**233**	**71**	**43**	**31**	**733**	**408**
Variation relative	**-**	**-33%**	**-**	**-70%**	**-**	**-28%**	**-**	**-44%**
Variation absolue	**-**	**-151**	**-**	**-162**	**-**	**-12**	**-**	**-325**

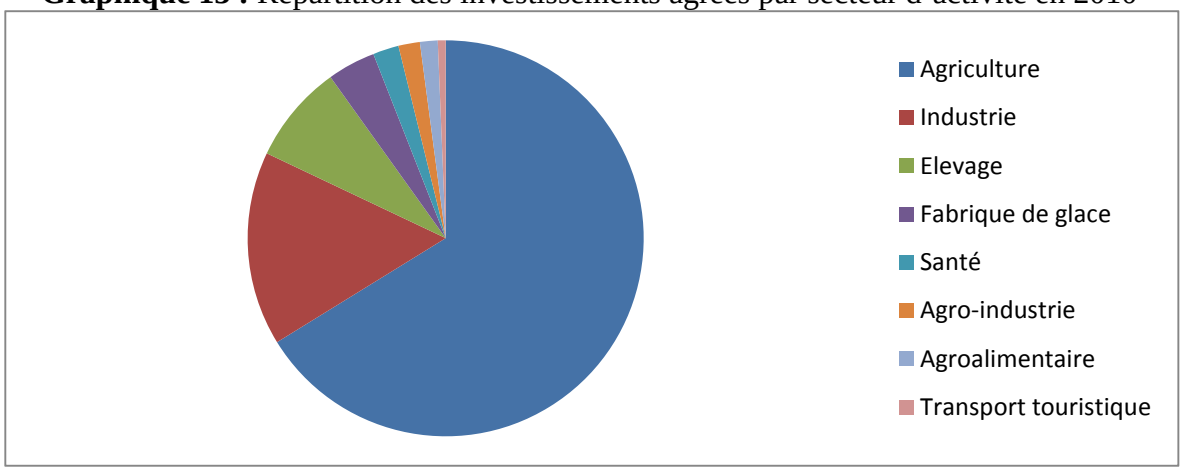
Source: SRSD Saint-Louis

La répartition des entreprises par département montre que le département de Saint-Louis concentre 75% du total, suivi du département de Dagana avec 17% et de celui de Podor 8%. Au niveau de la répartition par collectivité locale, la commune de Saint Louis abrite 70% des entreprises et celle de Richard-Toll suit de loin avec seulement 9%. L'implantation d'unités industrielles dans de petites communes comme Ndioum et Ross Béthio semble marquer une amorce de décentralisation industrielle.

En 2010, l'APIX a agréé 37 projets dans la zone nord pour un investissement de 20 511 605 882 de FCFA, avec 500 emplois prévus. Sur les 37 projets agréés, 29 relèvent d'investissements nationaux, 5 d'investissements étrangers et 3 en joint-venture (sénégalais et étrangers). Il est à noter que parmi les 37 projets de la zone nord, 18 concernent la région de Saint Louis.

La répartition des investissements par secteurs laisse apparaître que plus de 50% du portefeuille de projets est destiné à l'agriculture. Une telle orientation des investissements, s'inscrit dans l'option de développement de l'agriculture en général, irriguée en particulier.

Graphique 13 : Répartition des investissements agréés par secteur d'activité en 2010



2.4.4.2. Tourisme

La région de Saint-Louis occupe une place importante dans l'échiquier du tourisme national. Ainsi, dans le cadre de la lettre sectorielle du tourisme, les objectifs ci-après lui sont assignés à l'horizon 2012 :

- faire passer le nombre d'arrivées de 44 431 en 2005 à 133 000 en 2012,
- augmenter la durée moyenne de séjour de 1,6 jour à 4,7 jours entre 2005 et 2012,
- accroître le nombre de nuitées lits de 71 000 en 2005 à 627 000 en 2012.

Le constat est que les différents indicateurs du tourisme de la région sont en baisse depuis la récession de 2009. Il est à craindre que ces contreperformances compromettent sérieusement les objectifs à atteindre en 2012

Le tourisme est une activité de synthèse intégrant les services liés à l'hébergement, la restauration, le transport, l'artisanat et la culture. Le développement de sa demande crée par conséquent des revenus directs, et un marché à haute solvabilité pour les activités liées à ces services.

Le secteur du tourisme participe à la structuration de l'espace et à l'émergence et à la valorisation d'un ensemble de fonctions des établissements humains.

La région de Saint-Louis dispose de plusieurs formes de tourisme à savoir : le tourisme balnéaire, nautique (pêche), cynégétique, d'affaires, de découverte, culturel, cultuel, le tourisme rural intégré, le tourisme de croisière sur le fleuve Sénégal avec le bateau « Bou El Mogdada », etc.…

2.4.4.2.1. Potentialités

Les potentialités touristiques de la région sont importantes et variées dont la répartition par département montre que celui de Saint-Louis dispose d'une gamme de potentialités plus diversifiée. Cette situation découle de sa position géographique et de ses avantages naturels comparatifs

Tableau 27 : Potentialités touristiques de la région par département

Potentialités	Forme de tourisme	Localisation
Le fleuve Sénégal	Croisière	Région
Zones d'intérêt cynégétiques	Cynégétique	
Parc National des oiseaux de Djoudj, classé en 981 patrimoine mondial de l'UNESCO	Vision	Département de Dagana
Réserve de Ndiael	Vision	
Fort de Faidherbe de Dagana	Découverte	
La Folie du Baron Roger à Richard-Toll	Découverte	
Station de pompage d'eau de Mbakhana avec d'anciennes machines à vapeur	Découverte	
Lieux de mémoire comme Nder et Dialawaly	Culturel	
Delta du fleuve Sénégal	Excursion et promenade en pirogue	
Barrage de Diama	Découverte	
Fort Faidherbe de Podor construit en 1854	Découverte	Département de Podor
Mosquées omariennes de Donaye, Mboyo, Guédé, Diama Alwaly et Alwar	Découverte et culturel	
Centre des Impôts, au quartier Sud de Saint-Louis	Découverte	Département de Saint-Louis
Palais de justice, au quartier Nord de Saint-Louis	Découverte	
Gouvernance de Saint-Louis	Découverte	
Pont Faidherbe	Découverte	
Ile de Saint-Louis classée patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en décembre 2000	Découverte	
Parc National de la Langue de Barbarie	Vision	
Réserve Spéciale de Faune de Gueumbeul	Vision	
Musée Aéropostal JEAN MERMOZ	Découverte	
Mer	Balnéaire, nautique	
Climat	Balnéaire	
Fanal	Culturel	

2.4.4.2.2. Réceptifs et capacité d'hébergement

La région compte 75 réceptifs dont 26 hôtels, 16 campements et 33 auberges. On dénombre 4 agences de voyage et 27 guides touristiques agréées par le Ministère du Tourisme.

Les réceptifs sont mal répartis entre les différentes zones. En effet, la zone de Saint-Louis abrite 67 réceptifs, soit 89% du total. Celle de Richard Toll et de Podor ont respectivement 3 et 5 réceptifs.

La capacité d'hébergement de la région est de 977 chambres et 1 743 lits. La zone de Saint-Louis abrite 94% des chambres et 93% des lits, dénotant une inégale répartition des chambres, des lits et des réceptifs hôteliers.

La concentration des réceptifs et de la capacité d'hébergement dans concentration dans la zone de Saint-Louis peut s'expliquer par le fait que cette zone est la plus dotée en potentialités et possède le meilleur climat.

Tableau 28 : Répartition de la capacité d'accueil par zone

ZONES	Réceptifs			Capacité hébergement	
	Hôtels	**Auberges**	**Campements**	**Chambres**	**Lits**
Saint-Louis	23	29	15	915	1625
Richard-Toll	01	02	00	26	57
Podor	02	02	01	36	61
Total	**26**	**33**	**16**	**977**	**1 743**

Source : Service Région l du Tourisme de Saint-Louis

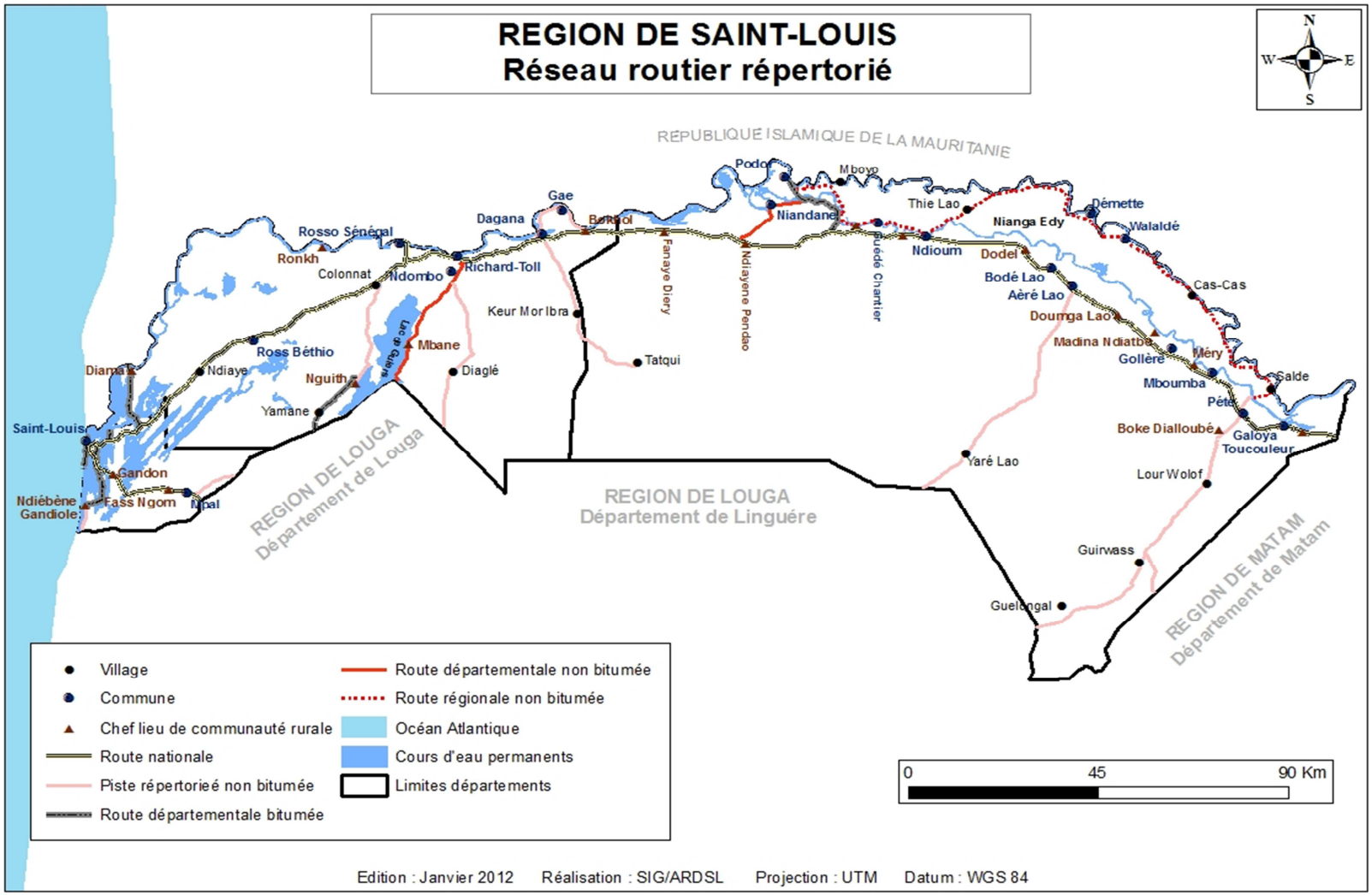
2.4.4.3. Transports

Les transports sont indispensables pour le développement économique et social de la région en permettant la circulation des personnes et des biens. Le secteur des transports joue un rôle de premier plan dans les échanges commerciaux, le développement des secteurs productifs par la mise à disposition des intrants et équipements et l'évacuation des productions. Il constitue un puissant facteur de structuration de l'espace et d'intégration.

2.4.4.3.1. Transport routier

Le réseau routier est marqué par une dissymétrie Ouest-Est qui résulterait du développement de la zone du Waalo pour des raisons à la fois géographique et historique. Un tel système de réseau de transport a contribué au déséquilibre structurel de l'espace régional.

Carte n°7 : Réseau routier répertorié existant de la région



2.4.4.3.1.1. Offre en infrastructures routières

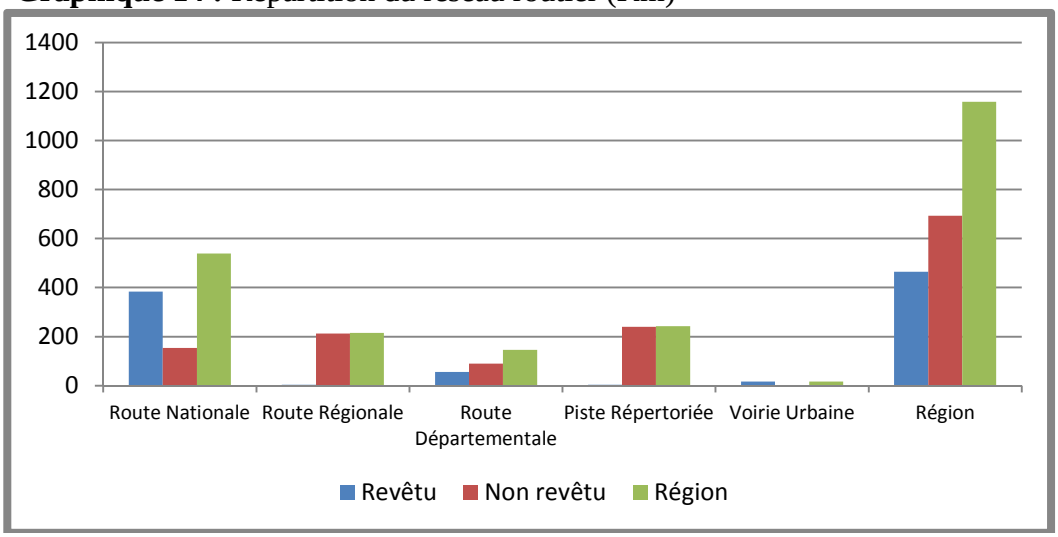
Le réseau routier régional répertorié est long de 1 158,1 km, représentant 8% de la longueur du réseau national (14 825,1 km). Ce réseau est constitué de routes nationales (539,4 km), régionales (215 km), départementales (146,8 km), de pistes répertoriées 243,1 km et de la voirie urbaine (17,7 km). Les routes nationales représentent 47% de la longueur du réseau routier de la région.

Les routes non revêtues affichent 60%.de la longueur totale du réseau dont 35% sont constitués de pistes répertoriées, 30% de routes régionales, 22% de routes nationales et 13% de routes départementales. Pour les routes revêtues, 83% de sa longueur sont constitués de routes nationales et 12% de routes départementales.

Le réseau routier de la région, toute catégorie confondue, est dans un mauvais état, sauf la RN2 qui est la principale voie de communication goudronnée, réhabilitée de Saint-Louis à Richard-Toll. En outre, le tronçon Richard-Toll/Ndioum est en cours de réhabilitation avec le programme MCA.

Malgré les efforts de l'Etat dans le cadre du PAST et du PST II, la zone du Diéri et l'île à Morphyl restent d'accès difficile, particulièrement pendant l'hivernage. Cette situation ne permet pas aux populations isolées d'accéder en toute saison aux services sociaux de base et aux marchés locaux pour leur approvisionnement, mais également pour écouler leur production

Graphique 14 : Répartition du réseau routier (Km)



Source : AATR

2.4.4.3.1.2. Couverture du réseau

Le réseau routier de la région qui mesure 1 158 km pour toutes les catégories de voies, a une densité de 6 km pour 100km². En considérant les routes revêtues et non revêtues la densité est respectivement de 2 km et 4 km pour 100 km². Concernant la couverture de la population par le réseau routier, on relève 1 km pour 824 habitants en 2012.

Ces indicateurs laissent apparaître que d'une part, le réseau routier n'est pas dense et d'autre part, la région est enclavée, constituant une entrave à son développement harmonieux. C'est

particulièrement la zone du Diéri et l'île à morphyl qui restent d'accès très difficile, surtout pendant l'hivernage, de sorte que les populations ont des problèmes de mobilité.

2.4.4.3.1.3. Entreprises de transport

La région compte une entreprise de transport localisée dans le département de Saint-Louis. Cette entreprise, de type moderne, est spécialisée dans le transport de marchandises. Il est à noter que la Compagnie Sucrière du Sénégal dispose d'un parc de véhicules remorques pour le transport de son sucre.

2.4.4.3.2. Transport aérien

2.4.4.3.2.1. Offre en infrastructures

La région compte un aéroport international et 2 aérodromes. Il s'agit de l'aéroport international de Dakar Bango (département de Saint-Louis), de l'aérodrome de Richard-Toll (département de Dagana) et de celui de Podor.

L'aéroport de Saint-Louis a été réhabilité et répond aux normes pour accueillir les vols internationaux. Quant aux aérodromes, ils sont très peu fonctionnels et accueillent occasionnellement des vols, notamment lors des déplacements des personnalités de l'Etat.

2.4.4.3.2.2. Mouvements des avions

L'aéroport de Saint-Louis accueille les vols commerciaux, privés, militaires, d'aéroclub et divers vols. En 2012, pour tous les types de vols confondus, il est enregistré 765 mouvements d'aéronefs (départ et arrivée) contre 739 en 2011, soit une hausse de 7%. Les départs de 2011 (370) et de 2012 (383) sont légèrement plus importants que les arrivées de 2011 (369) et de 2012 (382).

Tableau 29 : Répartition des rotations par type de vol entre 2011 et 2012

Vols	2011			2012			variation	
	Départs	**Arrivées**	**Total**	**Départs**	**Arrivées**	**Total**	**Départs**	**Arrivées**
Commerciaux	63	63	126	52	52	104	-17	-17
Privés	118	118	236	173	174	347	47	47
Aéro-clubs	121	119	240	113	112	225	-7	-6
Militaires	66	67	133	39	40	79	-41	-40
Divers	2	2	4	6	4	10	200	100
TOTAL	**370**	**369**	**739**	**383**	**382**	**765**	**4**	**4**

Source : *ASECNA- Saint-Louis*

On note en 2012 la prédominance des vols privés sur l'ensemble des mouvements des aéronefs (45%) et sur les départs et les arrivées avec respectivement 45% et 46%. Les vols des Aéro-clubs occupent la deuxième place en détenant 29% des mouvements.

Entre 2011 et 2012, contrairement aux autres types de vols dont le nombre de rotations a baissé, les mouvements des vols privés et des divers ont progressé aussi bien au niveau des départs que des arrivées, permettant de réaliser une hausse des rotations de 7%. Les baisses

constatées semblent liées à la crise économique qui a fortement contribué à la réduction du flux des touristes.

2.4.4.4. Artisanat

On dénombre 33 entreprises artisanales qui peuvent être classées dans le secteur moderne dont 13 (39%) interviennent dans la production et 20 (61%) dans les services. Les entreprises de bois, les garages mécaniques, la maintenance informatique, les laboratoires photo et les cybercafés sont les différentes catégories d'unités répertoriées.

Le département de Saint-Louis concentre 76% des unités artisanales, 77% des entreprises de bois, 83% des garages de mécanique, 100% des unités de maintenance informatique, 50% des laboratoires photo et 80% de cybercafés. Il est suivi du département de Dagana.

2.4.4.5. Commerce

Il est dénombré dans la région 69 entreprises commerciales relevant du secteur moderne. Ces entreprises sont constituées de grandes surfaces, de stations d'essence, de pharmacies, de librairies et de dépôts de gaz.
Les pharmacies, les stations d'essence et les librairies représentent 81% des entreprises, avec une prédominance des pharmacies (42%)
Le département de Saint-Louis concentre 64% des entreprises, 100% des grandes surfaces, 83% des dépôts de gaz, 62% des pharmacies et 56% des stations d'essence.

2.5. INFRASTRUCTURES – EQUIPEMENTS ET RESEAUX

2.5.1. Education et formation

2.5.1.1. Petite enfance

2.5.1.1.1. Offre en infrastructures

Les établissements sont constitués par les cases communautaires (20), les cases des tout-petits (41), les écoles maternelles (22) et les garderies (31). Il ressort que les cases des tout-petits sont les établissements les plus nombreux.

Entre 2009 et 2010, le nombre des infrastructures du préscolaire de la région a augmenté de 18¨%. En effet, 114 établissements du préscolaire ont été répertoriés en 2010 contre 97 en 2009, Le département de Saint-Louis abrite 63% des infrastructures, le département de Dagana 21% et celui de Podor 16%.

Tableau 30 : Etablissements du préscolaire par département en 2010 selon le type

Départements	Total 2009	Case Communautaire	Case des Tout-Petits	Ecole Maternelle	Garderie	Total 2010	Var 2010/2009 %
Dagana	15	6	12	4	2	24	60%
Podor	19	3	9	6	0	18	-5%
Saint Louis	63	11	20	12	29	72	14%
Région	97	20	41	22	31	114	18%

Source : IA Saint-Louis

2.5.1.1.2. Accès aux infrastructures

Les établissements scolaires ont accueilli 8605 élèves en 2011 et 9273 en 2012, soit une augmentation de 8%. Le taux brut de préscolarisation se situe autour de 7,9% en 2012, laissant apparaître que beaucoup d'enfants n'ont pas accès à ce niveau d'éducation. Par ailleurs, il est en deçà de l'objectif de l'Etat d'atteindre un taux de préscolarisation de 30% en 2010.

Selon les données de l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis le taux d'accès est de 8% en milieu rural, de 74% en milieu urbain et de 10% pour l'ensemble de la région.

2.5.1.2. Enseignement primaire

L'enseignement élémentaire a pour cible les enfants de 7 à 12 ans et poursuit la finalité de leur doter d'un substrat moral, civique, intellectuel et pratique solide pour servir de base à une vie accomplie. Il s'agit :

- d'une part, d'assurer une éducation primaire de qualité à tous les enfants scolarisables ;
- d'autre part, d'aider tout enfant à participer utilement à l'édification d'une société juste, libre et démocratique et favoriser la compréhension, la tolérance, l'égalité des sexes et le respect de la dignité humaine.

2.5.1.2.1. Offre en infrastructures

Le niveau élémentaire a la plus large couverture sur le plan de l'offre avec 711 écoles recensées en 2012 contre 674 en 2011, soit un accroissement de 5,5%. Cela correspond à la création de 37 nouvelles écoles dont 5 dans le département de Saint Louis et respectivement 15 et 17 dans les départements de Dagana et de Podor.

Sur le plan de la répartition, le département de Podor abrite plus d'écoles (42%), suivi de celui de Dagana (32 %) et de Saint-Louis (26%).

Dans la zone éco-géographique du Jeeri se trouvent la moitié des écoles élémentaires (50%) de la région. Les zones du Waalo et du Gandiolais détiennent respectivement 39% et 11%. Malgré l'importance de ses infrastructures, la zone du Jeeri reste confronté au problème d'accessibilité géographique, eu égard à la faible densification de son réseau de villages (1 village par 31 km²).

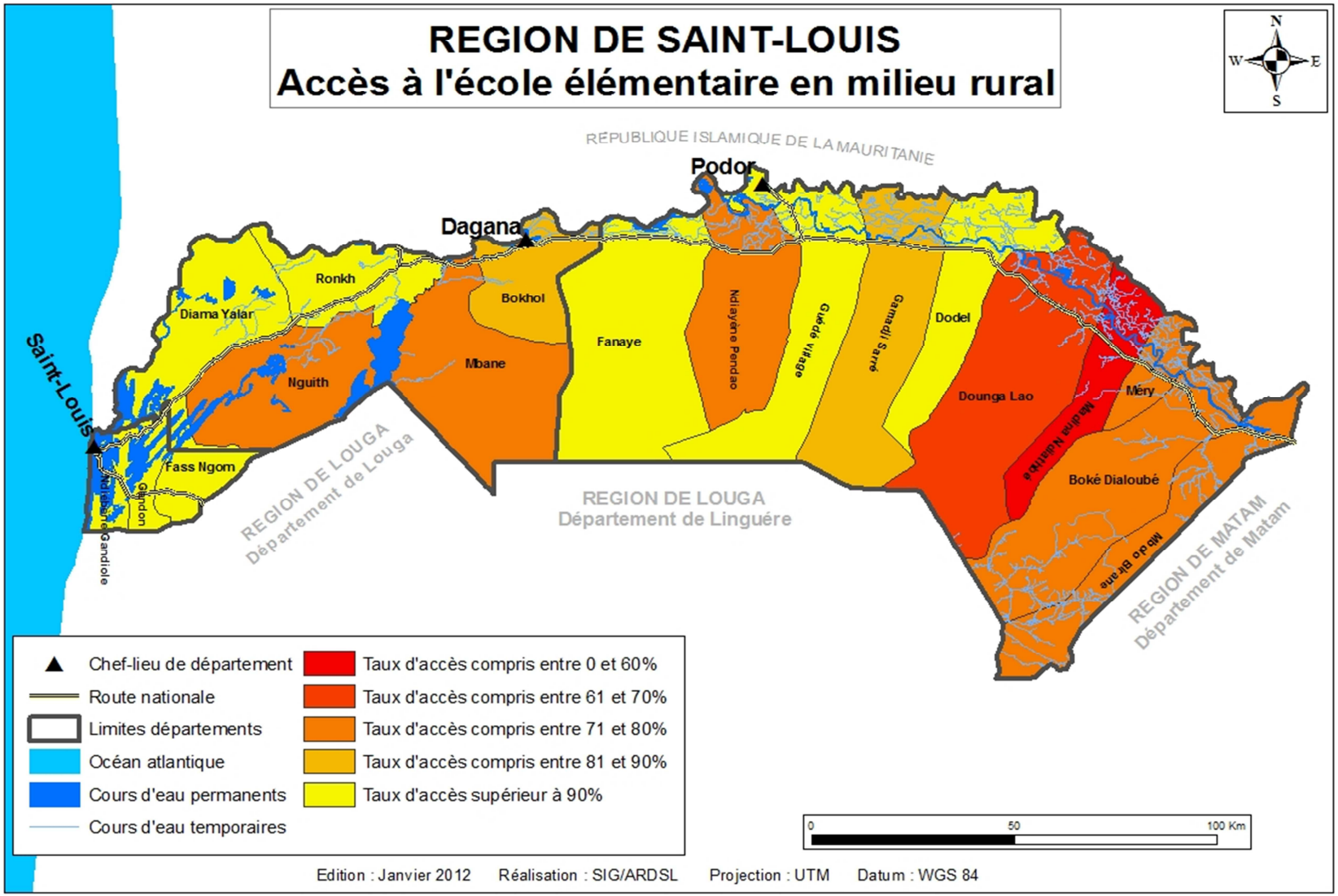
2.5.1.2.2. Accès aux infrastructures

L'accès pour tous à l'enseignement élémentaire passe nécessairement par la mise en place d'infrastructures scolaires sur toute l'étendue du territoire régional. Ce à quoi s'attellent l'Etat et les collectivités locales avec l'appui financier et technique de leurs partenaires.

Les efforts en matière de construction et d'équipement de salles de classe et de recrutement de personnels ont permis d'avoir en milieu rural un taux d'accès de 87 %. Cette situation cache des disparités entre les départements. Saint-Louis a le taux le plus élevé (96 %) ; il est suivi de Dagana et Podor avec respectivement 84 % et 83 %.

A l'intérieur des départements, comme le montre la carte ci-dessous, des disparités sont aussi notées entre les communautés rurales. Médina Ndiatbé, Doumga Lao, Boké Dialloubé dans le département de Podor et Gnith dans celui de Dagana sont très en retard par rapport à l'objectif de scolarisation universelle. En effet, elles ont des taux d'accès respectifs de 59 %, 70%, 74% et 71%.

Carte n°8 : Disparités d'accès à l'école élémentaire en milieu rural



Ces efforts ont permis aussi de porter le taux brut de scolarisation régional de 79,6% en 2003/04 à 92,9% en 2011/12, se rapprochant ainsi à l'éducation universelle.

Le nombre total d'élèves a crû, en passant de 122 921 en 2011 à 127 284 en 2012, soit un accroissement de 4%. Le département de Saint-Louis a enregistré une hausse de 3% et les effectifs de chacun des départements de Podor et de Dagana ont augmenté de 4%.

Le département de Podor abrite le plus grand effectif (37%), suivi de celui de Saint-Louis (35%) et de Dagana (28%). Il est à noter que les effectifs ont progressé dans tous les départements, sauf dans celui de Saint-Louis où une baisse importante est amorcée à partir de 2010/2011.

2.5.1.3. Enseignement moyen général

L'enseignement moyen général concerne les élèves de la classe d'âge 13-16 ans. L'objectif assigné à cet ordre d'enseignement est le relèvement du niveau de connaissances, d'aptitudes et de compétences nécessaires pour l'amélioration des performances des élèves afin de leur permettre d'intégrer les cycles supérieurs de l'enseignement secondaire général, professionnel et technique.

2.5.1.3.1. Offre en infrastructures

Les établissements scolaires sont passés de 73 en 2010 à 115 en 2011 puis 125 en 2012, soit un accroissement de 9% entre 2011 et 2012. Le département de Podor compte le plus grand nombre d'établissements (55) et ceux de Saint-Louis et de Dagana en abritent respectivement 37 et 33.

Au niveau des zones éco-géographiques, la répartition des établissements est déséquilibrée. En effet, le Waalo abrite 54% des collèges, suivi du Gandiolais (25%) et du Jeeri (21%). Le faible niveau d'équipement de la zone du Jeeri pose un problème d'accessibilité géographique compte tenu de son étendue et de l'éloignement les uns des autres de ses établissements humains.

2.4.1.3.2. Accès aux infrastructures

De 38 782 élèves en 2007/2008, les effectifs sont passés à 66275 en 2011/2012 2, soit un accroissement de 71%, correspondant à une moyenne annuelle de 14%. Cette hausse significative est le fait de l'augmentation notable des effectifs des départements de Podor (99%) et de Dagana (90%)

Sur le plan de la répartition des effectifs entre les départements, en 2011/2012, Saint-Louis enregistre 40% total d'élèves, contre respectivement 33% et 27% pour les départements de Podor et de Dagana.

Selon les données de l'Agence Régionale de Développement, le taux d'accès régional est de 34% et ceux du milieu urbain et de la zone rurale se situent respectivement à 100% et à 32%.

2.5.2. Santé

Le Gouvernement accorde une importance toute particulière à la santé comme en témoigne l'augmentation de la part du budget national à ce secteur qui est passé de 9 à 11 %. L'objectif de l'Etat est de le porter à 15 % pour être bien en conformité avec les recommandations de la CEDEAO afin de mieux lutter contre la mortalité maternelle et infanto juvénile.

2.5.2.1. Offre en structures de santé

La région compte 3 hôpitaux, 4 centres de santé, 100 postes de santé et 155 cases de santé. Les postes et les cases de santé dominent dans l'armature infrastructurelle avec des proportions respectives de 38% et 59%.

La répartition spatiale fait apparaitre des disparités entre les districts, entités opérationnelles de planification et d'administration du système de santé. Les districts de Podor et Pété concentrent l'essentiel des postes de santé avec respectivement 26 % et 25 %, ce qui classe le département de Podor en tête. Le district de Richard Toll abrite 19 % des postes de santé, celui de Saint-Louis 18 % et de Dagana 12%.

Ces disparités sont observées au niveau des zones éco-géographiques avec une concentration des centres de santé (75%à et des postes de santé (47%) dans la zone du Waalo. La zone du Jeeri abrite 12,5% des centres de santé et 33% des postes de santé. 12,5% des centres de santé et 28% des postes de santé sont localisés dans le Gandiolais.

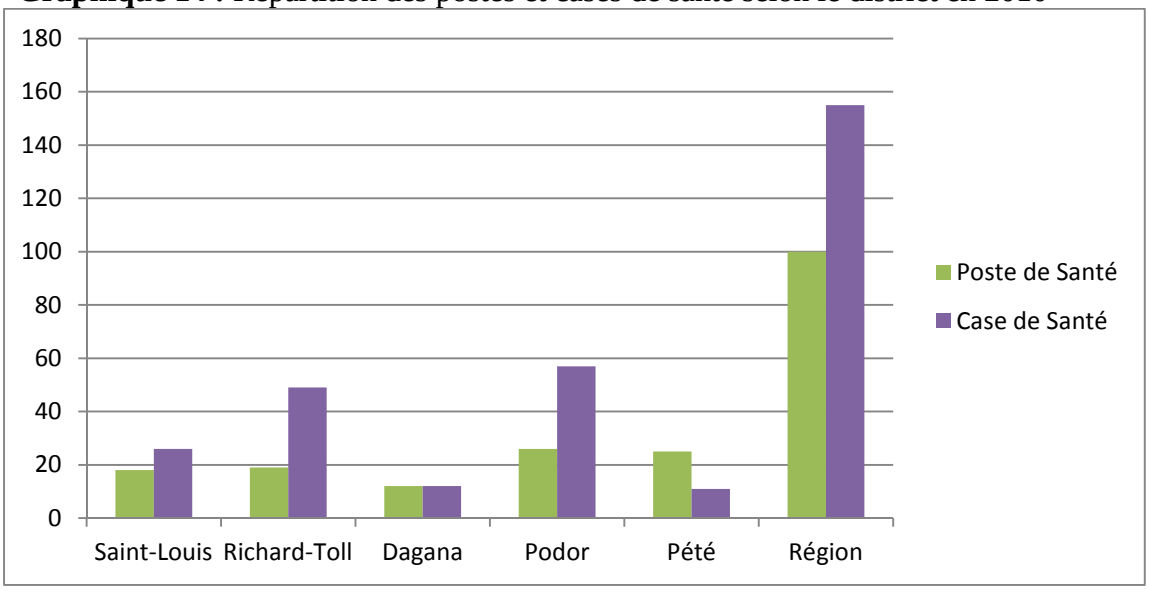
Pour les cases de santé, le district de Podor (37 %) abrite le plus grand nombre d'infrastructures. Il est suivi des districts de Richard Toll (18 %), de Saint-Louis (17 %), de Dagana (8 %) et de Pété (7 %).

Tableau 31 : Répartition des infrastructures sanitaires selon le district en 2010

District	Hôpital	Centre de Santé	Poste de Santé	Case de Santé
Saint-Louis	1	1	18	26
Richard-Toll	1	0	19	49
Dagana	0	1	12	12
Podor	2	1	26	57
Pété	0	1	25	11
Région	**4**	**4**	**100**	**155**

Source : RM

Graphique 14 : Répartition des postes et cases de santé selon le district en 2010

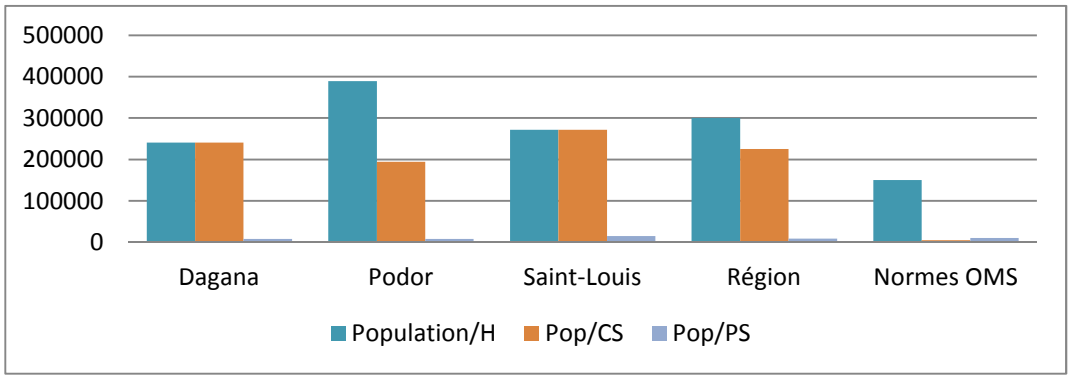


2.5.2.2. Couverture des structures

Les taux de couverture de la région en hôpital (1 hôpital pour 300345 habitants) et en centre de santé (1 centre de santé pour 225259 habitants) sont très loin des normes établies par l'OMS (1 hôpital pour 150 000 habitants et 1 centre de santé pour 50 000 habitants). Cette faiblesse de la couverture par rapport aux normes de l'OMS est observée au niveau de tous les départements.

En 2010, la couverture régionale en postes de santé est satisfaisante. En effet, le taux de couverture est de 1 poste pour 9 010 habitants alors que la norme OMS se situe à 1 poste pour 10 000 habitants. Toutefois, cette situation cache des disparités entre les départements. Les départements de Dagana et de Podor ont des taux de couverture inférieurs à la norme, en affichant respectivement 1 poste pour 7752 habitants et pour 7624 habitants. Tel n'est pas le cas pour Saint-Louis dont le taux de couverture est de 1 poste de santé pour 15106 habitants.

Graphique 15: Taux de couverture en infrastructures sanitaires



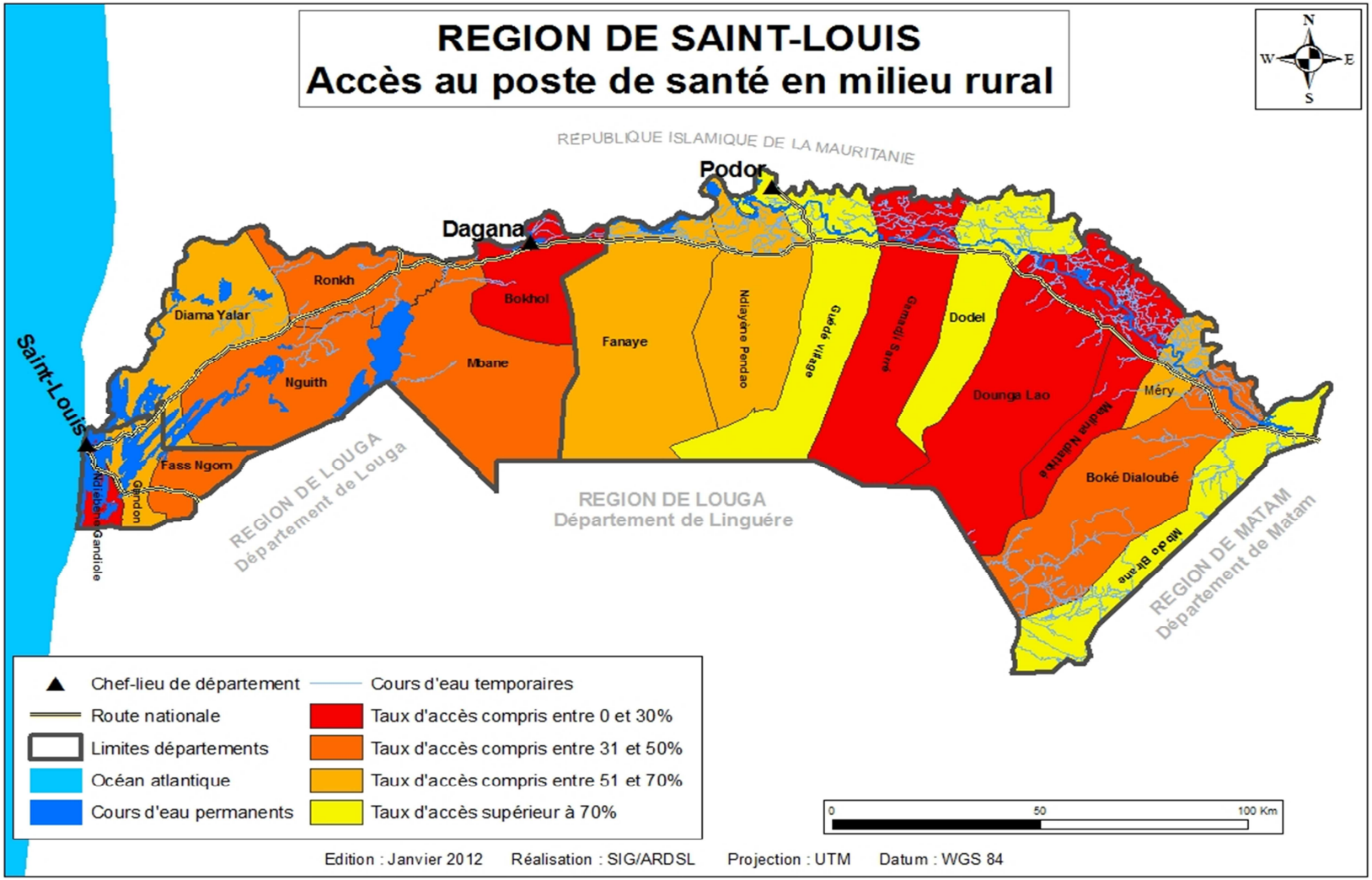
Source : RM

2.5.2.3. Accès aux structures

Le taux d'accès à un poste santé est de 100 % en milieu urbain, contre 49 % en milieu rural et 52% au niveau régional. Le département de Podor a le taux d'accès le plus élevé (54 %). Il est suivi des départements de Saint-Louis (52 %) et de Dagana (40 %). Comme le montre la carte ci-dessous, on note de fortes disparités entre les communautés rurales avec une proportion de 56% dont les taux d'accès sont inférieurs à la moyenne régionale.

Malgré les efforts consentis par l'Etat et les collectivités locales dans la construction d'infrastructures sanitaires, la couverture de la région en postes de santé, particulièrement celle du milieu rural, n'est pas encore satisfaisante.

Carte n°9 : Disparités d'accès au poste de santé en milieu rural



2.5.3. Hydraulique et assainissement

L'accès à l'eau potable et l'amélioration du système d'assainissement dans les villes et la campagne constituent une haute priorité pour le Gouvernement. L'atteinte des OMD dans ce domaine spécifique a amené le Sénégal à élaborer le PEPAM dont la mise en œuvre depuis 2005 a permis, entres autres, de réaliser l'objectif relatif à l'accès à l'eau potable en milieu urbain.

2.5.3.1. Hydraulique

Pour relever le défi de l'accès de la population à l'eau potable à l'horizon 2015, des objectifs et des stratégies ont été définis dès 2004 et ont permis de faire des avancées significatives.

La région recèle un potentiel hydrique très important tant en ce qui concerne les eaux de surface que les eaux souterraines. Cela la place dans une bonne position pour l'atteinte de l'OMD pour le secteur eau.

2.5.3.1.1. Offre en infrastructures et équipements

L'approvisionnement en eau potable en milieu urbain comme en milieu rural se fait à partir de 130 forages et 38 unités de potabilisation répartis comme suit selon le mode de fonctionnement :

- 71 forages motorisés ;
- 21 forages raccordés au réseau SENELEC ;
- 38 forages équipés de système solaire ;
- 36 unités de potabilisation raccordées au réseau SENELEC ;
- 1 unité de potabilisation à l'éolienne ;
- 2 unités de potabilisation équipées de système solaire
- 1 unité de potabilisation motorisée

Sur le plan de la répartition, le département de Podor concentre 95% de l'ensemble des forages, suivi de celui de Dagana avec 4%. Concernant les stations de potabilisation, c'est le département de Dagana qui abrite l'essentiel (86%) ; alors que les autres départements ont chacun 7%.

2.5.3.1.2. Accès à l'eau potable

- ***En milieu urbain***

L'objectif global du PEPAM en milieu urbain pour la période 2004 – 2015, est d'assurer l'approvisionnement en eau par branchement particulier de 1,64 millions de personnes supplémentaires, et d'atteindre en 2015 un taux de branchement de 88% à Dakar et 79% dans les centres de l'intérieur, contre respectivement 76% et 57% en 2002. Pour la région de Saint-Louis, le taux de branchement se situe autour de 75%, à 4 point de l'objectif 2015.

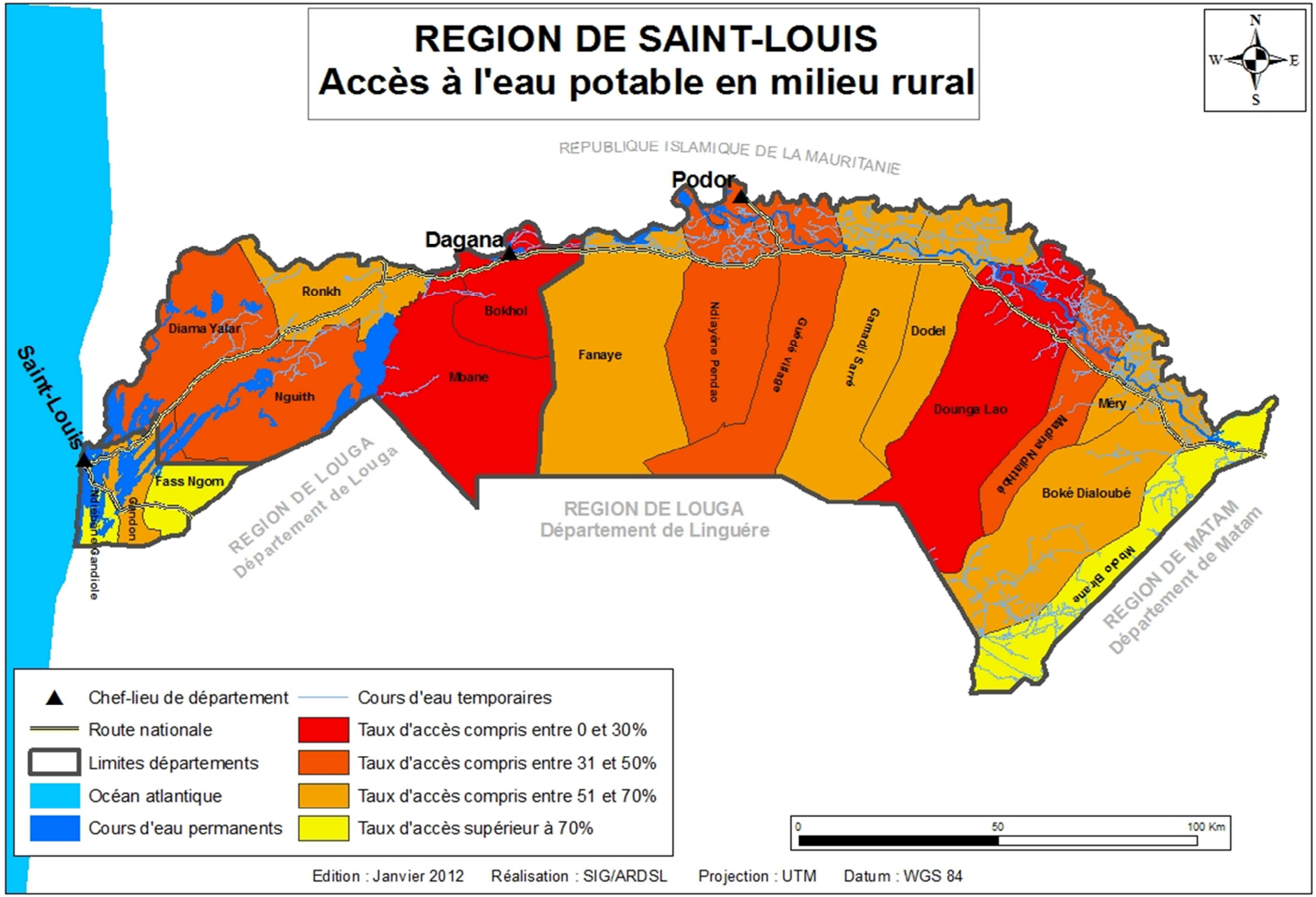
En 2011, la région a atteint un taux global d'accès à l'eau potable de 81%, contre 73% en 2009, avec un taux urbain de 98%, proche de l'accès universel. Seule la commune de Niandane ne dispose pas encore de réseau d'AEP.

- ***En milieu rural***

Faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 64 % à 82 %, soit plus de 2,3 millions de personnes à desservir, tel est l'objectif du PEPAM en milieu rural.

En 2011, le taux affiché par le milieu rural a atteint 73%, soit un gap de 9 points pour atteindre l'objectif 2015. Au regard de la carte ci-dessous, on note des disparités importantes entre les communautés rurales. Sur les 18 communautés rurales que compte la région, 28% ont déjà dépassé l'objectif 2015 avec des taux d'accès variant entre 84 et 94%, 28% ont des taux en dessous de 50% et 44% ont des taux d'accès en dessous de la moyenne régionale, variant entre 54% et 72%.

Carte n°10 : Disparités d'accès à l'eau potable en milieu rural



2.5.3.2. Assainissement

L'insuffisance de systèmes d'assainissement adéquat contribue à la dégradation du cadre de vie et est l'une des premières causes de morbidité et de mortalité particulièrement en milieu rural. L'amélioration des conditions sanitaires de la population passe nécessairement par un élargissement de l'accès à ce service de base essentiel.

2.5.3.2.1. Assainissement urbain

2.5.3.2.1.1. Offre en infrastructures

Il ressort des données que les localités de la région sont peu pourvues en infrastructures d'assainissement.

Tableau 32 : Situation des infrastructures d'assainissement

Désignation	Localités			
	Saint-Louis	Dagana	Richard-Toll	Podor
Réseau égout	37,5 km	-	-	-
Station épuration	1	-	-	-
Station pompage eaux usées	6	-	-	-
1Station pompage eaux pluviales	5	1	1	1
Réseau évacuation eaux pluviales	76 km	ND	5	ND
Bassin de rétention	-	-	1	-

2.5.3.2.1.2. Gestion des eaux usées

L'objectif global du PEPAM en milieu urbain pour la période 2004 – 2015 est de permettre à 1,73 millions de personnes supplémentaires d'accéder à un service d'assainissement des eaux usées et de faire passer le taux d'accès à l'assainissement de 56,7% en 2002 à 78% en 2015.

Ce taux qui est de 10,4% dans la région, reste très faible malgré les efforts des pouvoirs publics. Il convient de souligner que Saint-Louis est la seule commune de la région qui dispose d'un système d'assainissement à l'égout. Ainsi, en milieu urbain, la plupart des ménages déversent les eaux usées dans la rue, la nature, les cours d'eau ou les recyclent à la parcelle.

Le linéaire du réseau d'égouts de Saint-Louis est passé de 50 000 mètres en 2008 à 79 000 mètres en 2012.et dans la même période, les branchements ont progressé, passant de 5 525 à 6 934. Les ménages constituent 99% des branchements, suivi par ordre d'importance des services publics, des lieux de culte et des entreprises. Il est à noter que la desserte du réseau d'égouts ne touche que 10 quartiers sur les 24 que compte la commune de Saint-Louis. Toutefois, dans la plupart des quartiers desservis, tous les ménages ne sont pas branchés à l'égout par manque de moyens ou par défaut de couverture de certaines zones des quartiers.

2.5.3.2.1.3. Gestion des eaux pluviales

Par manque ou absence de réseaux d'évacuation des eaux pluviales, la plupart des localités de la région sont confrontées en hivernage aux inondations. Il est à noter que seules les villes de Saint-Louis, Richard-Toll, Dagana et de Podor sont dotées de réseaux et de station de

pompage. Cependant, ces infrastructures ne couvrent pas l'ensemble de l'espace urbain et sont peu efficaces

2.5.3.2.1.4. Gestion des ordures ménagères

En milieu urbain, la pression démographique, combinée à une situation économique difficile, a engendré une dégradation de l'environnement dont la manifestation la plus visible est l'insalubrité du cadre de vie. Cette situation, préjudiciable à la santé de la population, s'explique par le fait que le dépôt sauvage est le principal mode d'évacuation des ordures ménagères. Les systèmes de gestion mis en place dans la plupart des communes ont montré leur inefficacité.

2.5.3.2.2. Assainissement rural

Dans le cadre des OMD, le Sénégal s'est engagé à réduire de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'assainissement de base. C'est ainsi qu'un plan d'investissement sectoriel de l'assainissement rural a été élaboré, prévoyant la réalisation d'au moins 315.000 ouvrages individuels d'assainissement et l'amélioration de l'assainissement des lieux socioéconomiques avec la construction de 3.360 édicules publics. L'objectif est de faire passer le taux d'accès à un service d'assainissement de base de 26% à 63% dans la période 2010-2015.

Dans la région, la latrine et la nature constituent les lieux d'aisance les plus usités par les ménages ruraux, avec des taux respectifs de 45% et de 43%. C'est dire que beaucoup d'efforts restent à faire pour porter le taux d'accès à l'assainissement à un niveau satisfaisant.

2.5.4. Jeunesse, sports et loisirs

2.5.4.1. Jeunesse

2.5.4.1.1. Structures socio-éducatives

La région de Saint-Louis est peu pourvue en infrastructures socio-éducatives pour répondre correctement aux besoins des jeunes. Sur un total de 31 infrastructures, 52% sont dans le département de Dagana et 35% dans celui de Podor. Le département de Saint-Louis abrite 13%.

Avec un tel niveau d'équipement c'est le milieu rural qui est délaissé. Il est à noter que les infrastructures sont vétustes et sont dans un état de délabrement avancé.

Tableau 33 : Situation des infrastructures socio-éducatives

Structure	Nombre par département			Région
	Saint-Louis	Dagana	Podor	
Service Régional de la Jeunesse	1	-	-	1
CDEPS	1	1	1	3
Foyers de jeunes	3	15	10	28

Source : Service Régional des Sports

2.5.4.1.2. Organisations et activités

Il existe dans la région 472 organisations de jeunes, réparties comme suit par département : Saint-Louis 130, Dagana 195, Podor 167. La répartition des organisations entre les départements est relativement bien équilibrée.

Le nombre d'organisations laisse apparaître que le niveau d'organisation est faible. En outre, compte tenu de la proportion importante des jeunes dans la population totale de la région (56,7%), on peut dire que la jeunesse n'est pas suffisamment structurée. Cependant, il faut reconnaître qu'il y a des associations ou organisations traditionnelles qui ne sont pas prises en compte, notamment en milieu rural.

Tableau 34: Situation des organisations de jeunes

Organisations	**Nombre par département**			**Région**
	Saint-Louis	**Dagana**	**Podor**	
Mouvements de jeunes	12	5	5	**12**
ASC	108	190	162	**460**
Total	**130**	**195**	**167**	**472**

Source : Service Régional des Sports

En plus des organisations figurant dans ce tableau, il existe celles des Eclaireurs, des Scouts, des Pionniers, des Encadreurs de collectivités éducatives, de la Croix Rouge et du Conseil régional de la jeunesse avec ses démembrements, Conseils départementaux et communaux.

Les activités des jeunes peuvent être résumées comme suit :

- Lutte contre la drogue et les IST/SIDA
- Vacances citoyennes
- Navétanes
- Education à la Vie Familiale (EVF) etc.
- Epanouissement des enfants à travers les patronages, centres aérés, colonies de vacances et chantiers de jeunesse, etc.

2.5.4.2. Sports et loisirs

2.5.4.2.1. Infrastructures

En 2012, il est dénombré 104 infrastructures, composées d'aires de jeu, de terrains clôturés, de plateaux multifonctionnels, de salles, de stadium et de stades. On constate que depuis 2010 ce nombre n'a pas évolué, montrant que la mise en place de nouvelles infrastructures n'est pas régulière.

Les infrastructures dont le nombre est plus significatif sont constituées par ordre d'importance d'aires de jeu (42%), de salles (15%), de terrains clôturés (14%), de stades (13%) et de plateaux multifonctionnels (12%).

La répartition des infrastructures révèle des disparités entre les départements. Le département de Saint-Louis qui est le mieux doté, affiche 45% des infrastructures, suivi du département de Podor (28%) et de celui de Dagana (27%). En outre, le département de Saint-Louis concentre 56% des salles, 52% des aires de jeu et 43% des salles.

Tableau 35 : Répartition des infrastructures sportives par département de 2008 à 2012

Année	Département	Aires de jeu	Terrains Clôturés	Plateaux multifonctionnels	Salles	Stadium	Stade
2008	Saint Louis	23	06	3	06	02	04
	Dagana	11	04	6	03	00	04
	Podor	3	04	4	02	00	03
	Total	37	**14**	**13**	**11**	**02**	**11**
2009	Saint Louis	23	05	3	08	02	5
	Dagana	11	04	6	03	00	04
	Podor	10	04	4	04	00	03
	Total	44	**13**	**13**	**15**	**02**	**12**
2010	Saint Louis	23	06	3	09	00	06
	Dagana	11	04	6	03	00	4
	Podor	10	05	4	04	02	04
	Total	44	**15**	**13**	**16**	**02**	**14**
2011	Saint Louis	23	06	3	09	00	06
	Dagana	11	04	6	03	00	4
	Podor	10	05	4	04	02	04
	Total	44	**15**	**13**	**16**	**02**	**14**
2012	Saint Louis	23	06	3	09	00	06
	Dagana	11	04	6	03	00	4
	Podor	10	05	4	04	02	04
	Total	44	**15**	**13**	**16**	**02**	**14**

Source : ***Service Régional des Sports***

2.5.4.2.2. Pratique sportive

Il est pratiqué dans la région 14 disciplines sportives regroupant 4 684 licenciés en 2010. Entre 2008 et 2010, le nombre de licenciés est passé de 3 927 licenciés en 2008 à 4 684 en 2010, soit une augmentation de 754 licenciés représentant un accroissement relatif de 19%. Les licenciés du foot ball, du basket ball, de la pétanque et de l'athlétisme sont à l'origine de cet accroissement. En effet, au niveau de ces disciplines, dans la même période, le nombre de licenciés a connu respectivement une hausse de 41%, 16%, 16% et 41% ; alors que les pour les autres disciplines le nombre de licenciés est resté stationnaire.

Le football est la discipline qui compte le plus grand nombre de licenciés avec 40% des effectifs, suivi des arts martiaux 18% et du volley ball 8%.

Tableau 36 : Répartition du nombre de licenciés selon la discipline de 2008 à 2010

Discipline	Nombre de licenciés		
	2008	2009	2010
Foot Ball	1324	1710	1 880
Basket Ball	318	0	368
Pétanque	185	210	215
Athlétisme	226	226	319
Hand-ball	363	370	370
Cyclisme	24	24	24
Scrabble	126	126	126
Karaté	315	315	315
Judo	537	537	537
Kung Fu WU	0	0	0
Volley Ball	379	379	379
Natation	55	55	55
Jeu de Dames	75	75	75
Lutte	0	14	21
Total	**3 927**	**4 041**	**4 684**

Source : Service Régional des Sports

Sur le plan de la structuration, 16 disciplines ont formé des clubs. A part le cyclisme et l'escrime qui ont chacun un club, les autres disciplines ont constitué au minimum 3 clubs.

Entre 2008 et 2009, le nombre de clubs est passé de 117 à 96, soit une baisse de 21 clubs et depuis 2009 le nombre de clubs est resté constant jusqu'en 2012.

Le football est la discipline qui compte le plus grand nombre de clubs avec 27% du total, suivi du jeu des dames 12,50 et du handball 7%.

Tableau 37 : Répartition du nombre de clubs selon la discipline de 2008 à 2010

Discipline	Nombre de clubs				
	2008	2009	2010	2011	2012
Foot Ball	24	26	26	26	26
Basket	4	4	4	4	4
Pétanque	6	6	6	6	6
Athlétisme	4	4	4	4	4
Hand-ball	7	7	7	7	7
Cyclisme	1	1	1	1	1
Scrabble	4	4	4	4	4
Karaté	15	6	6	6	6
Judo	15	6	6	6	6
Kung Fu Wu	3	3	3	3	3
Volley Ball	3	3	3	3	3
Natation	4	4	4	4	4
Jeu de Dames	12	12	12	12	12
Lutte	6	3	3	3	3
Escrime	3	1	1	1	1
Canoe Kayak	6	6	6	6	6
Total	**117**	**96**	**96**	**96**	**96**

Source : *Service Régional des Sports*

2.5.5. Culture

2.5.5.1. Infrastructures

Les départements de Dagana et de Podor sont peu pourvus en infrastructures culturelles. En effet, ils ne sont dotés que de deux catégories d'infrastructures (Centre de documentation, bibliothèques et Salles et aires de spectacle) et en nombre insuffisant. Ces infrastructures sont concentrées dans le département de Saint-Louis, avec 87% des centres de documentation et bibliothèques et 75% des salles et aires de spectacle, sans compter les autres infrastructures qui y sont implantées : centre culturel, foyer des jeunes et galeries d'art. Cependant, il est à noter que la presque totalité des infrastructures culturelles de ce département sont dans la commune de Saint-Louis. Une telle situation est héritée du colonisateur qui a fait de Saint-Louis une ville culturelle.

Tableau 38 : Situation des infrastructures culturelles par département

Désignation	Nombre infrastructures par département			Région
	Saint-Louis	Dagana	Podor	
Centres culturels	2	-	-	2
Centres de documentation, bibliothèques	59	4	5	68
Salles et aires de spectacle	33	6	5	44
Foyers des jeunes	1	-	-	-
Galeries d'art	4	-	-	4

Source : *Service Régional de la culture*

2.5.5.2. Patrimoine culturel

2.5.5.2.1. Patrimoine matériel

La région de Saint-Louis possède un patrimoine culturel matériel très riche, lié aux vestiges et sites historiques et à la nature. Ce patrimoine, dont l'inventaire est loin d'être exhaustif, est disséminé à travers le territoire régional, mais avec une certaine concentration dans la ville de Saint-Louis.

Malheureusement ce patrimoine ne fait pas l'objet d'une promotion conséquente et suscite peu d'intérêt auprès des populations locales.

Le patrimoine matériel de la région est constitué par :

Un riche patrimoine architectural, des monuments historiques et des lieux de mémoire comprenant **:**

- le Centre des Impôts, au quartier Sud de Saint-Louis
- le Palais de justice, au quartier Nord de Saint-Louis
- la Gouvernance de Saint-Louis
- l'île de Saint-Louis, classée patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO en décembre 2000 et dotée d'un patrimoine architectural

- les Mosquées Omariennes de Donaye, Mboyo, Guédé, Diama Alwaly et Alwar dans le département de Podor construites en banco
- le Fort Faidherbe de Podor construit en 1854
- le Fort « La Folie du Baron Roger » à Richard-Toll
- le Fort Faidherbe de Podor construit en 1854
- les Lieux de mémoire comme Nder, Dialawaly, etc
- le Patrimoine architectural des comptoirs fluviaux à Dagana et à Podor

Un riche patrimoine naturel, des réserves et parcs nationaux comprenant

- le Parc National des oiseaux du Djoudj, classé en 1981 patrimoine mondial de l'UNESCO
- la Réserve d'avifaune du Ndiaël
- la Réserve spéciale de faune de Geumbeul
- le Parc National de la Langue de Barbarie
- l'Aire du Patrimoine Régional des Trois Marigots.
- la Réserve Naturelle Communautaire de Tocc-Tocc CR Ronkh
- la Réserve de Biosphère Transfrontalière du delta du fleuve Sénégal

Des musées, des ouvrages d'art et reliques technologiques constitués par

- le Musée de l'aéropostal, installé à Saint-Louis dans les locaux du Syndicat d'Initiatives du Tourisme
- la Station de pompage d'eau de Mbakhana avec d'anciennes machines à vapeur
- le Pont Faidherbe de Saint-Louis

2.5.5.2.2. Patrimoine immatériel

Il est constitué par un ensemble de valeurs spirituelles et morales, des pratiques sociales, des modes et arts de vie, des chants, des danses et coutumes.

Le patrimoine immatériel de la région est très riche compte tenu de sa diversité ethnique et de l'influence du métissage et du brassage historique des peuples. Le fanal, les signares, les régates et le simb en sont les manifestations.

2.5.5.3. Agenda culturel

Différentes manifestations culturelles organisées dans la région, se déroulent dans le cadre d'un agenda régional, national ou international bien, codifié par les pouvoirs publics. Toutefois, il existe plusieurs activités culturelles de type traditionnel qui ne figurent pas dans l'agenda culturel régional.

On assiste aujourd'hui à l'émergence de journées culturelles de localités (72 h de Ndioum, journées culturelles du Walo etc..) ou de terroirs qui sont des moments forts pour revisiter le patrimoine culturel du terroir.

L'agenda culturel régional souffre d'un problème d'aménagement des activités dans l'espace régional. Ainsi la plupart des activités culturelles qu'il engendre se concentre exclusivement dans la ville de Saint-Louis. Cela peut être dû au fait que la ville joue un rôle prépondérant dans le tourisme régional et que la culture et le tourisme sont intimement imbriqués.

Tableau 39 : Agenda culturel régional

Agenda culturel régional	Agenda national	Calendrier international
Festival international de Jazz	FESNAC qui a lieu tous les deux ans impairs dans une région donnée	Journée mondiale du Théâtre (27 mars)
1, 2, 3 Musiques	Biennale des Arts Contemporains organisée tous les deux ans pairs à Dakar	Fête de la musique (21 juin)
Fanal	Foire du livre en décembre	Journée mondiale du Livre (23 août)
Festival de Riti	Journées philosophiques organisées en début juin dans les régions	
Bukki Blues, devenu Ndar Festival	Spectacle Son et Lumière, qui est un service du Ministère de la culture, mais peut intervenir dans les régions à leur demande	
Régates de Saint-Louis		
Journées culturelles de Ndioum, Podor, Walo, Mbolo Birane, Pété, Thiélaw		
Les simb		

Source : *Service Régional de la culture*

2.5.6. Postes et télécommunications

2.5.6.1. Postes

Le secteur postal joue un rôle très important dans l'économie régionale à travers ses diverses activités que sont :

- la poste aux lettres ;
- la messagerie comprenant les paquets et les colis ;
- les mandats postaux et les transferts rapides de fonds ;
- les services financiers : chèques postaux et caisse d'épargne, paiement ;
- les autres services postaux à valeur ajoutée développés sur la base des technologies de l'information (gestion des adresses, publipostage, gestion du courrier des grands clients, Internet, échange électronique de données – EDI, e-commerce).

Sur le plan des infrastructures, la région compte 19 bureaux de poste, répartis inégalement entre les départements et sur le territoire régional. En effet, le département de Podor abrite 68% des bureaux de poste, suivi du département de Dagana 21% et de celui de Saint-Louis 11%. Par ailleurs, tous les bureaux de poste sont concentrés dans les zones éco-géographiques du Waalo et du Gandiolais, dont 74% sont sur la route nationale N° 2. Il se trouve que la zone éco-géographique du Jeeri, qui couvre 77% du territoire régional et représente 30% de la population de la région, est dépourvue de bureau de poste.
Les équipements sont constitués de boîtes postales dont 6 620 installées et 968 attribuées. On note des disparités dans la répartition des boîtes postales entre les départements. En effet, les bureaux de poste du département de Saint-Louis abritent 50% des boîtes postales installées et ceux des départements de Podor et de Dagana en détiennent respectivement 36% et 14%.

Tableau 40 : Répartition des infrastructures et des équipements postaux en 2012

Départements	Bureaux de poste		Boîtes postales	
	Nombre	Localisation	Installées	Attribuées
Saint-Louis	2	Saint Louis RP, Saint Louis SOR	3270	813
Dagana	4	Ross Béthio, Rosso Sénégal ; Dagana	950	95
Podor	13	Thillé Boubacar, Aéré Lao, Cascas, Déméte, Dodel, Galoya, Golléré, Mboumba, Médina Ndiathbé, Pété, Podor, Ndioum, Saldé	2400	60
Total	**19**		**6620**	**968**

Source : *Direction Régionale de la Poste*

Au regard de l'étendue et de l'importance de la population de la région, on peut considérer que le maillage du territoire régional en bureaux de poste est faible. Les taux de couverture territorial et de la population, se situant à 1 bureau de poste pour 1002 km² et pour 50 200 habitants, mettent en relief ce faible maillage infrastructurel.

La poste offre à sa clientèle plusieurs services, notamment la réception et l'acheminement du courrier (lettres, paquets, colis), l'émission et le paiement des mandats, la gestion des comptes et de l'épargne et enfin l'échange d'informations.

Confrontée à une rude concurrence, liée à la libéralisation du secteur, la poste s'est adaptée au nouveau contexte en opérant des réformes structurelles.

2.5.6.2. Télécommunications

Les Télécommunications/TIC sont l'un des piliers fondamentaux sur lesquels repose la Stratégie de Croissance Accélérée. En effet, elles constituent une filière porteuse de croissance, pourvoyeuse de recettes d'exportation et génératrice d'emplois durables.

Ainsi, dans ce domaine, l'Etat a fixé des objectifs, consistant à :

- combler le déficit d'accès aux réseaux et services de télécommunications (téléphone et Internet) sur tout le territoire national à l'horizon 2012 ;
- favoriser le développement économique et social des populations rurales et de celles des zones défavorisées en mettant à leur disposition des applications TIC appropriées.

L'accent sera mis sur la téléphonie (fixe et mobile) et internet, dont les opérateurs actifs sont la SONATEL (Orange) SENTEL (Tigo) SUDATEL (Expresso).

2.5.6.2.1. Offre en équipements

Les informations disponibles ne concernent que celles de la SONATEL. On dénombre 10 centraux téléphoniques dont l'essentiel est concentré dans les localités de Saint-Louis (40%), Podor (20%) et de Richard-Toll (20%). Les centraux téléphoniques ont une capacité totale de

8 122 lignes, dont 67% sont détenues par la localité de Saint-Louis, 15% pour Podor, 14% pour Richard-Toll et 4% pour Dagana.

On note un déséquilibre sur la répartition des centraux et des capacités par rapport à la couverture du territoire régional.

Tableau 41 : Situation des équipements de communication en 2012

LOCALITE	CENTRAL	CAPACITE	ABONNES
SAINT-LOUIS	04	5456	6262
RICHARD TOLL	02	1168	891
DAGANA	01	308	331
PODOR	03	1200	1158
TOTAL	**10**	**8122**	**8642**

Source : Agence Régionale des Télécommunications

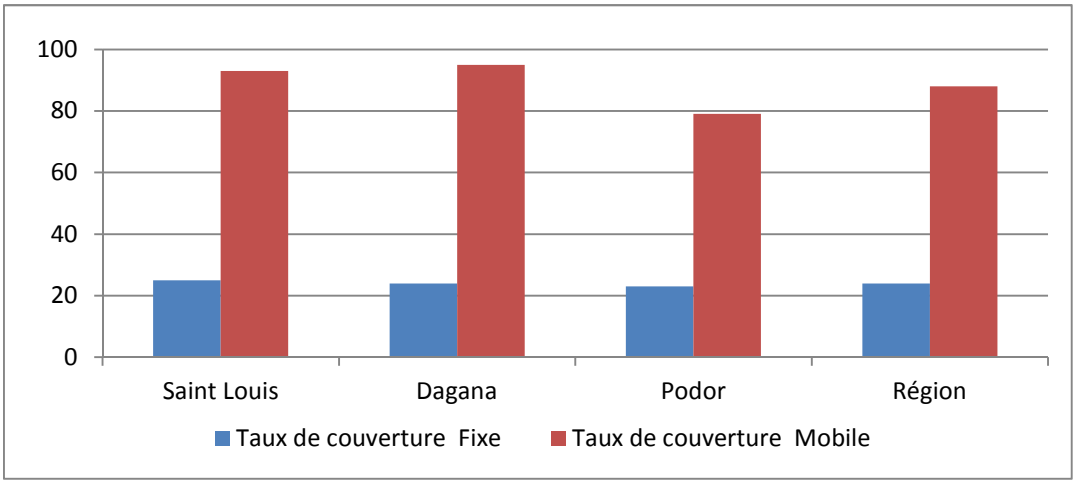
2.5.6.2.2. Couverture téléphonique

Le réseau d'aucun opérateur téléphonique, intervenant dans la région, ne couvre entièrement le territoire régional. Cependant, la SONATEL est plus présente dans tous les départements, avec quelques zones de silence, notamment dans le Jeeri. La zone urbaine est entièrement couverte par le réseau téléphonique fixe et mobile ; alors qu'en milieu rural, la couverture est partielle.

La téléphonie mobile couvre 88% des villages de la région, contre 24% pour la téléphonie fixe. Le département de Dagana a le taux de pénétration de la téléphonie mobile le plus important (95%), suivi du département de Saint-Louis (93%) et de celui de Podor (79%). Concernant le téléphone fixe, la proportion la plus élevée de villages couverts est détenue par le département de Saint-Louis (25%), contre 24% pour Dagana et 23% pour Podor.

La qualité du service est acceptable dans chaque zone couverte par un opérateur. Soulignons que la téléphonie fixe mobile et la téléphonie mobile sont plus adaptées en milieu rural en raison de l'habitat très dispersé.

Graphique 16 : Taux de couverture du téléphone fixe et mobile par département en 2012



2.5.7. Energie

En matière d'énergie électrique, la région de Saint-Louis est connectée au réseau national depuis la mise en service du projet Basse Vallée. Ainsi, la région est alimentée par un réseau de 30 000 volts qui part de Sakal jusqu'à Aéré Lao. Il est à noter que la Compagnie Sucrière Sénégalaise produit son propre courant électrique qui dépasse ses besoins.

Dans le cadre de l'électrification rurale, la Compagnie Maroco-Sénégalaise d'Electricité qui a la concession dans la région, au niveau de la composante réseau, a électrifié 27 villages pour 1 973 foyers dont 72% pour le département de Podor, 26% pour le département de Saint-Louis et 2% pour le département de Dagana. Les projets en cours concernent 117 villages pour 10 902 foyers, répartis comme suit par département. Podor 81% ; Dagana 19%. Dans la composante solaire, il est réalisé 2 500 foyers et il est prévu de réaliser 3 219 foyers dans les trois départements.

Concernant le bois de chauffe, la production moyenne est estimée à 24 035 stères par an.
Cette production est essentiellement du milieu rural pour les besoins domestiques.

2.6. GOUVERNANCE LOCALE

La gouvernance locale est liée à l'exercice du pouvoir au niveau local. A la faveur du cadre institutionnel de la décentralisation, elle s'exerce au sein et à travers des Collectivités locales en mettant en jeu plusieurs acteurs locaux parmi lesquels on peut citer : l'ARD, les services administratif et technique déconcentrés, la société civile (le contrôle citoyen), les OCB, les organisations de producteurs, les partenaires au développement et les pouvoirs locaux.

2.6.1. Les Collectivités locales dans l'aménagement du territoire

L'exercice des missions des CL de la région concourt, en principe, au développement du territoire régional. En effet, l'article 3 du Code des Collectivités locales dispose : «les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, éducatif, social et culturel d'intérêt régional, communal et rural». Cette responsabilité partagée devrait servir de liant pour harmoniser les démarches de pilotage du développement régional. En revanche, force est de constater une faible articulation des initiatives locales, particulièrement dans le domaine de l'aménagement du territoire, où la plupart des instruments de planification spatiale est confinée à chaque échelon institutionnel.

Pour corriger cette tendance, une définition concertée des orientations et enjeux de développement de la région devrait se fonder sur la combinaison des enseignements de la situation de référence et des orientations locales de chaque niveau de CL. Pour ce faire, les documents tels que le POAS et le PLD (CR), le PDU, le SDUA et le PIC (Commune) devraient être articulés au SRAT et au PRDI (région). En effet, les instruments de planification de niveau inférieur doivent être conformes aux instruments de niveau supérieur et traduire les orientations de ces derniers au niveau de l'échelon.

2.6.2. La coopération intercommunautaire : les GIC départementaux

L'organisation administrative et territoriale du Sénégal est telle que les départements sont les circonscriptions administratives infra régionales qui polarisent toutes les communes et communautés rurales. Il est créé dans chaque département de la région un cadre de concertation des collectivités locales dont certains sont formalisés en GIC départementaux porteurs de projets intercommunautaires polarisateurs.. Le SRAT permettrait ainsi de fixer les orientations fondamentales de développement durable du territoire régional, en veillant à la cohérence entre les projets structurants d'équipements et d'infrastructures des différentes collectivités territoriales portés par les GIC départementaux.

2.6.3. La problématique foncière au regard de la gouvernance locale

Par aménagement du territoire en matière foncière, on entend une meilleure utilisation possible du sol dans le double objectif d'améliorer le cadre de vie des habitants et de contribuer au dynamisme, notamment économique, de la région. Pour cela, une bonne gouvernance locale permettrait de concilier les différents usages fonciers : habitat, activités socioéconomiques, agriculture industrielle, exploitation familiale rurale, élevage, espaces naturels, infrastructures, etc.

Un scénario d'adaptation des affectations foncières devrait instaurer un contingentement en termes de quotas destinés à chaque type d'usage avec un seuil plafond. Cette précaution permettrait de sauvegarder des espaces fonciers destinés aux générations futures. Le SRAT propose donc un dialogue entre tous les utilisateurs du sol régional pour en équilibrer les usages et garantir la meilleure qualité de vie à ses habitants.

2.6.4. Les finances locales

En 2010, le montant des budgets des collectivités locales de la région est de 8 121 407 149 FCFA dont 55% sont destinés au fonctionnement et 45% à l'investissement.

Les allocations budgétaires aux rubriques Fonctionnement et Investissement ont varié d'une collectivité locale à une autre. Ainsi, seules les collectivités locales du département de Podor ont alloué en moyenne plus de la moitié de leur budget à l'investissement, soit 82 %. Elles ont donc accordé la priorité à l'investissement contrairement à celles des départements de Saint-Louis et Dagana qui ont réservé en moyenne respectivement 37% et 46% de leur budget à ce chapitre.

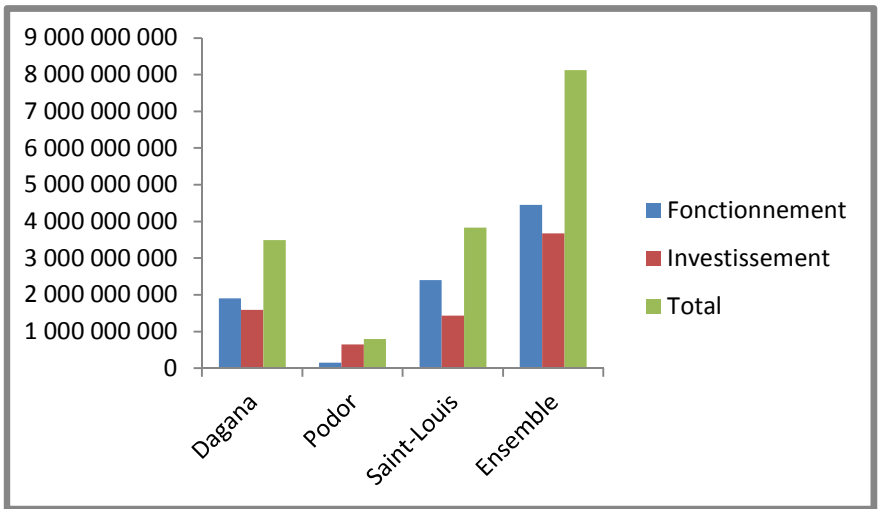
Globalement, on peut dire que les budgets des collectivités locales sont faibles pour une prise en charge effective du développement local. Il s'y ajoute que les maigres ressources financières sont plus orientées dans le fonctionnement. Il est temps de renverser cette tendance pour que les collectivités locales puissent gagner le pari de l'atteinte des OMD.

Tableau 42 : Budgets des collectivités locales par département en 2010

Départements	Fonctionnement	Investissement	Total	Pourcentage	
				Fonctionnement	Investissement
Dagana	1 899 863 207	1 589 307 719	3 489 170 926	54,45	45,55
Podor	1 46 945 196	651 439 334	798 384 530	18,41	81,59
Saint-Louis	2 403 681 438	1 430 170 255	3 833 851 693	62,70	37,30
Ensemble	**4 450 489 841**	**3 670 917 308**	**8 121 407 149**	**54,80**	**45,20**

Source : TPR Saint-Louis

Graphique 17 : Répartition des budgets des collectivités locales par département en 2010



2.6.5. Les partenaires

Les partenaires des collectivités locales sont nombreux et divers. Le premier partenaire des collectivités locales c'est l'Agence Régionale de Développement.
Les différents partenaires peuvent être classés comme suit :

- L'Etat et ses différentes structures
- La coopération bilatérale
- Les partenaires techniques et financiers
- La coopération décentralisée
- Les institutions du système de Nation Unies
- Les organisations sous régionales
- Les projets
- Les Agences
- Les ONG
- Les organisations communautaires de base

Les secteurs qui font souvent l'objet de partenariat sont : l'agriculture, l'élevage, l'hydraulique, la pêche, l'industrie, l'artisanat, l'éducation, la santé, la foresterie, la culture et le tourisme.

Les types d'interventions tournent autour de l'appui technique et financier. L'appui technique est souvent orienté vers la formation.

La diversité des partenaires est une opportunité pour les collectivités locales et appelle à une meilleure organisation. Cette organisation passe par la mise en place d'outils de planification. L'initiative de l'Agence Régionale de Développement de doter les collectivités locales d'outils de planification constitue une étape importante dans le processus du développement local.

2.7. INTEGRATION REGIONALE

L'intégration régionale est abordée sous l'aspect de l'intégration intra-régionale, inter régionale et sous régionale.

2.7.1. Intégration intra-régionale

D'une manière générale, les axes routiers, les ponts de franchissements, la navigation fluviale par pirogue, les marchés hebdomadaires, le mouvement pendulaire du bétail entre le Jeeri et le Waalo, les liens de parenté assez étendus, la commercialisation des produits halieutiques, les télécommunications, les infrastructures sociales de base, les manifestations culturelles et la migration intra régionale sont des éléments d'échanges qui participent à l'intégration infra régionale.

Entre le Jeeri et le Waalo existe une certaine complémentarité à travers les échanges effectués au niveau des marchés hebdomadaires au moyen de produits agricoles pour le Waalo et du bétail et des produits animaux pour le Jeeri. Il en est de même entre le milieu urbain et le milieu rural. Les centres urbains sont approvisionnés en produits agricoles et animaux par les zones rurales et celles-ci se ravitaillent au niveau des centres urbains en denrées de première nécessité et en produits manufacturés.

Les Groupements d'Intérêt Communautaire, les Conférences d'Harmonisation et les Fédérations d'associations communautaires de base participent à l'intégration intra régionale en tissant des liens de solidarité.

En résumé, l'espace régional reste encore faiblement intégré à cause principalement de l'enclavement

2.7.2. Intégration interrégionale

Les principaux éléments contribuant (participent) à l'intégration interrégionale sont constitués par la route nationale N°2, le réseau des télécommunications, les échanges commerciaux (importations et exportations), culturels et sportifs ainsi que la migration interrégionale et les marchés hebdomadaires.

La région est connectée au reste du pays par la route Nationale N°2, le réseau de télécommunications et à travers l'importation de produits manufacturés, d'intrants industriels, de biens d'équipement, du bétail et de produits agricoles comme le mil et l'arachide.

A travers ses exportations, la région tisse des relations commerciales avec les autres régions du pays. Ces exportations concernent le sucre, la tomate concentrée, les produits halieutiques frais ou transformés, du bétail sur pied et des produits agricoles comme le riz, l'oignon, le gombo et la patate douce. En plus, des relations sont entretenues avec la région à travers l'alimentation en eau potable de Dakar et de plusieurs localités à partir du Lac de Guiers, l'Université Gaston Berger, la migration interrégionale, les marchés hebdomadaires et plusieurs manifestations culturelles et sportives (Festival International de jazz, journées culturelles, tournoi international de judo etc..).

En conclusion, on peut dire que le niveau d'intégration de la région au reste du pays est moyen. Les principales limites sont liées au poids relativement faible de l'économie régionale, à la faible capacité des opérateurs économiques et au manque de réseaux fiables de transport.

2.7.3. Intégration sous régionale

La vallée du fleuve Sénégal a toujours constitué un lieu de brassage des peuples de la sous-région. Ainsi, trouve-t-on dans la région une colonie assez importante des ressortissants de la Mauritanie et du Mali et vice versa.

La création de l'OMVS dont le but principal est la mise en valeur concertée du bassin du fleuve Sénégal constitue un facteur déterminant d'intégration sous régionale. Cette mise en valeur implique la région à travers les programmes de maîtrise d'eau (barrage de Diama), d'énergie hydro-électrique (réseau électrique et centrale électrique de Gambeul Thilé), de mise en valeur des terres irrigables et de navigation fluviale avec la réalisation d'infrastructures portuaires.

La région entretient des relations commerciales avec la sous-région par les exportations : poisson fumé, sucre, tomate concentrée, sel et produits maraîchers. En retour, elle importe principalement du bétail sur pied (Mauritanie et Mali), de l'habillement composé de tissus simples et de thioubs (Mali, Gambie, Mauritanie etc..).

Certains pays de la sous- région sont polarisés par la région à travers les marchés hebdomadaires, l'Université Gaston Berger, l'hôpital de Saint- Louis, le tournoi international de Judo et le Festival international de Jazz de Saint-Louis. En outre, l'université Gaston Berger a tissé des relations de partenariat avec plusieurs universités et instituts des pays africains en général de la sous-région en particulier.

En définitive, on peut considérer que l'intégration sous régionale est relativement faible compte tenu de la faiblesse de l'intensité de flux. Les principaux freins à l'intégration sous régionale reposent sur la prédominance de l'informel dans les échanges commerciaux, le manque de réseaux fiables de transport et les entraves à la libre circulation des biens et des personnes.

DEUXIEME PARTIE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DU TERITOIRE REGIONAL

III. PROBLEMATIQUE DE L'AMENAGEMEENT ET PILIERS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

3.1. PROBLEMATIQUE DE L'AMENAGEMENT TERRITORIAL DE LA REGION

La situation d'un aménagement est le reflet sur l'espace de l'effort de développement que les différents acteurs ont réalisé depuis plusieurs décennies. Pour la région de Saint-Louis, les résultats se traduisent aujourd'hui par de profonds déséquilibres, pouvant induire à terme un mal développement avec ses conséquences nuisibles.

3.1.1. Un rythme soutenu de croissance de la population

La population de la région, évaluée à 344 432 habitants au Recensement Général de la Population (RGP) de 1976, est estimée à 953 884 habitants en 2012, en passant de 435 010 habitants en 1988 à 695 489 habitants en 2002. Le poids démographique de la région représente 7% de la population nationale et occupe le 4ème rang après les régions de Dakar, Thiès et de Diourbel.

Tableau 43 : Evolution de la population de 1976 à 2012 et taux d'accroissement intercensitaire

Sexe	Population selon les années				
	1976	**1988**	**2002**	**2011**	**2012**
Hommes	166 210	211 772	338 536	454 011	467 559
Femmes	178 222	223 238	356 953	471 919	486 325
TOTAL	**344 432**	**435 010**	**695 489**	**925 930**	**953 884**
Taux d'accroissement intercensitaire (%)	**-**	**2,0%**	**3,4%**	**3,4%**	**3,4%**

Source : ANSD

Le taux d'accroissement moyen annuel de la population est passé de 2,0 % entre 1976 et 1988, à 3,4% au cours de la période 1988-2002, soit une augmentation de 1,4 point. Ce taux qui est toujours d'actualité est supérieur à la moyenne nationale (2,7%).

Un tel taux d'accroissement induit à peu près un doublement de la population en 20 ans, constituant du coup un enjeu face aux nombreuses conséquences engendrées en termes de besoins individuels et collectifs. Le contexte rend nécessaire une mobilisation accrue, mais équilibrée, des ressources et la réalisation de progrès de productivité considérables pour répondre au défi démographique que connaît la région.

3.1.2. Un milieu naturel engagé dans une spirale de dégradation

De par sa position géographique, la région se trouve aux portes du désert, dans la zone phytogéographique sahélienne caractérisée par un climat aride, des écosystèmes fragiles et vulnérables à cause notamment des déprédations anthropiques et des péjorations climatiques.

Sur le plan de l'état des ressources naturelles et de l'environnement, les facteurs et le degré de dégradation sont variables d'une zone éco-géographique à une autre.

Dans la zone éco-géographique du Waalo, le non-respect des normes techniques d'aménagement au niveau des périmètres irrigués a engendré la salinisation des sols et des eaux. L'utilisation non maîtrisée des engrais chimiques et des pesticides et les rejets des

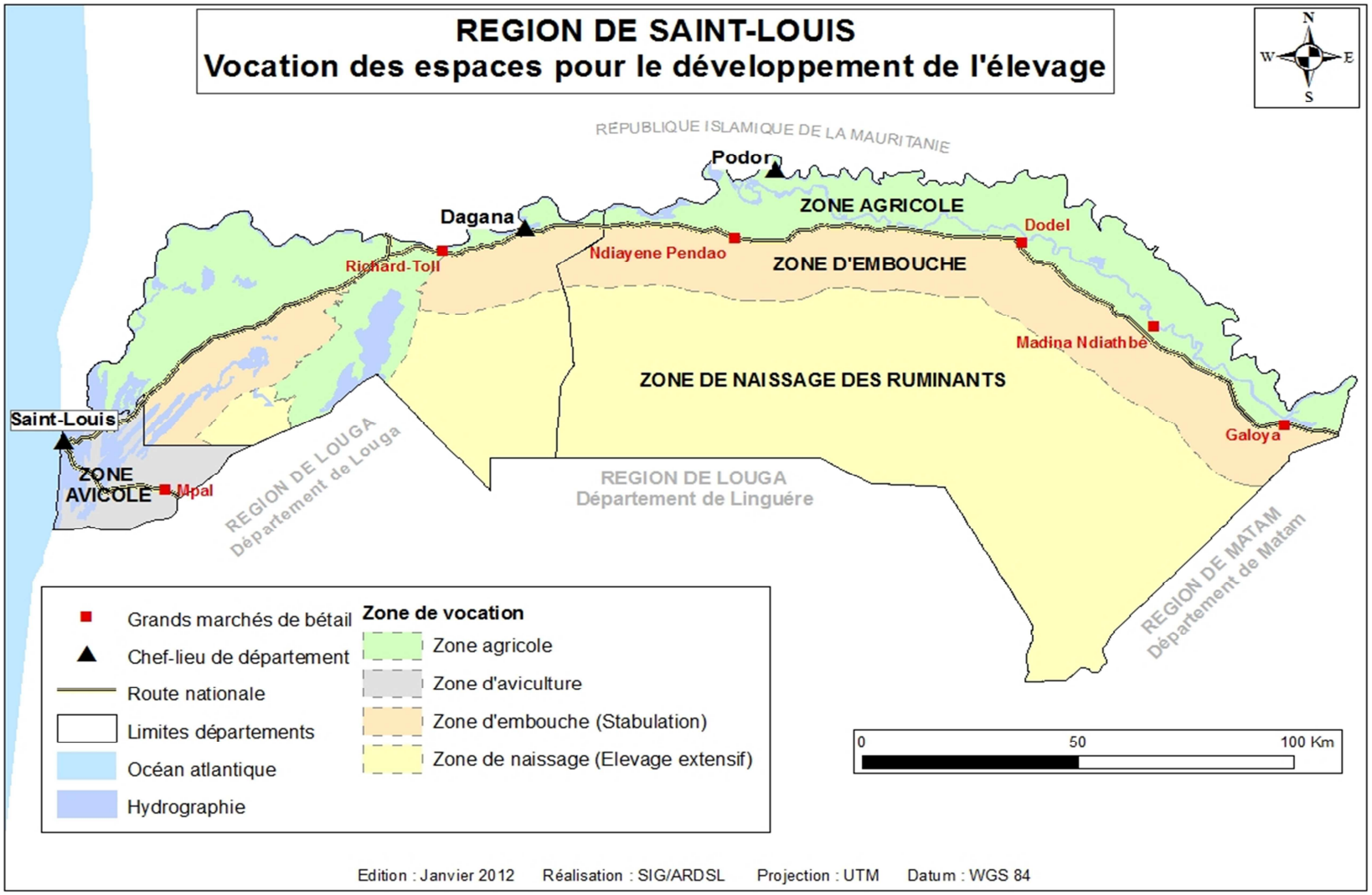
déchets industriels ont contribué à la pollution des eaux souterraines et de surface. Par ailleurs, l'absence de jachère et d'amendement a conduit à la baisse de la fertilité des sols. Les défrichements à des fins agricoles et l'exploitation de certaines espèces à usage artisanal ont entraîné la réduction du couvert végétal et de l'habitat de la faune avec sa régression et la disparition de certaines espèces. Avec la mise en service des barrages, les écosystèmes du milieu ont été modifiés, entraînant la perte de terres de culture de décrue, la régression des ressources halieutiques et la disparition de certaines espèces. La zone est confrontée à l'érosion côtière avec l'avancée de la mer et aux inondations dont les principaux facteurs sont les changements climatiques, les barrages, les prélèvements du sable marin et l'ouverture de la brèche sur la langue de Barbarie.
Abritant la presque totalité des centres urbains de la région, la zone du Waalo connaît des problèmes de dégradation du cadre de vie (encombrement des voies publiques, insalubrité, pollutions sonores, etc..).

Dans la zone éco-géographique du Jeeri, la sécheresse, les défrichements à des fins agricoles, les feux de brousse, le surpâturage, l'émondage anarchique pratiqué en saison sèche par les bergers et les piétinements des troupeaux autour des points d'eau contribuent à la réduction du couvert végétal, exposant les sols dénudés à l'érosion éolienne et hydrique. Ces deux facteurs s'intensifient de plus en plus dans le Jeeri en s'accompagnant pour l'érosion hydrique de ravinements, de latérisation des sols et d'inondations et pour l'érosion éolienne de la formation de dunes et de la baisse de la fertilité des sols. Sous l'effet de la sécheresse, les mares tarissent prématurément et la nappe phréatique s'affaisse en saison sèche. Dans la sous zone du Lac de Guiers, les mauvaises pratiques agricoles ont conduit à la pollution chimique des eaux et à l'alcalinisation, la salinisation et à l'acidification des sols.

En somme, l'élevage extensif et l'agriculture extensive pratiqués dans la zone du Jeeri ont occasionné la réduction de la biodiversité et des niches d'habitat de la faune, avec la disparition de plusieurs espèces fauniques et végétales.

Dans la zone éco-géographique du Gandiolais, la biodiversité a régressé avec la disparition de certaines espèces forestières et fauniques. Les eaux de surface et souterraines, ainsi que les sols, sont affectés par la sécheresse à travers un processus de salinisation et le tarissement rapide des nappes phréatiques en saison sèche. L'effet des barrages, du prélèvement de sable marin et de l'ouverture de la brèche sur la Langue de Barbarie ont occasionné des inondations, une progression rapide de l'érosion côtière des pertes de terres de culture maraîchère et la presque disparition de villages comme Doun Baba Dièye et Keur Bernard ainsi que les menaces qui pèsent sur Pilote Bar. L'activité touristique est également affectée par ces phénomènes avec la perte d'attractivité de zones ornithologiques, désertées par les oiseaux à cause de la disparition de leur habitat.
Par ailleurs, les activités touristiques qui s'exercent sur la langue de Barbarie ont affecté négativement l'environnement de la zone à travers l'occupation anarchique, la destruction de la bande de filaos et la pollution des berges et des plages.

Carte n°11 : Vocation des espaces pour le développement de l'élevage



3.1.3. Une armature urbaine déséquilibrée

Elle est constituée de 20 centres urbains déséquilibrés sur le plan de leur répartition spatiale et de la distribution de leur poids démographique. En effet, 85% des centres urbains sont concentrés sur 22% du territoire régional, notamment dans la zone éco-géographique du Waalo, contre 10% pour la zone du Jeeri et 5% pour le Gandiolais.
En outre, la ville de Saint-Louis concentre à elle seule 51% de la population urbaine de la région et constitue, dans le contexte régional, une macrocéphalie.

Ainsi, l'écart de population entre la ville de Saint-Louis et les autres centres urbains est énorme, allant de 112 400 habitants à 136 000 habitants pour respectivement Richard-Toll qui occupe la deuxième place et Dagana la troisième.

La perpétuation d'une telle tendance ne fera qu'aggraver les disparités constituant une entrave pour le développement équilibré de la région.

3.1.4. Un enclavement handicapant

Le réseau routier régional répertorié est long de 1 158,1 km, soit 8% de la longueur du réseau national (14 825,1 km). Les routes revêtues constituent 40% du linéaire total du réseau, représentées par la route nationale N° 2 qui traverse la région sur toute sa longueur et par quelques courtes bretelles (Diama, Rosso Sénégal, Mbane, Dagana, Podor, Golléré, etc.). Ce réseau est en grande partie réhabilité ou en cours de réhabilitation.

Les routes non revêtues, constituant 60% de la longueur du réseau, sont dans un état défectueux, limitant la mobilité des personnes et des biens, particulièrement pendant l'hivernage. Des zones, comme le Diéri et l'île à Morphyl, à fort potentiel agricole et pastoral, restent inaccessibles, surtout en hivernage.

L'enclavement interne constitue un réel handicap pour la mise en valeur des énormes ressources et potentialités de la région.

3.1.5. Un développement déséquilibré du territoire régional

La mise en valeur de la région a mis en exergue des niveaux de développement très contrastés entre la zone éco-géographique du Jeeri et celles du Waalo et du Gandiolais. En effet, les zones éco-géographiques du Waalo et du Gandiolais, caractérisées par un environnement écologique humide et semi-humide, lié à la présence de la côte maritime et du fleuve Sénégal, affichent le plus grand niveau de développement. Alors que la zone du Jeeri, avec son climat aride, est dans un état de sous-développement. Ainsi, la région connaît un développement déséquilibré de son territoire.

Les zones éco-géographiques du Waalo et du Gandiolais, qui occupent 23% du territoire régional, concentrent 70% de la population totale et 98% de la population urbaine et affichent une densité de 146 hts/km², contre 21 hts/km² pour la zone éco-géographique du Jeeri.

Au plan économique, l'essentiel des gros investissements est injecté dans ces zones pour la réalisation des aménagements hydroagricoles et la construction de routes et de ponts. Par ailleurs, la totalité des activités du secteur moderne, notamment les industries et les PMI/PME, sont implantées dans cette partie du territoire régional.

La distribution des infrastructures de base montre que les deux zones abritent 100% des hôpitaux, 85% des centres de santé, 75% des postes de santé, 50% des écoles élémentaires, 79% des collèges, 52% des unités de potabilisation et forages, la totalité des centres de formation professionnelle, du réseau routier revêtu et des infrastructures de sport, de loisir et de la culture.

Le développement déséquilibré, avec des écarts très marqués, dénote un manque d'équité et va s'exacerber si rien n'est fait et à terme, mettre en péril la cohésion régionale.

3.2. PILIERS DE DEVELOPPEMENT DE LA REGION

Le développement futur de la région repose essentiellement sur les secteurs de l'agriculture (culture irriguée), de l'élevage, de la pêche et du tourisme qui regorgent d'énormes ressources. En mobilisant près de 50% de la population active et en contribuant à hauteur de 30% à la formation du Produit Local, ces secteurs se positionnent déjà comme des piliers du développement économique de la région, sans compter leurs effets induits très importants dans la création ou l'expansion de plusieurs activités connexes.

La région dispose de 172 800 ha de terres irrigables avec une disponibilité permanente de l'eau et des conditions de production favorables pour réaliser trois campagnes agricoles par an. La réalisation de trois campagnes agricoles par an porte le potentiel en terres irrigables à 518 400 ha, sans compter les importantes superficies de dunes aux sols brun-rouges qui offrent aujourd'hui des possibilités d'être exploitées en irrigation. Avec la mise en valeur actuelle de ces ressources de terres irrigables, le potentiel est exploité en moyenne à hauteur de 42%, laissant entrevoir un reliquat très important. En ajoutant le potentiel lié à une triple campagne agricole, le taux d'exploitation reste très bas (autour de 14%). La zone éco-géographique du Waalo abrite les 172 800 ha de terres irrigables de la région et les ressources en eau de surface pour l'irrigation.

Le développement de l'élevage repose sur d'importantes ressources constituées par de vastes étendues de pâturages naturels et de réserves pastorales propices à l'élevage extensif, se situant dans la zone éco-géographique du Jeeri. A cela s'ajoute l'existence d'abondants sous-produits agricoles, d'un cheptel important et adapté au milieu et de points d'eau pour l'abreuvement du bétail.

La pêche artisanale bénéficie d'une bonne marge de développement avec un potentiel halieutique encore important, une frange maritime de 70 km, de nombreux cours d'eau et des pêcheurs expérimentés. Le développement de l'aquaculture repose sur d'énormes potentialités constituées par l'existence d'un réseau hydrographique très dense, de sous-produits agricoles et d'intrants, de conditions climatiques et météorologiques favorables, de terres propices à l'implantation de fermes aquacoles et la disponibilité d'espèces locales rustiques et adaptées à l'environnement. La zone éco-géographique du Waalo est le terrain de prédilection de l'aquaculture.

Avec ses énormes ressources et potentialités, offrant une diversité de produits touristiques, le tourisme reste encore sous exploité dans la région. Ses ressources sont constituées par un riche patrimoine architectural, historique et naturel, un agenda culturel riche et varié, des plans d'eau (mer et fleuve Sénégal), des zones amodiées, des conditions climatiques favorables, la diversité des paysages et l'hospitalité de la population. Les produits touristiques

vont du balnéaire à l'écotourisme, en passant par le tourisme cynégétique, de découverte, d'affaires, de croisière, de safari photo et culturel. La frange maritime de la zone éco-géographique du Gandiolais et de la sous zone du Delta ont des avantages comparatifs pour le développement du tourisme haut de gamme.

IV. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

4.1. AU NIVEAU NATIONAL

Le Plan Général d'Aménagement du Territoire (PGAT) a mis en évidence les profondes transformations que le Sénégal a subies depuis l'indépendance, aussi bien sur le plan quantitatif (croissance de la population) que qualitatif (mutations économiques, changement des genres de vie). Cette évolution a eu des répercussions sur l'organisation de l'espace : infrastructures et équipements nouveaux, extension des localités, mais aussi modification du paysage sous l'effet de changements dans la mise en valeur agricole ou l'altération physique liée à la surexploitation ou même à l'absence d'intensification (désertification, érosion).

La transformation a produit le contraste entre les zones bien équipées et le reste du pays, un écart qui ne cesse de se creuser, créant des disparités inter et intra-régionales.

Les effets déstabilisateurs de la croissance démographique et les mécanismes cumulatifs de la concentration, découlant du comportement des pouvoirs publics, des entreprises et des ménages, sont les défis majeurs que doit relever le PGAT.

4.1.1. Orientation générale

Elle est axée sur la mise en valeur optimale de toutes les potentialités du territoire national, en intensifiant le développement des régions de l'Est et du Sud et en modérant la croissance des zones de l'Ouest et du Centre pour permettre un d'équilibre interrégional.

Cette orientation stratégique nécessite la mise en œuvre de moyens importants dont les buts sont :

- **l'intégration du territoire national** par la création d'infrastructures (notamment de transports et de communication) qui facilitent les échanges, et l'implantation d'équipements collectifs, et le rééquilibrage du réseau urbain, et ce, afin de mieux distribuer les avantages offerts aux entreprises et aux ménages sur l'ensemble du territoire ;

- **la sauvegarde et la gestion optimale des ressources naturelles** (sols, forêts, eaux, terres agricoles, etc..) par des mesures de protection contre l'érosion, les inondations, la désertification, etc. Ces mesures qui s'expriment spatialement par des « périmètres de protection ou d'intervention », doivent préserver les bases de la production primaire future ;
- **l'orientation spatiale des choix économiques** par des mesures incitatives et d'orientation qui ne sont matérialisées dans l'espace (politiques tarifaires, prime à la création d'emplois, fiscalité différentielle, formation professionnelle, etc..). Ces

mesures visent à compenser l'effet des inégalités par l'attribution « d'avantages » susceptibles d'influencer des choix.

L'orientation retenue implique un modèle de développement caractérisé par l'importance accordée au développement rural et à celui des villes secondaires. La volonté d'intégrer le territoire national en un espace économique aussi homogène que possible conduit à promouvoir :

- un modèle économique adapté, visant à faciliter la réalisation des initiatives régionales et locales ;
- la mise en place d'un tissu industriel dense, mais constitué pour l'essentiel d'entreprises petites et moyennes pouvant s'adapter au réseau urbain retenu.

4.1.2. Scénario d'aménagement retenu

Deux scénarios d'aménagement et de développement ont été formulés :

- le scénario tendanciel
- le scénario de développement harmonieux et durable ou d'ajustement : un scénario de rupture

Les hypothèses de base vraisemblables pour la construction de ces scénarios sont la démographie, le modèle économique, le modèle de comportement et de consommation et l'environnement international.

Le niveau national, en considérant le scénario tendanciel inacceptable, a retenu celui du **développement harmonieux et durable comme scénario de rupture** qui vise :

- l'exploitation optimale des ressources et potentialités là où elles se trouvent et par suite le développement réel du pays ;
- le développement régional, la décentralisation et la recherche d'un meilleur équilibre entre les régions.

C'est le scénario qui implique la participation de la population à la base pour que les acquis positifs soient irréversibles et de grande portée. Il permet à toutes les régions de jouer le rôle qui leur est dévolu.

En plus des hypothèses de base précitées pour les deux scénarios, celui de rupture repose sur des hypothèses régionales relatives à la croissance de la population, compte tenu des spécificités et des potentialités de chaque région et des objectifs retenus pour son développement économique et social. Concernant le développement urbain, l'hypothèse retenue consiste à faire évoluer la population urbaine de chaque région au rythme de croissance retenu pour sa population totale.

Il est retenu pour la région de Saint-Louis (ancienne région de Saint-Louis comprenant actuelles régions de Saint-Louis et de Matam) des hypothèses de répartition régionale de la population et des objectifs de son développement économique et social. Contrairement à la région de Tambacounda, Saint-Louis, n'arrive pas à garder sa population. La poursuite de la tendance porterait sa part à 6,9% en 2021, contre 9,6% actuellement.

Pour ce scénario, la perspective est de faire en sorte que la région retienne au moins sa population additionnelle grâce aux aménagement hydroagricoles prévus dans le cadre de l'après barrages et qui permettront la création d'un grand nombre d'emplois. La part de la population régionale pourrait atteindre 10% en 2006 et 11% en 2021. Ainsi, le taux moyen de croissance retenu devrait s'élever à 3,4% en 2021. A noter que ce taux tient compte à la fois de la poursuite de l'émigration vers l'Europe et des migrations internes vers cette région.

4.1.2.1. Conditions de réalisation du scénario retenu

La réalisation du scénario de développement harmonieux et durable se fonde sur l'ossature ou le Schéma de structure du Plan Général d'Aménagement du Territoire, constituée d'éléments structurants à savoir :

- les régions et leurs pôles de développement qui constituent la hiérarchie fonctionnelle des établissements humains ;
- les axes de communication desservant les principaux couloirs du développement économique et social ;
- la préservation et la mise en valeur optimale des ressources et potentialités et la sauvegarde de l'environnement.

C'est sur ces trois éléments structurants que doit se fonder l'organisation future de l'espace sénégalais, que les plans sectoriels et les Schémas régionaux d'Aménagement du Territoire viendraient détailler et affiner.

Compte tenu à la fois des moyens et des possibilités du pays, mais aussi de ses réalités et de ses contraintes, la réalisation d'un développement harmonieux et durable, doit être approchée en deux étapes.

- La première étape 1989-2006, au cours de laquelle, il est préconisé le renversement progressif de la tendance actuelle. C'est l'étape de « l'ajustement territorial ».
- La deuxième étape 2006-2021, au cours de laquelle, grâce aux résultats atteints à la fin de la première étape, il est procédé au rééquilibrage par un développement plus appuyé et plus volontariste des zones les plus sous développées

4.2. AU NIVEAU REGIONAL

4.2.1. Axes d'orientation stratégiques

En tenant compte de la vision et du scénario de développement harmonieux et durable retenu pour la région, il est défini les axes d'orientation ci-après pour atteindre le futur souhaité :

- développement équilibré du territoire régional ;
- gestion participative et durable des ressources naturelles et de l'environnement, consolidation de la gouvernance territoriale.

4.2.1.1. Développement équilibré du territoire régional

Le développement territorial de la région est caractérisé par un triple déséquilibre très important : le réseau des établissements humains, entre la zone Nord et la zone Sud, le milieu urbain et le milieu rural. Ces déséquilibres résultent d'une concentration de la population, des activités et des infrastructures et équipements sociaux de base.

Le développement déséquilibré du territoire est la conséquence de la recherche de résultats économiques immédiats avec la prééminence exclusive d'une logique de court terme. Ainsi, les zones qui sont à même de répondre à cette préoccupation sont mises en valeur au détriment de celles qui n'ont pas une situation favorable. C'est le cas de la région de Saint-Louis où le contraste entre la zone Nord et la zone Sud ne fait qu'augmenter. Cette différence de potentiel s'accompagne de différences de dynamisme économique qui engendrent des déplacements de population et par la suite un développement régional réduit.

A moyen terme ce déséquilibre aura des incidences très négatives non seulement sur le plan spatial mais aussi au niveau économique et social et même politique.

Le rééquilibrage territorial constitue la perspective d'un développement durable en passant par les stratégies suivantes :

- développer les systèmes de communication ;
- promouvoir une hiérarchie fonctionnelle des établissements humains ;
- promouvoir le développement des zones éco-géographiques dans le respect des équilibres écologiques ;
- renforcer les infrastructures, réseaux et équipements ;
- promouvoir la valorisation des secteurs porteurs d'accumulation pour le développement régional ;
- développer les capacités des acteurs économiques.

4.2.1.2. Gestion participative et durable des ressources naturelles et de l'environnement

Les ressources naturelles (eaux, sols, couvert végétal) constituent la base productive des secteurs (agriculteur, élevage, pêche, tourisme) sur lesquels repose l'économie régionale et fondent le développement économique futur de la région.

Or, en dépit d'importants efforts consentis et de la mise en œuvre de nombreux programmes et projets depuis plusieurs décennies, le processus de désertification et de dégradation des ressources naturelles et de l'environnement n'a pu être ni inversé ni même freiné.

Cette situation découle des facteurs liés à des actions anthropiques et des péjorations et changements climatiques. Cependant, des systèmes de production inadaptés ont une grande part dans la dégradation des ressources naturelles.

Le constat est que le rythme du processus de dégradation s'accélère de plus en plus. Avec la continuation d'une telle tendance, c'est, à terme, la disparition probable des ressources naturelles et le risque d'anéantir les efforts de développement de la région et d'amélioration du cadre de vie.

Pour parvenir à un développement durable, il est indispensable d'instaurer la gestion participative et durable des ressources naturelles et de l'environnement en passant par les stratégies suivantes :

- préserver les écosystèmes ;
- restaurer les écosystèmes dégradés ;
- développer une politique d'économie d'énergie et promouvoir l'utilisation des énergies de substitution ;
- développer le partenariat entre les collectivités locales et les OCB ;
- promouvoir l'intercommunalité ;
- renforcer les capacités des acteurs ;
- préserver les eaux et les sols de la pollution des eaux de drainage ;
- améliorer le cadre de vie des populations ;
- développer des actions d'IEC.

4.2.1.3. Consolidation de la gouvernance territoriale

Le bilan diagnostic laisse apparaître une démocratie locale participative en devenir et des faiblesses au niveau de la gestion des compétences transférées en termes de moyens humains et financiers et de cadres appropriés pour permettre aux différents acteurs de s'investir réellement dans le développement de la région.

Malgré leurs faiblesses, les collectivités locales s'investissent de plus en plus dans le développement local ainsi que la société civile. C'est aujourd'hui une dynamique irréversible qu'il faut accompagner et consolider par les stratégies suivantes :

- renforcer les capacités de gestion des collectivités locales ;
- renforcer la concertation et la participation citoyennes ;
- développer la coopération décentralisée ;
- initier des contrats-plans entre l'Etat et les collectivités locales de la région ;
- renforcer les GIC et les relations fonctionnelles entre collectivités locales.

4.2.2. Options d'aménagement de la région

4.2.2.1. Scénarios d'aménagement

Compte tenu de la problématique d'aménagement, il est envisagé deux scénarios, illustrant deux évolutions plausibles :

- soit la poursuite de la tendance et son corollaire à savoir la concentration de la population et des activités dans les zones qui bénéficient du meilleur environnement économique et de la situation la plus favorable. Une telle évolution risque de conduire à terme vers une situation de non-retour, explosive. C'est le scénario tendanciel ;

- soit l'infléchissement de la tendance par des améliorations successives permettant d'aboutir à un développement de l'ensemble de l'espace régional par une exploitation optimale et rationnelle des ressources et potentialités là où elles existent. Ce qui se traduirait par un développement régional plus conséquent avec une large diffusion des

techniques et des activités au sein de la population et dans l'espace en favorisant la décentralisation à la fois socio-économique, institutionnelle et politique. C'est le scénario de développement harmonieux et durable.

4.2.2.1.1. Scénario tendanciel

C'est un scénario qui, par définition, s'efforce de décrire l'évolution future du territoire dans l'hypothèse où aucune nouvelle politique n'est mise en œuvre pour organiser l'espace régional et le gérer de façon rationnelle et optimale. Il s'agit tout simplement de la continuation, voire de l'accentuation des tendances lourdes observées (dégradation continue des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie, accentuation de l'érosion côtière, déséquilibre de l'armature urbaine, enclavement, développement déséquilibré du territoire régional, etc.)

Le processus de concentration découle du laisser-aller spatial et de la poursuite de la tendance avec le risque probable de déboucher sur une situation de non-retour, explosive, inacceptable. En effet, l'expérience a montré que si une croissance et une modernisation rapide s'accompagnent de fortes disparités, les crises économiques très durement ressenties dans les territoires moins avancés, peuvent être sources de troubles sociaux. Ne rien faire, c'est encore agir, en laissant librement s'exercer des évolutions territoriales intenses.

4.2.2.1.2. Scénario de développement harmonieux et durable

Dans un souci de cohérence, il est retenu le scénario de développement harmonieux et durable, adopté au niveau national et qui engage toutes les régions du pays.

Ce scénario vise à la fois l'exploitation optimale des ressources et potentialités, la décentralisation et la recherche d'un meilleur équilibre intra-régional. Il implique la participation de la population à la base afin que les acquis positifs soient irréversibles et de grande portée.

Le développement harmonieux et durable repose sur :

- l'intégration du territoire régional par la mise en valeur optimale des ressources disponibles de l'ensemble du territoire régional, la création d'infrastructures qui facilitent les échanges, l'implantation d'équipements collectifs et le rééquilibrage du réseau urbain ;
- la sauvegarde des ressources naturelles par des mesures de protection préservant les bases de la vie et de la production primaire future.

Rééquilibrer l'aménagement territorial de la région, c'est faire le pari sur une meilleure répartition de la population, des activités et des infrastructures de base sur l'espace régional.

Pour que le scénario soit réaliste et réalisable, il est proposé de l'approcher en deux étapes afin de tenir compte des moyens, des possibilités et des réalités de la région.

- la première étape s'étalerait de 2014 à 2025 et consisterait à améliorer progressivement la tendance actuelle pour la rendre à terme acceptable ;

- la deuxième étape couvrirait la période 2025-2039 au cours de laquelle, grâce aux résultats atteints à la fin de la première étape, il sera procédé au rééquilibrage par un développement plus appuyé et plus volontariste des zones sous développées de la région afin d'aboutir à un développement de toutes les parties du territoire régional et à une exploitation optimale et rationnelle des ressources et des potentialités là où elles existent. C'est l'étape du développement harmonieux et durable qu'il y a lieu d'approcher vers 2039

4.2.2.2. Incidence du scénario sur l'évolution de la population régionale

Le développement de la région, l'utilisation judicieuse des ressources de son territoire reposeront avant tout sur la population qui constitue le premier souci, mais aussi la première richesse. C'est dire que les perspectives démographiques à l'horizon 2036 occupent une place prépondérante.

Selon les projections démographiques, la région de Saint-Louis aura une population de 1 807 950 habitants en 2036, en passant à 1 278 704 habitants en 2023 et 953 884 habitants en 2012. L'hypothèse vraisemblable est la continuation du taux de croissance actuel de la population (3,4%) jusqu'à l'horizon 2036, compte tenu de l'effet mécanique de la pyramide des âges et de l'attractivité de plus en plus grandissante de la région. Ces projections démographiques fixent avec peu d'incertitude l'évolution à moyen terme.

Il ressort qu'en 2036 la population de la région va doubler, affectant profondément la demande sociale (logement, éducation, santé, nourriture, infrastructures de base etc..). Schématiquement, dans l'hypothèse d'une évolution à l'identique, c'est-à-dire le maintien des conditions de vie actuelles, il faut construire, en l'espace d'une génération, une deuxième région de Saint-Louis. Bien qu'à coup sûr préoccupante, cette image a l'avantage de fixer les données du problème, tout en lançant le défi à la génération qui exerce aujourd'hui les responsabilités.

V. OSSATURE DU SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le développement harmonieux et durable préconisé est sous-tendu par la nécessité de réduire les disparités intra-régionales en assurant la mise en valeur optimale de toutes les ressources et potentialités de la région là où elles se trouvent et en sauvegardant les ressources naturelles et l'environnement.

La réalisation d'un tel développement repose sur une ossature qui, de par ses éléments structurants, doit être capable de soutenir et de promouvoir les échanges et les activités économiques et de contribuer ainsi à la réduction des disparités. En effet, les éléments constitutifs de cette ossature, avec leur forte capacité de structuration de l'espace par une redistribution de la population et des activités, favorisent un développement généralisé et équilibré.

Le PGAT engageant les régions, les éléments composants son ossature ont été maintenus et enrichis en tenant compte des spécificités de la région. Ainsi, l'ossature du SRAT est constituée d'éléments structurants suivants :

- la hiérarchie fonctionnelle des établissements humains ;
- les axes de communication ;
- la préservation et la mise en valeur optimale des ressources et potentialités et la sauvegarde de l'environnement;
- les formes dominantes d'utilisation de l'espace.

L'organisation future de l'espace régional se fondera sur ces éléments structurants qui constituent l'ossature du SRAT.

Il est préconisé d'approcher la réalisation de l'ossature du SRAT en deux étapes compte tenu du volume très important des investissements lourds à mobiliser, de la rareté des ressources financières et de l'inertie de certains facteurs au changement.

- La première étape s'étalerait de 2014 à 2025, constituant l'étape d'ajustement territorial, mise à profit pour renverser l'évolution tendancielle par des améliorations progressives. Cet ajustement territorial permettra de créer les conditions favorables pour réaliser l'étape suivante ;

- la deuxième étape couvrirait la période 2025-2039, au cours de laquelle, grâce aux résultats atteints à la fin de la première étape, il sera procédé au rééquilibrage par un développement plus appuyé et plus volontariste des zones sous développées de la région. L'objectif poursuivi est d'aboutir à un développement de toutes les parties du territoire régional et à une exploitation optimale et rationnelle des ressources et des potentialités là où elles existent. C'est l'étape du développement harmonieux et durable qu'il y a lieu d'atteindre vers 2039.

5.1. Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains

L'établissement humain, qu'il soit urbain ou rural, assure une fonction fondamentale dans l'espace où il se situe. Intégré dans un réseau bien articulé, il devient un élément structurant de l'espace, un facteur stratégique dans le processus de développement régional.

Il est opportun de tirer meilleure partie de la capacité de structuration de l'espace des établissements humains, en les organisant dans une hiérarchie fonctionnelle avec des niveaux différenciés et intégrés. Chaque niveau sera doté de fonctions spécifiques à fort pouvoir de polarisation pour participer, avec les autres éléments de l'ossature, à la redistribution de la population et des activités dans l'optique d'un développement harmonieux et durable.

A cet effet, il est constitué une hiérarchie fonctionnelle des établissements humains allant de la capitale régionale au village centre, en passant par la commune, le chef-lieu d'arrondissement et de communauté rurale. Le choix des localités est basé sur un ensemble de critères : fonctions actuelles, ressources et potentialités existantes dans la localité ou son hinterland, taille démographique, niveau d'équipements et situation géographique.

La hiérarchie fonctionnelle des établissements humains, en exerçant pleinement les fonctions assignées à chaque niveau, contribuera à :

- promouvoir un développement généralisé ;
- réduire les disparités intra-régionales ;

- limiter la concentration urbaine sur une partie du territoire et la macrocéphalie affectant l'armature urbaine ;
- réhabiliter la campagne pour lui permettre de jouer son rôle.

En se fondant sur la terminologie nationale et sur les spécificités régionales, il est retenu les niveaux hiérarchisés et intégrés ci-après :

- Pôle régional de développement ;
- Relais régional ;
- Relais régional intermédiaire ;
- Relais rural.

La hiérarchie fonctionnelle des établissements humains instituée compte 38 localités dont 1 localité pour le pôle régional de développement, 3 pour les relais régionaux, 12 pour les relais régionaux intermédiaires et 22 pour les relais ruraux. Il est à noter que certaines localités sont érigées en binôme compte tenu de leur proximité et de la forte probabilité de constituer à long terme une conurbation ; c'est l'exemple Dagana et Richard-Toll.

5.1.1. Pôle régional de développement

Le rang de pôle régional de développement est dévolu à la ville de Saint-Louis compte tenu de son statut de capitale régionale, de son niveau d'équipement et de son choix sur le plan national pour être, avec d'autres localités, une métropole d'équilibre, en vue de contrebalancer l'influence et le développement démesurés de Dakar et de sa zone métropolitaine. Les métropoles d'équilibre constitueront les points focaux du développement préférentiel du système urbain national.

Rayonner sur toute sa région, le territoire national et sur la sous-région, telle est l'ambition déclinée pour le pôle régional de développement. Ce faisant, il doit être doté d'une gamme variée de fonctions à fort pouvoir d'attractivité, sous l'impulsion d'activités dynamiques et d'infrastructures et équipements de haut standing de niveau 1.

Le pôle régional de développement assumera des fonctions administratives, politiques, économiques, culturelles et scientifiques, de services, médicale, touristique, de l'économie de la pêche – de transport et communication et d'échanges.

5.1.2. Relais régionaux

C'est la courroie de transmission entre le pôle régional de développement et les autres niveaux de la hiérarchie sur le plan administratif, économique et socioculturel. Constitués de trois localités (Richard-Toll/Dagana, Podor et Pété), les relais régionaux ont pour prérogative de polariser effectivement leur espace départemental. Il est à noter qu'il est prévu deux relais régionaux dans le département de Podor compte tenu de son étendue et de la position excentrée du chef-lieu de département (Podor) qui limite considérablement son influence sur l'ensemble de son territoire.

Des activités de type secondaire et tertiaire seront renforcées ou promues et des infrastructures et équipements de niveau 2 seront mis en place. Ainsi, il en découlera un ensemble de fonctions dynamiques, aptes à répondre au rayonnement attendu de ces localités qui constitueront une courroie de transmission entre le pôle régional de développement et les autres niveaux de la hiérarchie.

Les relais régionaux doivent abriter des fonctions administratives, économiques, socioculturelles, de services, médicales, touristiques, de transport et de communication, d'échanges et industrielle (Richard-Toll/Dagana).

5.1.3. Relais régionaux intermédiaires

Ils sont composés de 12 localités auxquelles il est assigné de revitaliser l'échelon local et les terroirs périphériques, en rayonnant sur 50 km, avec une offre en infrastructures et équipements de niveau 3 et une dynamisation des activités au bénéfice des populations.

Pour jouer correctement leur rôle, les relais régionaux intermédiaires seront dotés des fonctions économiques, de services, médicales, d'échanges, de transport et industrielles (certaines localités comme Ross Béthio, Ndioum, Niassanté). La liste des localités composant ce niveau de la hiérarchie fonctionnelle des établissements humains figure dans le tableau N° 2.

5.1.4. Relais ruraux

Ils comptent 22 localités qui ont des positions centrales dans la vie économique et sociale de leurs zones et dont la liste figure dans le tableau N° 2. Le rôle assigné aux relais ruraux consiste à revitaliser les espaces ruraux en impulsant de nouvelles dynamiques dans leur arrière-pays, consécutivement au renforcement de leur attractivité en vue d'élever leur rayonnement et leur niveau de polarisation. A cet effet, ils seront délibérément dotés de fonctions à la hauteur de leur mission, sous-tendue par un déploiement d'activités et une offre en infrastructures et équipements de qualité.

Les fonctions des relais ruraux se déclinent comme suit : économiques, de services de base, d'échanges et industrielles (certaines localités comme Fanaye, MBidi et Thiewel).

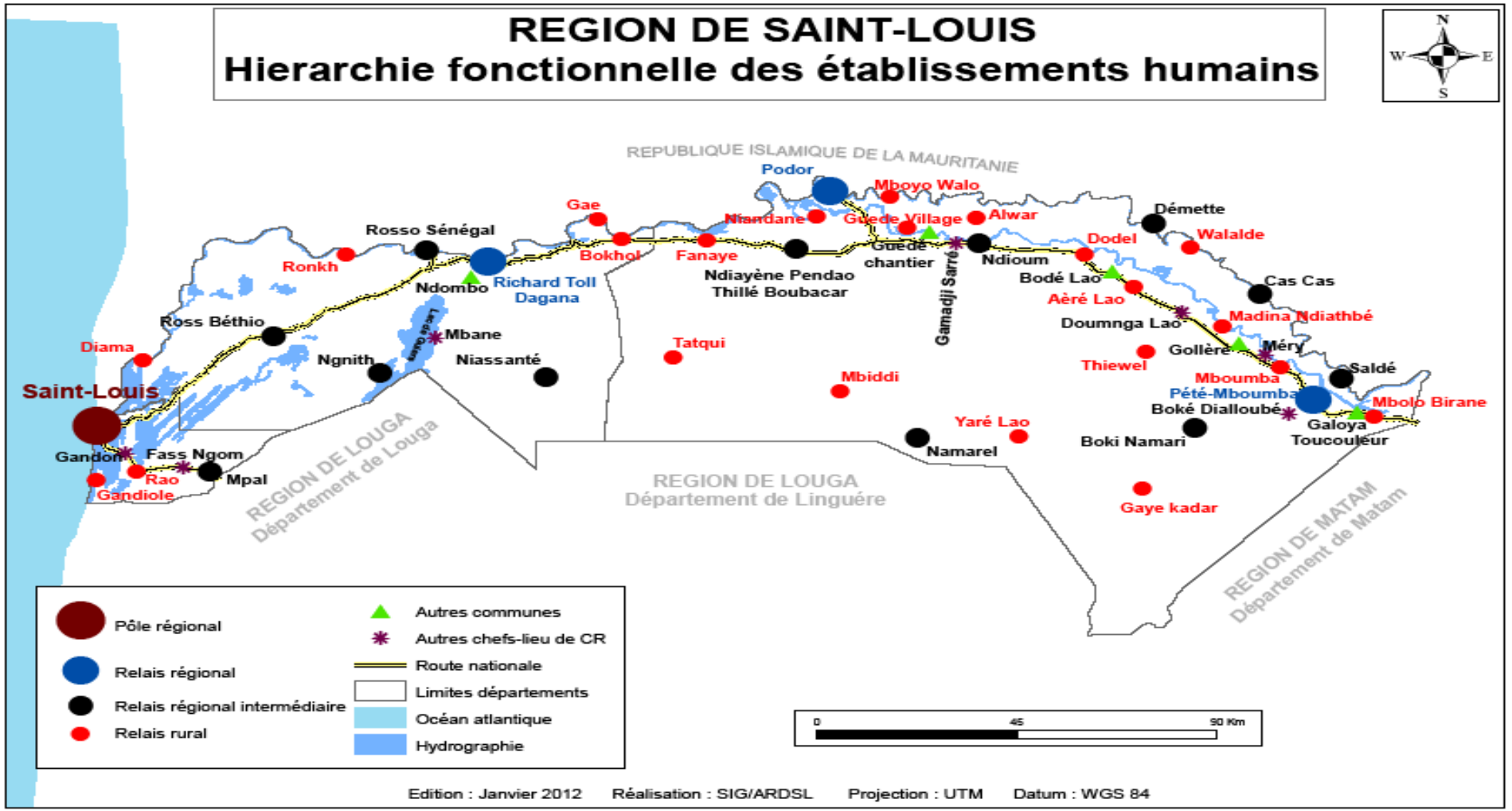
La fonctionnalité de la hiérarchie des établissements humains permettra de mieux maîtriser l'urbanisation galopante et de mieux orienter le rééquilibrage du territoire régional. En effet, elle contribuera à maîtriser et à infléchir certaines tendances négatives constatées jusque-là (disparités, exode rural) et à promouvoir un réel développement régional.

Pour atteindre le niveau souhaité de fonctionnalité de la hiérarchie, cela suppose le renforcement des mesures de décentralisation industrielle et de promotion rurale, des actions économiques convergentes et la mise en place de plans ou schémas directeurs d'aménagement d'urbanisme des localités pour organiser d'abord l'espace avant de réaliser les infrastructures et équipements appropriés.

Tableau 44 : Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains

NIVEAU	LOCALITES	NBRE	FONCTIONS	OBSERVATIONS
Pôle régional de développement	Saint-Louis	1	Administratives – Politiques – Culturelles scientifiques et techniques – Economiques – de services- Médicales – Touristiques – de l'économie de la pêche –de transport et communication - Echanges	Infrastructures et équipement de haut standing de niveau 1 Rayonnement régional – National- Sous régional
Relais régional	Richard-Toll/Dagana Podor Pété/Mboumba	3	Administratives – Socio culturelles – Economiques – de services- Médicales – Touristiques – de transport et communication – Echanges – Industrielles (Richard Toll/Dagana)	Infrastructures et équipement de niveau 2 Rayonnement services – Echanges –de départemental
Relais régional intermédiaire	Ross Béthio – Rosso Sénégal - NGnith – Mpal - Niassanté – Ndiayène Pendao/Thillé Boubacar – Ndioum – Namarel –Boki Namari – Saldé – Cas Cas – Démette	12	Economiques – Médicales – de transport et communication - Industrielles (Ross Béthio, Ndioum, Niassanté)	Infrastructures et équipement de niveau 3 Rayonnement sur 50 km
Relais rural	NDiébène Gandiole – Rao-Diama – Ronkh – Gaé – Bokhol – Fanaye – Tatqui – Niandane – Mbidi – Guédé Village – Mboyo Waalo – Alwar –Dodel – Aéré Lao – Walaldé – Madina Diathbé – Thiewel – Mboumba – Mbolo Birame – Gaye Kadar – Yaré Lao	22	Economiques – de services de base –Echanges- Industrielles (Fanaye, Mbidi, Thiewel)	Infrastructures et équipements sociaux de base Rayonnement sur 20 km

Carte n°12 : Hiérarchie fonctionnelle des établissements humains



5.2. Axes de communication

Le bilan diagnostic laisse apparaître que, malgré les efforts de désenclavement de l'Etat à travers le PAST et PST II, la région de Saint-Louis connaît encore un enclavement prononcé qui constitue un goulot d'étranglement pour la mise en valeur de ses énormes ressources et potentialités.

Par ailleurs, le réseau routier ayant une forte capacité de structuration de l'espace, sa configuration actuelle, marquée par une dissymétrie Ouest-Est, notamment celle des routes bitumées, a beaucoup contribué au déséquilibre structurel du développement territorial de la région.

Le développement harmonieux et durable préconisé est sous-tendu par des axes de communication qui sont une composante très importante des éléments structurants de l'ossature du SRAT.

Les axes de communication proposés sont des infrastructures de transport qui intègrent ceux définis au niveau national dans le PGAT et comprenant des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et des ponts de franchissement. La configuration du réseau prend en compte le désenclavement interne et externe de la région.

Sur le plan interne, le réseau routier projeté dessert toutes les localités de la hiérarchie fonctionnelle des établissements humains et les différentes zones éco-géographiques qui constituent des foyers de développement.
Il s'agit également de promouvoir l'émergence d'un type de transport fluvial tout au long du littoral, partout où il sera possible d'aménager des quais d'embarquement ou de débarquement de personnes et de biens. L'articulation de tels réseaux offrira à la région un système de transport intégré multinodal.
Un tel réseau permettra d'accroître fortement la circulation des biens et des personnes et facilitera la mise en valeur projetée des ressources et potentialités de la région.

Sur plan externe, la région sera reliée d'une part, à la République Islamique de Mauritanie par un pont sur le fleuve Sénégal (à Rosso-Sénégal) et par la route internationale Saint-Louis/Diama/Nouakchott et d'autre part, aux régions de Louga, Matam, Tambacounda et Thiès voire Dakar (route des Niayes) par des infrastructures routières fiables. Ainsi, les échanges seront facilités entre la région de Saint-Louis et les autres régions du pays et entre les pays de la sous-région, notamment la Mauritanie, la Gambie, le Mali, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry et le Maroc. La connexion du département de Podor à Linguère permettra aux populations de ce département d'accéder plus facilement aux régions du centre du pays sans passer par Saint-Louis et d'accroître la mobilité des biens et des personnes.

Le programme d'infrastructures de transport est axé sur :

- la réhabilitation d'axes routiers bitumés ;
- le bitumage d'axes routiers ;
- la construction de pistes de production ;
- la construction de ponts de franchissement ;
- la construction du port fluviomaritime de Saint-Louis ;
- la réhabilitation d'escales portuaires ;
- la réhabilitation de l'aéroport de Saint-Louis ;

- la réhabilitation d'aérodromes ;
- La construction de quais d'embarquement et de débarquement pour le transport fluvial

Sur le plan de la répartition, le réseau de routes à bitumer ainsi que les pistes de production intéressent l'ensemble des départements. Cependant, le département de Podor détient la plus importante part de chaque catégorie de routes. Pour les routes à réhabiliter et les ponts de franchissement, les départements de Dagana et de Podor sont concernés et la plus grande partie se trouve dans celui de Podor.

Le linéaire total du réseau routier proposé est estimé à 1 788 km dont 266 km pour les axes routiers à réhabiliter, 758 km pour les routes à bitumer et 764 km pour les pistes de production à construire.

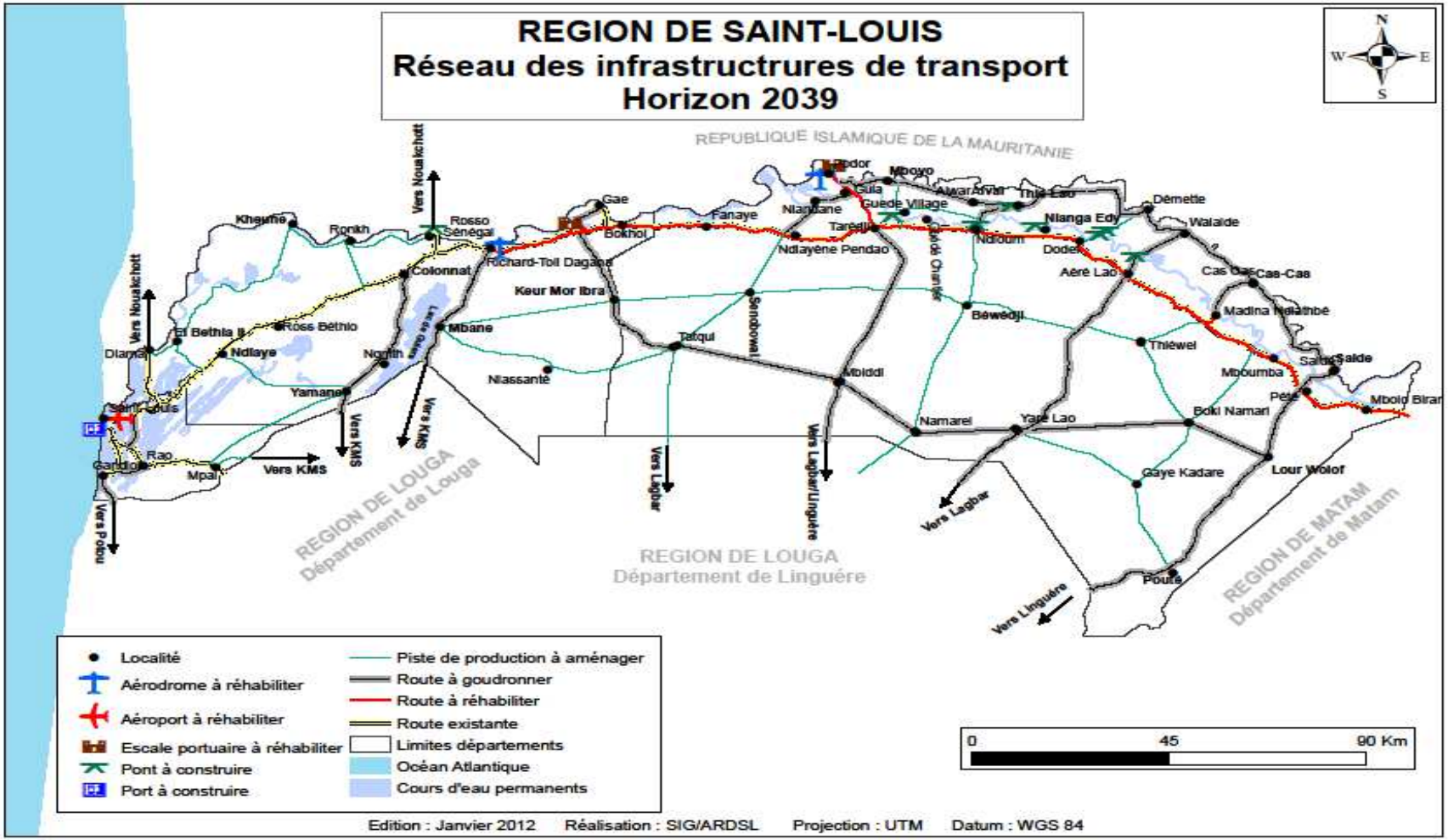
En résumé, le réseau routier proposé laisse présager des impacts considérables sur la circulation des biens et des personnes à l'intérieur comme à l'extérieur, la consolidation de la cohésion sociale et sur la valorisation des ressources et potentialités de la région.

Tableau 45 : Infrastructures de transport projetées

TRANSPORT ROUTIER	LOCALISATION			OBSERVATIONS
	SL	DA	PO	
Routes bitumées à réhabiliter				
N2 (Richard Toll – Ndioum – (Bakel)				En cours de réalisation
Bretelle entrée et sorite de Dagana				
Tarédji – Podor				
Bretelle RN2-Madina Diathbé				
Routes à bitumer projetées				
Podor-Mboyo-Alwar-Thiélo-Démette-Walaldé-Cas Cas-Saldé-Ngouye				
Thiélao – Ndioum				
Ngouye – Lour Ouolof – Guirwass –Pouté-(Réwane-Dodji)				
Cas Cas -Madina Ndiathbé				
Walaldé - Aéré Lao (RN2)				
Aéré Lao- Yaré Lao –(Lagbar)				
Tarédji-Mbidi- (Lagbar-Dodji-Linguère)				
Dagana – Keur Mor Ibra – Tatqui – Mbidi – Namarel - Yaré Lao – Boki Namary – Lour Ouolof				
Dagana– Gaé				
Richard Toll – Ndombo – Mbane – (Keur Momar Sarr)				
Colonat (RN2) – Ngnith – Yamané – (Keur Momar Sarr)				
Gandon – Maka Toubé – Ngallèle (RN2)				
Rao-Ndièbène Gandiole				
Boubé (RN2)-Niandane-jonction axe Podor/Tarédji				
Tassinère–(Potou-MBoro)				
Diama-(Nouakchott)				

TRANSPORT ROUTIER	LOCALISATION			OBSERVATIONS
	SL	DA	PO	
Pistes de production à construire projetées				
Mpal –(Keur Momar Sarr)				
Mpal – Yamané				
Yamané – Thieudem Peulh – Ndiaye				
Diama-El Bethia II				
RN2 – El Bethia II– Kheune – Diawar – Ronkh – Rosso Sénégal				
Ronkh – RN2				
Mbane – Keur Mor Ibra – Sénobowal – Béwédji – Thiéwel – Boki Namary				
Mbane –Diaglé – Niassanté – Tatqui				
Boubé (RN2) – Sénobowal- Tatqui – (Lagbar)				
Bretelle RN2-Pont Guédé Village				
Walo – Guédé Village –Madina Fresbé- Diama Alwaly- Mboyo				
Ndioum-Béwedji-Namarel-(jonction axe Mbidi-Lagbar)				
Démette-Dodel				
Madina Diathbé (RN2)-Thiéwel				
Méry – Boki Namari-Gaye Kadar				
Yaré Lao-Gaye Kadar-Pouté				
Ponts de franchissement à construire projetés				
Pont à Rosso Sénégal sur le Fleuve Sénégal				En projet
Pont à Ndioum sur le Doué				En cours de réalisation
Pont Ndioum à Thiélao sur le Gayo				
Pont à Nianga Edy sur le Doué				
Ponts à Dodel sur le Doué				
Ponts à Dodel sur le Gayo				
Pont à Aéré Lao sur le Doué				
Pont à Guédé Village sur le Doué				
TRANSPORT FLUVIOMARITIME				
Construction du port fluviomaritime de Saint-Louis				
Réhabilitation de l’escale portuaire de Dagana				
Réhabilitation de l’escale portuaire de Podor				
TRANSPORT AERIEN				
Réhabilitation de l’aéroport de Saint-Louis				
Réhabilitation de l’aérodrome de Richard-Toll				
Réhabilitation de l’aérodrome de Podor				

Carte n°13 : Réseau des infrastructures de transport horizon 2039



5.3. Préservation et valorisation optimale des ressources et potentialités et sauvegarde de l'environnement

Il s'agit de valoriser les ressources et potentialités de la région là où elles sont, tout en les préservant et en sauvegardant l'environnement. Les ressources naturelles et l'environnement sont les éléments clés de l'approche du développement harmonieux et durable préconisé.

En faisant l'inventaire du capital nature de la région, le constat est que les équilibres écologiques sont fragiles, les écosystèmes sont engagés dans un processus de dégradation continue. Dans un tel milieu, une intervention isolée et une mise en valeur intense avec ses effets négatifs pourraient conduire à de graves difficultés dans l'avenir.

Ainsi, il s'avère que le développement réel et durable de la région ne peut se réaliser en mettant en cause la survie des écosystèmes naturels par des actions anthropiques, le gaspillage et l'altération des ressources (hydriques, pédologiques, végétales halieutiques etc.) et en fragilisant l'environnement par des atteintes répétées.

La préservation et la valorisation optimale des ressources et potentialités et la sauvegarde de l'environnement visent à concilier développement et environnement. Pour répondre à cette préoccupation, le SRAT a emprunté une démarche qui est à la fois intégrée et globale, consistant à intégrer systématiquement les variables environnementales et sociales dans tous les programmes et projets.

Dans la perspective de juguler et d'améliorer le niveau actuel de dégradation des ressources naturelles et de l'environnement, il y a lieu de :

- réaliser le projet de muraille verte prévu par le PGAT, allant du Lac de Guiers au-delà de Bakel, en côtoyant la route nationale N°2 ;
- mettre en œuvre les stratégies préconisées pour la gestion durable et participative des ressources naturelles et de l'environnement ;
- réactiver les instruments locaux, régionaux et nationaux, de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Les principaux instruments, tant régionaux que nationaux, de gestion et de préservation des ressources naturelles et de l'environnement à réactiver sont :

- Plan d'Action Environnemental Régional (PAER)
- Plan d'Action Forestier Régional
- La Charte des Eaux du Fleuve Sénégal de l'OMVS
- La Charte du Domaine Irrigué de la Vallée du Fleuve Sénégal (CDI)
- Les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS des communautés rurales)
- Les Plans Directeur d'Urbanisme
- Les Plans Locaux d'Hydraulique et d'Assainissement (PLHA)
- La Lettre de Politique Environnementale
- Le Code de l'Environnement
- Le Code de l'eau
- Le Code forestier
- Plan National d'Action pour l'Environnement
- Stratégie National de Développement Durable (CNDD)
- Programme d'Action National de Lutte Contre de la Désertification (PAN/LCD)

- Stratégie et Plan d'Action pour la Conservation de la Biodiversité
- Stratégie Nationale d'Adaptation aux Changements Climatiques (SNMO)

5.4. Formes dominantes de l'utilisation de l'espace régional

Le type d'aménagement et de développement préconisé induira des formes dominantes d'utilisation de l'espace régional, découlant des activités qui auront une place très importante dans l'économie et le développement de la région. Il s'agit de la culture irriguée, du maraîchage, de l'élevage, du tourisme, de la pêche, de l'aquaculture et de l'urbanisation qui sont des activités reliées par excellence à l'espace dont le substrat est constitué par les zones éco-géographiques. En se développant, ces activités engendreront des modifications profondes de l'espace régional en général, des zones éco-géographiques en particulier avec la valorisation envisagée de leurs ressources et potentialités, porteuses du développement futur de la région.

La culture irriguée trouve son terrain de développement dans la zone éco-géographique du Walo dont le potentiel en terres irrigables est de 172 800 ha. Cet espace (Walo) couvre une superficie de 4225 km² avec 41% de terres irrigables et 39% d'aires protégées.

Le maraîchage a pour cadre propice de développement la zone éco-géographique du Gandiolais et la sous-zone du Lac de Guiers, couvrant une superficie de 951km², dont 211km² pour le Gandiolais et 740 km² pour le Lac de Guiers. Cependant, la zone éco-géographique du Walo peut porter des cultures maraîchères.

L'élevage trouve son développement dans la sous zone Sylvo-pastorale qui couvre une superficie de 13 857 km², soit 73% de la superficie de la région. Elle abrite des aires protégées qui occupent 4% de la superficie de la sous zone. Les ressources sont constituées de pâturages naturels, de sous-produits agricoles et d'un important cheptel adapté aux conditions écologiques. Dans cette zone, l'élevage de naissance sera privilégié et l'embouche sera encouragée, avec l'implantation de fermes, dans la sous zone du Jejengol dont la superficie est de 287 km². Il est à noter que la sous zone Sylvo-pastorale, compte tenu de l'évolution technique observée, peut abriter des cultures maraîchères. Le développement de deux activités consommatrices d'espace risque de poser des problèmes de concurrence et cela demande une grande vigilance.

La pêche a comme terrain de prédilection la zone éco-géographique du Gandiolais, du Waalo et la sous zone du Lac de Guiers. Les potentialités sont constituées par les ressources halieutiques, l'océan et les plans d'eau (fleuve Sénégal et ses défluents, Lac de Guiers).

L'aquaculture peut se développer dans la zone éco-géographique du Waalo avec la présence de cours d'eau, de nutriments et d'un milieu écologique propice à son développement. Cependant, il est à noter que dans la zone se développe la culture irriguée et la coexistence des deux activités mérite une grande vigilance.

Le tourisme : son développement est plus favorable dans la zone éco-géographique du Gandiolais et la sous zone du Delta où les conditions climatiques sont propices et les ressources et potentialités sont diverses et variées.

L'urbanisation est liée au développement spatial des agglomérations en général, des localités de la hiérarchie fonctionnelle des établissements humains en particulier, qui constitueront les points focaux du développement préférentiel du système urbain régional. Ainsi, toutes les

zones éco-géographiques seront concernées par le développement de centres urbains Compte tenu de l'existence de ressources et potentialités non exploitées ou sous exploitées et du développement préconisé, de la culture irriguée, le tourisme, de l'élevage et l'urbanisation étendront leur occupation spatiale actuelle, consécutivement à la conquête de nouvelles superficies.

La mise en valeur des zones éco-géographiques doit être basée prioritairement sur leurs vocations principales afin d'éviter une compétition incontrôlée des activités dans l'occupation de l'espace. Exemple de compétition : utilisation des terres à haute valeur agricole pour l'habitat ou pour des installations touristiques.

Cela requiert une grande vigilance et une rigueur aux plans de la gestion de l'espace, de l'orientation des investissements, du contrôle continu de l'occupation du sol et de l'arbitrage à opérer pour les zones à vocations multiples ou pour les activités concurrentielles sur un même espace.

Tableau 46 : Localisation des principales activités

Activités	**Localisation**	
	Zones éco-géographiques	**Sous zones**
Culture irriguée	Waalo	Delta, Moyenne Vallée
Maraîchage/arboriculture	Gandiolais	Lac de Guiers
Elevage	-	Sylvo-pastorale, Jejengol
Pêche	Gandiolais –Waalo	Lac de Guiers, Delta, Moyenne Vallée
Aquaculture	Waalo	Moyenne Vallée, Jejengol
Tourisme	Gandiolais	Delta
Urbanisation	Walo, Jeeri, Gandiolais	-

Carte n°14 : Ossature du SRAT pour 2039



VI. MESURES D'ACOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SRAT

- Rendre les projets de la région éligibles au PTIP
- Faire de la région un membre de droit de la commission de sélection des projets
- Instituer un fonds d'étude pour l'élaboration des dossiers de projets bancables à soumettre au PTIP et aux bailleurs de fonds
- Instaurer des contrats- plans Etat- collectivités locales prévus par la loi
- Instituer une conférence régionale des Bailleurs, dont l'Etat
- Faire de la gouvernance territoriale une réalité avec le leadership du Conseil régional à travers le cadre de gouvernance territoriale économique dont la création est prévue dans le PRDI pour la mise en œuvre du pôle territorial économique
- Rendre le SRAT opposable aux tiers, notamment aux collectivités locales, à travers une charte de respect des orientations du SRAT, paraphée par les parties prenantes

o Au plan du plaidoyer/ vulgarisation

Le SRAT doit faire l'objet d'une large diffusion auprès des autorités étatiques, des Partenaires Techniques et Financiers et de tous les acteurs de la région en vue d'une meilleure appropriation. Ainsi, il sera déroulé un volet politique porté par le Conseil régional, consistant à faire le plaidoyer du SRAT avec des instruments appropriés. Sur le plan technique, le Comité Technique Restreint, en collaboration avec les acteurs de la presse locale, sera chargé de vulgariser le SRAT en s'appuyant sur des outils et des supports de communication appropriés.

o Au plan de la coordination

La coordination se situe à deux niveaux : la mise en cohérence des outils locaux de planification et les programmes et projets.

- **Coordination de la mise en cohérence des outils de planification :** le SRAT étant une référence, il est nécessaire de mettre en cohérence les outils locaux de planification avec les orientations du SRAT lors de leur élaboration. La coordination sera assurée par le Comité Technique Restreint, sous l'autorité du Conseil régional

- **Coordination des programmes et projets :** la mise en œuvre du SRAT sera réalisée par plusieurs intervenants : Etat à travers les ministères techniques, les Agences nationales et les Programmes, les collectivités locales, les privés, les ONG et la société civile. La multiplicité des intervenants sur l'espace régional requiert une bonne coordination en vue de maîtriser les interventions. La coordination se fera dans le cadre des Conférences d'Harmonisation régionale et départementale.

o Au plan de l'évaluation/actualisation

- L'évaluation des grands projets pour une bonne connaissance de leurs impacts sur l'environnement et l'utilisation du territoire ;
- L'évaluation du SRAT avant son actualisation qui doit se réaliser tous les 5 ans selon la réglementation.

La Commission Régionale d'Aménagement du Territoire, en étroite collaboration avec le Comité Technique Restreint sera chargée de conduire les évaluations et l'actualisation du SRAT.

- **Au plan du contrôle/suivi**

Le suivi implique les projets et le contrôle continu de l'occupation du sol. L'ARD est chargée de piloter ce volet compte tenu de son expérience et des outils dont elle dispose. Cependant, il est indispensable de renforcer ses moyens humains, financiers et matériels.

ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

1- Direction de la Prévision et de la Statistique :
   - Rapport de synthèse de la deuxième enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-II), juillet 2004, 260p ;
   - Enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal-ESPS-2005-2006-Rapport final, juillet 2004, 75p

2- Direction de l'Aménagement du Territoire :
   - Décembre 1999, Plan Général d'Aménagement du Territoire, 165p
   - Rapport préliminaire du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire de Saint-Louis, 170p
   - Mars 1986, Esquisse du Plan National d'Aménagement du territoire, 152p
   - Novembre 1989, Esquisse du Plan National d'Aménagement du territoire, 242p
   - Décembre 1992, Plan Général d'Aménagement du territoire, avant-projet, tome 1, 282p
   - Décembre 1992, Plan Général d'Aménagement du territoire, avant-projet, tome 2, 477p
   - 1985, Cartographie et Télédétection des ressources naturelles de la République du Sénégal, 653p
   - Septembre 2006, Programme d'Appui Technique à l'Aménagement et au Développement des Niayes (ATADEN) au Sénégal, livrable 4 Vision stratégique de développement/perspectives d'aménagement, 104p

3- Schmidt Gabrielle, Schaffer Verena, Jean Sébastien, 1999/2000, La politique cantonale des pôles de développement : le cas d'Y-Parc (Séminaire d'aménagement du territoire, 75p
   - Conseil Régional de Fatick, Novembre 2000, Schéma Régional d'Aménagement du Juillet 1999, Préparation du Contrat de Plan Etat/Région et du Schéma Régional d'Aménagement du territoire –Document d'orientation régionale, 136p ;
   - Novembre 2006, Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du territoire, 119p ;
   - Novembre 2006, Schéma régional des transports, 59p ;

4- Territoire de Fatick, version finale, 194p ;
5- Schéma régional d'Aménagement du territoire de la région de Saint – Louis, 157p ;
6- Conseil Régional du Nord-Pas de Calais :
7- OMVS, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Fleuve Sénégal –Phase 3- Version définitive-Février 2011, 138p ;
8- Agence Régionale de Développement de Saint – Louis :
   - Plan Régional de Développement Intégré (2003-2008) Tome 1 : Diagnostic socio-économique, 183p ;
   - Plan Régional de Développement Intégré (2003-2008) Tome 1 : Perspectives et Stratégies de développement, 37p ;

- 2007, Recueil de données sur la situation des communes de la région de Saint-Louis, 49p
- Rapport de synthèse de la conférence régionale d'harmonisation de Saint-Louis 2ème Edition - 35 pages

9- Direction Générale du Plan-Direction des Statistiques de Développement, Etude Prospective « SENEGAL 2035 » Rapport final – Juin 2011, 185p ;

10- Direction Générale du Plan-Direction de la Planification Nationale,
- XIème Plan d'Orientation pour le Développement Economique et Social (PODES 2011-2016) –Rapport du diagnostic – Mars 2011, 58p ;
- Contribution de la région de Saint-Louis) l'actualisation du document de Politique Economique et Sociale - DPES, octobre 2012, 52p

11- Gouvernement du Sénégal :
- Lettre de Politique de Développement de la Nutrition, Avril 2001, 21p
- Loi N°2004-16 portant loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale –adoptée le 25 Mai 2004 -26p
- Lettre de Politique de Développement de l'Elevage (LPDE) Période 2009-2015 – 16 p ;
- Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation-Période 2008-2015 – Avril 2009, 14 p
- Lettre de Politique du Secteur de l'Environnement et des Ressources Naturelles (LPSERN) période 2009-2015-Janvier 2009, 17 p ;
- Lettre de Politique Sectorielle des PME –Période 2009-2015-Mai 2009, 40 p ;
- Lettre de Politique Sectorielle pour les Transports – Période 2010-2015, 22 p ;
- Lettre de Politique Sectorielle de développement du Tourisme-période 2005-2015 –Avril 2005, 38 p ;
- Lettre de Politique Sectorielle de la santé et de l'action sociale, 10 p ;
- Lettre de Politique Sectorielle de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu urbain et rural -29p
- Document de Politique Economique et Sociale-DFES 2011-2015, novembre 2011, 68p
- Rapport de Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)-Situation des OMD en 2008 et Orientations stratégiques pour 2015 –Version finale –Nov 2009, 42p ;
- Stratégie Nationale de Protection Sociale, 28p ;
- Stratégie Nationale de Développement Economique et Sociale 2013-2017, octobre 2012, 67p ;

12- Revue annuelle d'avancement du DSPR2 de la région de Saint-Louis pour 2008, 33 p ;

13- Oumar Karamokho NDIAYE, Rapport de l'étude environnementale de la région de Saint-Louis en 2012, 29p

14- Ministère de l'Energie, Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie-Période 2008-2015, 22 p

15- Ministère de l'Economie et des Finances, Déclaration de la Politique de Population – Adoptée le 5 Mars 2002, 91 p ;
16- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographique,
- Situation Economique et Sociale du Sénégal en 2010, 358p ;
- Rapport définitif ESPS-II-2011 ? MAI 2013, 122p
- Enquête démographique et de santé au Sénégal (EDS-III-1997), 237p
- Enquête démographique et de santé au Sénégal 2005, 467p
- Enquête démographique et de santé à Indicateurs Multiples-EDS-MICS-2010-2011 ? 482P

17- Ministère de la femme, de la Famille et du Développement Social, Stratégie Nationale pour l'Egalité et l'Equité pour le Genre -2015 – 117p ;
18- Service Régional de la statistique et de la Démographie de Saint-Louis :
- Mars 2010, Population par village et quartier de la région de Saint-Louis en 1976,1988 et 2002, 35p
- 2009, Situation économique et sociale de la région de Saint-Louis, 129p
- Août 2010, Situation Economique et Sociale de la Région de Saint-Louis, Edition 2010, 240p
- Août 2013, Situation Economique et Sociale de la Région de Saint-Louis, Edition 2013,(document provisoire)

,

LINEAIRE DU RESEAU ROUTIER PROPOSE

TYPE DE ROUTES	Longueur en km
Routes bitumées à réhabiliter	
RN2 (Richard Toll – Ndioum – (Bakel)	236
Bretelle entrée et sorite de Dagana	8
Tarédji – Podor	19
Bretelle RN2-Madina Diathbé	3
Sous total l total	**266**
Routes à bitumer projetées	
Podor-Mboyo-Alwar-Thiélo-Démette-Walaldé-Cas Cas-Saldé- Pété	160
Thiélao – Ndioum	13
Pété – Lour Ouolof – Guirwasse –Pouté-(Réwane-Dodji)	82
Cas Cas -Madina Ndiathbé	15
Walaldé - Aéré Lao (RN2)	18
Aéré Lao- Yaré Lao –(Lagbar)	79
Tarédji-Mbidi- (Lagbar-Dodji-Linguère)	65
Dagana – Keur Mor Ibra – Tatqui – Mbidi – Namarel - Yaré Lao – Boki Namary – Lour Ouolof	188
Dagana– Gaé	9
Richard Toll – Ndombo – Mbane – (Keur Momar Sarr)	37
Colonat (RN2) – Ngnith – Yamané – (Keur Momar Sarr)	46
Gandon – Maka Toubé – Ngallèle (RN2)	9
Rao-Ndièbène Gandiole	7
Boubé (RN2)-Niandane-Guia	21
Tassinère–(Potou-MBoro)	8
Diama-(Nouakchott)	-
Sous total	**758**
Pistes de production à construire projetées	
Mpal –(Keur Momar Sarr)	10
Mpal – Yamané	38
Yamané – Thieudeme Peulh – Ndiaye	33
Diama-El Bethia II	8
RN2 – El Bethia II– Kheune – Diawar – Ronkh – Rosso Sénégal	100
Ronkh – RN2	14
Mbane – Keur Mor Ibra – Sénobowal – Béwédji – Thiéwel – Boki Namary	190
Mbane- Diaglé-Niassanté-Tatqui	59
Boubé (RN2) – Sénobowal- Tatqui – (Lagbar)	68
Bretelle RN2-Pont Guédé Village	2
Ndioum Walo – Guédé Village–Madina Fresbé- Diama Alwaly- Mboyo	30
Ndioum-Béwedji-Namarel-(jonction axe Mbidi-Lagbar)	76
Démette-Dodel	18
Madina Diathbé (RN2)-Thiéwel	16
Méry – Boki Namari-Gaye Kadar	47
Yaré Lao-Gaye Kadar-Pouté	57
Sous total	**764**
Total général	**1 788**